

Usage des mots oc, occitan, Occitanie à travers les âges Usatge dei mots òc, occitan, Occitània a través lei temps 2008-2022

*Pour citer ce texte, mentionner : « © Josiane Ubaud, *Usage des mots oc, occitan, Occitanie à travers les âges*, article sur le site personnel <http://www.josiane-ubaud.com/linguistique.htm>

*Tous les autres contributeurs sont mentionnés dûment aux citations concernées. Un merci chaleureux à Gilbert Balmette, Jean-François Blanc et Jean-Philippe Monnier qui ont particulièrement nourri cette recherche lexicale. Tous les contributeurs à cet article doivent donc être cités en plus de notre nom, pour leur citation particulière, en rappelant cette évidence : trouver des occurrences est un travail qui se doit d'être cité. Il est en effet extrêmement malhonnête d'emprunter une citation sans citer le chercheur qui l'a dénichée... Celles restituées ici n'ont rien à voir avec les milliers de citations d'auteurs (Hugo, Molière, Giono, Dumas, Bossuet, etc.) rangées par thème et disponibles sur des dizaines de sites. Et ce n'est pas parce que nous donnons à lire nos recherches sur notre site et accueillons le travail d'autres personnes qu'elles sont pillables sans état d'âme. Bien des auteurs, des universitaires et des journalistes ne s'en privent pourtant pas...

Pour permettre aux lecteurs qui ont déjà lu les versions antérieures de se tenir au courant des dernières modifications, sans tout relire, les phrases ajoutées à la dernière version du fichier sont en rouge. Elles peuvent être à tous les niveaux du texte (début, milieu, fin) puisqu'elles sont classées chronologiquement. Elles passeront en noir à la version suivante.

Le travail de traduction nous demandant trop de temps compte tenu que cette étude est une partie infinitésimale de nos recherches essentiellement consacrées à l'ethnobotanique, nous le laissons aux latinistes avertis qui, grâce à nos mentions, pourront retrouver le texte entier sur Internet. Il se peut donc que nous ayons commis quelques infimes erreurs de traductions de quelques fragments de textes en latin : cela ne change strictement rien au propos général, à la source et sa date, et à la quantité considérable des occurrences venant nourrir le propos, de plus en plus accessibles sur Internet.

N. B. : Contrairement à ce que propagent les isolationnistes coupeurs de langue d'oc en douze, et mangeurs invétérés des mots, des gens et des choses comportant les vocables oc, occitan et dérivés « *qui n'ont jamais existé avant le 20^e siècle* » selon leurs dires, nous tenons à montrer par cette étude chronologique recensant le lexique depuis le 13^e siècle (latin, occitan, français, autres langues), que ce sont bien au contraire de pures affabulations. Les anciens ont toujours parlé de « LA langue d'oc » au singulier. Les mots *occita(i)n*, *Occitanie* et dérivés, quelles que soient les langues qui les expriment, existent depuis des siècles et n'ont donc pas été forgés « *par des ennemis du Félibrige au début du 20^e siècle* » (provençalistes !) ou par « *des poètes toulousains de la fin du 19^e* » (universitaires montpelliérains !) ou « *au XX^e siècle* » (*Le Petit Robert* !).

Seuls les isolationnistes et le dictionnaire *Petit Robert*, inébranlable dans sa démarche gravement anti-scientifique puisqu'il ne daigne même pas répondre aux personnes lui

prouvant ses erreurs grossières, persistent à dire, écrire ou propager le contraire. Du révisionnisme pur et simple...

De même, que le vocable *Occitanie* ait commencé sa carrière au sens « restreint » de terres du sud sur la rive droite du Rhône jusqu'à Toulouse et Quercy, et qu'ensuite il se soit élargi à toutes les terres où se parle la langue d'oc ou occitan (de Bordeaux à Nice et en Italie et Val d'Aran, de Montpellier à Clermont), n'est pas davantage une preuve de son inanité, de son illégitimité, de son invalidité, mais de l'évolution sémantique coutumière que connaissent tous les mots dans toutes les langues. Reprenons cette « lumineuse démonstration » et appliquons-la aux vocables *Félibres/Félibrige*. Eux aussi ineptes, invalides, illégitimes ?? Parce que créés de toutes pièces à la fin du 19^e siècle « seulement », donc un témoignage bien trop récent pour être honnête ? Les éradiqueurs d'occitan, Occitanie, ne songent point pourtant à éradiquer *félibre, Félibrige*. Le ridicule ne tue point depuis longtemps, cela se saurait...



Nous avons déjà publié dans *Lenga e País d'Oc* n° 43 (octobre 2005) le début de cette étude sur l'usage à travers les siècles des mots occitan, Occitanie et assimilés. Les archives étant de plus en plus accessibles sur Internet, les occurrences de ces vocables se multiplient et conduisent à une modification permanente du fichier. Elles viennent bien évidemment battre en brèche l'idée répandue par certains intégristes qu'ils sont « des inventions idéologiques des années 1930 de quelques enragés toulousains rouges anti-félibres qui veulent envahir la Provence et tout unifier », pour résumer de façon lapidaire l'opinion de certains qui se plaisent à le croire et/ou le faire croire, en agitant l'épouvantail du « complot ». Ils en font l'argument principal de leurs manifestations, montées non pour défendre la langue d'oc (les pancartes affichant « occitan, non merci ! ») mais pour contrecarrer les manifestations unitaires qui se sont déroulées à Béziers, Carcassonne ou Toulouse avec l'immense succès que l'on sait. Une autre frange, qu'on peut aussi résumer lapidièrement par le qualificatif « d'anti-occitans », se trouve du côté des historiens, par ailleurs totalement incompetents en occitan, qui véhiculent contre-vérités sur contre-vérités pour dénier l'existence même d'une communauté linguistique et culturelle. En bons nationalistes français, ils s'acharnent à minimiser les massacres perpétrés en terres occitanes lors des Croisades, à dénier l'existence d'un clergé cathare (contre les textes eux-mêmes), à faire semblant de rétablir la vérité (supposée cachée) que « le catharisme n'a pas concerné toutes les couches sociales », « le catharisme n'a pas concerné toutes les terres occitanes », comme si quiconque avait dit le contraire, et ils emploient le mot « les Occitans » ironiquement¹. Nous compléterons donc cette étude au fur et à mesure de nos trouvailles car il est urgent de rétablir des faits linguistiques. À noter que ceux que les termes contemporains de occitan/Occitanie révulsent, s'acharnent à prouver leur illégitimité parce qu'ils ne dateraient pas des origines et qu'ils étaient anciennement limités au Languedoc : c'est donc dénier toute évolution sémantique à un mot, ce qui est pourtant la vie de toute langue et la base de tout dictionnaire, dénier l'usage (volonté commune de milliers de gens se sentant « occitans » ne leur en déplaît, tant en Gascogne comme en Provence, en Val d'Aran ou en Italie). Cela mène aussi à poser deux questions : **à partir de combien de siècles d'existence un concept/un mot/une idée/un artefact commence à être légitime à leurs yeux ? En quoi sont-ils délivreurs patentés de « permis en légitimité » ?**

Nous étant aperçue de la méconnaissance de bon nombre d'Occitans sur ces faits qui font pourtant partie de l'héritage de tout occitanophone, qu'il le veuille ou non, **il faut donc rappeler que « oc » « occitan », « Occitanie », sont des mots présents depuis des siècles dans les écrits, comme on peut le constater ci-dessous, et jusque dans les textes félibres (provençaux compris) depuis le 19^e. Ils ne sont donc en aucune façon des « créations idéologiques récentes anti-félibres ».**

On connaît quelques exemples épars de l'évocation de *la lingua occitana* ou des *patriae linguae occitanae* déjà présents dans des textes à partir du 13^e siècle². Nous donnerons surtout bien d'autres exemples postérieurs et surtout continus de

¹ Voir sur Internet des sites d'échanges entre historiens : édifiant ! Mais tous se disent « historiens ». Nous ne mettons pas le même sens sous ce mot, car nous ne savions pas que trafiquer les textes ou en ignorer sciemment d'autres était un travail « d'historiens ».

² D'abord accusés d'avoir inventé ces mots de toute pièce, les Occitans ont été ensuite accusés « de les avoir dénichés dans un vieux grimoire de notaire ». Puis, devant les témoignages livrés par les archives, leurs ennemis se sont échinés à prouver qu'ils étaient illégitimes, car ils sont des inventions de la Chancellerie de l'époque : les néologismes y sont ainsi chargés d'opprobre sous la forme de « barbarisme latin » du pouvoir central, les utiliser est faire preuve de « pédantisme ». À l'opposé, des universitaires contemporains ont écrit qu'ils étaient des inventions des poètes du 19^e (témoignage que nous a fourni Michel Roquebert) et quelques provençalistes pensent que ce sont des inventions des années 1940. Pour tous, le mot « invention » est à connotation négative, tout comme « néologisme », ce qui montre une grande inculture linguistique par l'attribution totalement arbitraire d'une charge négative supposée inhérente à ces mots... Le dernier en date à pratiquer le déni de réalité (voire le révisionnisme) est Henri Barthes (grand mangeur d'Occitans devant l'éternel), présenté comme « historien » dans une page du *Midi Libre* du 1/10/2015, à propos du choix des lecteurs du vocable *Occitanie* pour nommer la nouvelle grande région. Qu'affirme cet « historien » ? Que « le nom de *lingua occitana* est une

leur emploi sous des formes variées : Occitanie³, occitan, occitain, occitanique, occitanien, le mot lui-même s'est cherché, et même ces tâtonnements du lexique ont été sujet à railleries acides de la part du camp opposé. S'ils désignent parfois le dialecte languedocien et le Languedoc, ils figurent aussi avec le sens général de « langue d'oc » et de « territoire où est parlée la langue d'oc », sans connotation négative, politique, idéologique. Et la *lingua occitana* est toujours citée au singulier, même si elle recouvre des parlers aussi divers que ceux du Vivarais ou de Toulouse, variantes/parlers que les séparatistes isolent soigneusement les uns des autres comme des langues étrangères entre elles !⁴

Voici donc quelques exemples, connus et moins connus, de « occitan », « occitanie », « occitanien » d'une part, et « parlers d'oc », « langue d'oc » ou d'idées exprimant la collectivité du territoire, la notion d'une communauté culturelle (reprise de la croix dite occitane même pour des écrits provençaux)⁵, l'unicité de la langue (la langue d'oc

traduction en latin de chancellerie du vocable autochtone Languedoc, fin XIIIe. Le mot est tombé dans l'oubli jusqu'au 18e, repris par des littérateurs de l'époque romantique, l'un Parisien Fabre d'Olivet, l'autre Albigeois, l'amiral de Rochede. Mistral et les Félibres ne l'employaient pas. » Encore un « historien » qui, n'ayant absolument pas dépouillé les archives, affirme cependant la disparition totale de *lingua occitana*, *occitania*, *occitan*, pendant cinq siècles !! Il serait bon que cet « historien » lise d'urgence le relevé donné ici. Le ridicule et le mensonge éhonté ne tuent plus depuis longtemps... Outre que *occitan*, *Occitanie* sont dans le dictionnaire de Frédéric Mistral qu'il n'a pas lu non plus. « *J'ai pas lu, j'ai rien cherché mais je dirai tout* », une belle profession de foi d'« historien » ?!

Comme si réactiver un mot ou inventer était une tare en soi, comme si les langues ne cessaient pas d'inventer/réactiver/désactiver, comme si les inventions/néologismes ne pouvaient avoir de légitimité, et n'étaient pas le fondement même de la vie de toutes les langues. Sinon nous continuerions à parler et écrire comme il y a 4000 ans ! Le mot *félibre*, dont le sens primitif demeure mystérieux, a été lui aussi déniché dans un vieux grimoire, oral cette fois-ci (un vieux cantique entendu par Mistral, *L'oraison de saint Anselme*), avec toute la déformation qu'a pu apporter l'oralité. Tous ses dérivés *Felibrige*, *felibrejado*, *enfelibra*, *felibreja* sont aussi de pures « inventions » lexicales, sans aucune antériorité historique ancienne : sont-ils raillables (« barbarismes provençaux » ?) et moins légitimes dans l'usage pour autant ? Si le nom d'Occitanie dont les premiers témoignages sont très largement antérieurs à ceux de *Félibre*, *Félibrige*, sont déclarés illégitimes, il en est alors de même de ces derniers, voire encore plus tellement ils sont « jeunots » ! Si les témoignages en latin ne comptent pas non plus (en rappelant toutefois aux ignares que tout l'écrit savant était en latin, même au Royaume de France !), alors il faut éradiquer le nom de Provence, issu du latin *Provincia Romana*, « totale invention » du pouvoir central romain, donc étranger et latin : en suivant la logique des détracteurs d'Occitanie, aucun habitant de cette province conquise ne se disait « provençal », donc à bannir ! « Phocéa, Phocéan », « Agde, agathois », « Antibes, antibois » et bien d'autres cités grecques sont des paroles importées par des pouvoirs étrangers au sol occitan et non forgées par les habitants primitifs de nos contrées dans leur langue vernaculaire : faut-il les éradiquer ? Les Américains s'appelaient-ils eux-mêmes Américains ? ! Faut-il rayer l'aubergine des recettes provençales parce qu'elle vient d'Asie et que son nom de *merinjana* n'est certes pas roman mais d'origine arabo-persane ? Il n'y a que les incultes pour argumenter d'abondance en linguistique et en histoire. Mais à ce niveau-là, ce n'est même plus de l'inculture : c'est de la stupidité arrogante, éventuellement pratiquée par des « docteurs en linguistique »....

Les contradictions sont donc permanentes. « Invention récente », « archaïsme », « latin de chancellerie », « barbarisme latin », « invention de poètes du 19e », leurs détracteurs ne savent plus quoi inventer pour instruire des procès en illégitimité d'usage : tous relèvent exclusivement de l'argumentaire polémique du type « qui veut noyer son chien... », doublé d'une ignorance absolue de l'histoire et de la linguistique. Même si, par ailleurs, ils ont parfaitement le droit de ne pas les employer, de ne pas se sentir « occitan », tout en intimant l'ordre à des Bordelais, Toulousains, Limougeots ou Montpellierains de se sentir « provençaux » et d'être ainsi dénommés au nom de l'antique appellation *proensal* forcément seule légitime et immuable...et moderne ! Même encore maintenant, on trouve sur Internet, dans un article publié par le félibrige *Li Novo* 247 de juillet 2008, les phrases incroyables : « *Caminado : un groupe de 7 marcheurs appartenant à l'association "Chambra d'Oc", pendant 70 jours, va relier les vallées provençales d'Italie au Val d'Aran* » ; « *les habitants des vallées provençales d'Italie* » !! Nommer les Occitans d'Italie des « provençaux », là, ce n'est pas de l'impérialisme linguistique et lexical !! Et aussi bien la vallée *provençale* du val d'Aran ???! Ont-ils demandé à la Chambra d'Oc s'ils se sentaient « provençaux » ? Eux ne se nomment qu'Occitans, nous les connaissons bien, et nous avons marché avec eux autour du Ventoux ! Dans le même ordre d'idée, et encore plus récemment, un groupe intégriste exulte sur son site Internet : « *Ils [les Occitans] ont osé ! Ils ne disent même plus Provence mais Occitanie orientale !* ». Rappelons donc à ces impérialistes indécrottables et incultes que le terme de « Occitanie orientale » recouvre et la Provence (où l'on parle provençal rhodanien et central) et l'ancien comté de Nice (où l'on ne parle PAS provençal), et les vallées alpines d'Italie (où l'on ne parle PAS provençal), et les deux départements des Alpes, la majorité de la Drôme et l'extrême sud de l'Isère (où l'on ne parle PAS non plus le dialecte provençal). Vouloir appeler « Provence » la réunion de ces territoires est donc une malhonnêteté intellectuelle, tant géographique que linguistique. Et lorsqu'ils parlent de Provence, effectivement ils éradiquent mentalement tous les autres territoires : la région PACA ne contient à leurs yeux QUE du provençal rhodanien et maritime... Avant de critiquer rageusement, il faudrait commencer par s'instruire un minimum... Les mêmes utilisent également l'expression « *on ne parlera bientôt plus provençal en Provence mais occitan* », phrase brandie comme un épouvantail pour effrayer le bourgeois mais qui n'a strictement aucun sens. On parle forcément un occitan de quelque part (gascon, limousin, auvergnat, languedocien, provençal, vivaro-alpin, niçard), et les Occitans de Provence parlent et parleront toujours provençal (maritime ou rhodanien, ou nord-provençal pour ceux qui sont à la limite avec les parlers alpins). Mais à leurs yeux, « parler occitan » signifie « parler languedocien », c'est dire une fois de plus l'inculture, -ou la volonté expresse de faire semblant de ne pas comprendre-, qui préside à leur argumentaire. Comme disait Soljenitsine à propos des communistes : « *ils mentent, ils savent qu'ils mentent, ils savent que nous savons qu'ils mentent, mais ils continuent de mentir* »... imperturbablement en effet. L'usage gradué des vocables français/occitan/occitan provençal/provençal rhodanien/provençal maritime/parler marseillais leur échappe visiblement. Il en va de même de l'appartenance : face à un Anglais nous nous disons « française » ; face à un Breton nous nous disons « occitane » ; face à un Gascon nous nous disons « provençale » ; face à un Avignonnais nous nous disons « Marseillaise », sans haine ni pour les uns ni pour les autres. Eux mijotent dans leur haine cuite et recuite...jusqu'à exulter de rage contre le film *Au bistrot du coin*, film doublé dans de multiples langues régionales dont plusieurs dialectes de l'occitan, provençal compris !

³ La forme *Ausitania* concerne la région d'Auch : elle était écrite primitivement *Ausitania*. Certains se posent la question d'un lien entre *Ausitania* et *Occitania* ?

⁴ À noter que les séparatistes provençaux qui prétendent à l'existence « de langues différentes » militent cependant pour qu'elles s'appellent toutes « provençal » (mais pas occitan) ! Imposture, inconscience, inculture, farce ridicule ? Tout à la fois...

⁵ On sait de toute façon l'antériorité historique provençale de la croix dite « occitane » ou « de Toulouse » : c'est la croix du marquisat de Provence, de Vénasque, que l'on retrouve donc dans les armoiries de six villages du Vaucluse (Buoux, Gigondas, Méthamis, Saint-Didier (4 croix !), Travaillan, Vénasque), de Céreste et Forcalquier dans les Alpes de Haute-Provence, ainsi que pour les Hautes-Alpes, dans celles du village de Rousset (une croix occitane isolée sur fond rouge) et du département en général. Sans compter celle du Gard dont une bonne partie est pourtant « provençale ». Jean-Philippe Monnier a même trouvé que l'île de la Barthelasse devant Avignon a été un temps rattaché au Languedoc et était donc « *in Occitania* » (voir en fin d'article son extraordinaire document résultant du dépouillement des registres paroissiaux d'Avignon). Le félibrige avignonnais venait donc faire ses agapes en « terres occitanes ». Comment les intégristes vont-ils gérer aussi leur haine viscérale et compulsive de

toujours au singulier) d'autre part, la tolérance pour d'autres analyses, relevés au hasard de nos lectures, prouvant que ces mots étaient socialisés même en dehors du territoire languedocien. Nous y mêlons également les usages attestés en nomenclature scientifique, qui prouvent la socialisation de ces termes hors de leur milieu naturel. Nous avons trouvé les exemples les plus anciens par un moteur de recherche, qui mène à plusieurs sites restituant les citations :

- en **1283**, chez le poète italien Dante dont on dit qu'il est le premier avoir utilisé ce terme de langue d'oc (en attendant d'avoir accès à d'autres archives ?) qui évoque *la lingua d'oco* dans *Convivio*. Dans *De Vulgari Eloquentia* il classe les peuples selon leur façon d'acquiescer : « *nam alii oc, alii oïl, alii sì affirmando locuntur, ut puta Yspani, Franci et Latini* » (certains, pour affirmer, disent oc, certains oïl, certains sì, comme par exemple les Espagnols, les Français et les Latins) ; « *Istorum vero proferentes Oc, meridionalis Europae tenent partem occidentalem, a Januensium finibus insipientes* (parmi ces peuples, ceux qui profèrent Oc, tiennent la partie occidentale de l'Europe méridionale, à partir des frontières de Gênes)⁶- environ **1285**, en catalan, « ...en la tercera escala anaven totes les osts de Narbona, e de..., e de termens, e de Carcases, e d'Agines, e de Tolosa, e del comdat de Sent Gili, e de Rodes (?), e de totes les altres gents qui son de **Lengudoc...** » (à propos de la guerre lancée par les croisés français contre Aragon)⁷,
- en **1286**, dans le *Testament de Lancelot d'Orgemont*, 1^{er} grand maître du parlement de Langue de oc (sic), où il est écrit « je teste, more **patriae Occitanae**, & veuil que cette ordonnance... »⁸. Sa pierre tombale porte en latin : « ... *Lancelotus de Orgemonte, primus et supremus magister parlamento Patria Occitania* »,
- le 21 novembre **1289**, dans un acte du roi de Majorque relatif aux foires de Champagne où on parle des « marchands de langue provençale » (*mercatoribus lingue provincialis*), mais un acte du 2 février **1291** concernant les mêmes foires contient une expression concurrente : « les marchands provençaux, c'est-à-dire de la langue couramment appelée langue d'oc » (*mercatorum provincialium de lingua videlicet que vulgariter appellatur lingua d'oc*)⁹,
- **fin 13^e** dans les actes royaux de Philippe le Bel, où ses commissaires désignés pour rédiger les coutumes de Toulouse sont « *Ad partes linguae occitanae pro reformatione patriae designati* », règlements qui seront valables « *in tota lingua occitaniae* »¹⁰,
- le 26 mars **1295**, dans un acte de Philippe le Bel : « *provincia narbonensi ac tota terra sive lingua de hoc* » (« la province Narbonnaise, et même toute la terre, ou pour mieux dire la langue de hoc »)¹¹,
- en **1298**, *patria linguae occitanae* (référence non donnée sur les divers sites), « *Iohannes Armaniaci, Locum tenens Regius in Lingua Occitana dicitur: et ibidem Iohannes Comaes Pictavensis, deputatus pro regimine patriae Linguae Occitanae* »¹²,

cette croix, alors même qu'elle est provençale ? Cela n'empêche pas J. P. Richard, éditorialiste de *Me disoun Prouvenço*, d'écrire encore en juin 2010 : « *Cela fait dix ans que nous vous avertissons en affirmant que si l'on y prenait garde, la croix occitane flotterait bientôt sur les bâtiments publics provençaux.* » Vont-ils aller détruire les blasons des villages et départements sus-dits qui affichent cette croix... provençale ? Ou aller détruire au burin ces croix sculptées à Vénasque (84), Apt (84), Forcalquier (04), Ganagobie (04) ou érigée au pied du château de Murs (84) ? Ou exiger des descendants de la famille Thézan-Vénasque qu'ils l'éradiquent de leurs armoiries ? Cette famille était languedocienne (Thézan est leur fief à côté de Béziers depuis la fin du 10^e siècle et leurs armoiries ne comportent alors pas de croix occitane) et provençale (Vénasque est en Comtat Venaissin, leurs armoiries comportent alors deux croix occitanes après alliance avec Vénasque). Pour avoir un résumé de ces liens indéfectibles Languedoc-Provence pour la branche des Raymond, lire <http://www.nemausensis.com/Gard/ComtesToulouse.htm>. Pour la branche des Thézan-Vénasque, lire la généalogie <http://jean.gallian.free.fr/comm2/Images/genealog/thezan/p1a.pdf>

⁶ Citation rappelée par Xavier Ravier, in *Les Aires linguistiques*, 1991 et complétée grâce à Renat Toscano.

⁷ Document trouvé par Jean-Philippe Monnier lors de ses pacifiques recherches...

⁸ « Je teste, selon la coutume de la patrie occitane, ... ». Merci à Jean-François Blanc pour cette référence tirée des *Annales de la ville de Toulouse*, volume 1, 1687. Le supplément pour sa pierre tombale est dû à Jean-Philippe Monnier. Il faut noter l'erreur grammaticale : la bonne formulation est *Parlamento Patriae Occitaniae* (au génitif). Des historiens doutent cependant de la réalité du personnage Lancelot de Dorgement nous dit Gilbert Balmette : « *Lancelot d'Orgemont pourrait être un personnage inventé à la création du Parlement de Tolosa per balhar una origina illustra a aquesta cort sobeirana. Aquí çò qu'au escrit dins la Viquipèdia : « Testament de Lancelot d'Orgemont, 1286. L'installation d'un véritable Parlement à Toulouse en 1273 présidé par un certain Lancelot d'Orgemont est contestée. Réf. "RIGAUDIÈRE, Albert. Chapitre III. La royauté, le Parlement et le droit écrit aux alentours des années 1300 In : Penser et construire l'État dans la France du Moyen Âge (XIIIe-XVe siècle), 2003. "L'original du document présenté ici pourrait dater du XV^e siècle.* »

⁹ Guillaume Catel, *Histoire générale du Languedoc*, 1633 (T. X). Témoignages fournis par le texte de Michel Roquebert (voir sur notre site son article complet à la rubrique *Auteurs invités*). Il y répond aux auteurs de *L'invention du pays cathare*, Marie-Carmen Garcia – William Genieys (L'Harmattan, Paris, 2005), qui osent écrire sans rire « le mot *Occitania* a été inventé au XIX^e siècle par un poète toulousain » (!) sans dire toutefois le nom du poète. « Vérité » assénée sans autre forme de procès ! On y appréciera toute la perversité du lexique : « invention » donc illégitime (or tout mot a été un jour inventé !), « poète » donc non historien, non politique, donc tout autant non légitime, « toulousain » donc microcosme provincial, marginal, périphérique, insignifiant, non universel, ... donc trois fois non légitime. Contrairement aux apparences, ils ne sont pas militants dans un quelconque mouvement provençaliste ou gasconiste intégriste mais respectivement... maître de conférences à l'Université Lumière de Lyon et chargé de recherches au CNRS à l'Université Paul Valéry de Montpellier !! **On est en droit de se faire du souci quand à ce qui est inculqué comme « vérités scientifiques » dans nos universités, touchant certains sujets...** Depuis l'université se livre à bien pire avec la woke culture, la cancel culture, l'hypperréalisation, etc. : de lieu d'échanges et de débats qu'elle aurait dû toujours rester, elle est devenue une machine à censure, procès inquisitoriaux, dictatures idéologiques, mises au placard ou persécutions de qui ne rabache pas la seule doxa admise. Pas seulement pitoyable : effrayant au plus haut point.

¹⁰ Cité par Marcel Petit, Préface au Trésor du Félibrige (réédition de 1979). Gilbert Balmette apporte une correction : « *"Ad partes linguae occitanae pro reformatione patriae designati... in tota lingua occitania..."* : L'« ARRESTUM SANE » sus las curatèlas e tutèlas dins lo país de drech escrich es datat de 1285 e atribuit al rei Felip IV de França per Louis Firmin Julien Laferrère que l'estudièt al sègle XIX. D'estudis mai recents lo cambian de rei e l'« ARRESTUM SANE » seriá del temps de Felip V de França e datat del 13 de novembre de 1318 segon "Les décisionnaires et la coutume : contribution à la fabrique de la norme, Géraldine Cazals et Florian Garnier, Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole, 2017".

¹¹ *Histoire générale du Languedoc* (T. X). Ibid.

- en **1304**, "Philippe de Valois, par ses lettres du 4 août 1304, appelle les Archevêques de Sens et d'Auch, l'Evêque de Noyon & Pierre de la Palu, ses Capitaines & Lieutenans dans l'**Occitanie**, in **lingua occitana**, avec ordre de s'y transporter tous ensemble, ou seulement deux d'entre eux, & de travailler à la réformation du Pays, dans les sénéchaussées de Toulouse, Agenois, Saintonge, &c »¹³,
- en **1310**, dans les interrogatoires des Templiers, recensés par Jules Michelet dans son ouvrage *Procès des templiers* :
 - tome 1 (1841), interrogatoires de vingt-cinq frères en page 118, deux glottonymes "**lingua Occitana**" ;
 - tome 2, (1851) interrogatoires de cinq frères en page 259, deux glottonymes "**Lingua Occitana**",¹⁴
- le 1^{er} avril **1315** où Louis X le Hutin confirme les privilèges de ses sujets des communautés, châteaux, villes et lieux de langue occitane (**Lingue Occitane**),
- le 15 mai **1315**, dans une lettre de Louis X (ratifiant privilèges et immunités du Languedoc) : « *porrectis itaque Nobis ex parte Consulum universitatis Nemausensis & aliarum Universitatum, Castrorum, villarum & locorum Lingue Occitane supplicationibus inclinati* » (in *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, 13^e volume, par Eusèbe de Laurière, Emmanuel Pastoret, Denis François Secousse, Louis Guillaume de Vielvault, 1782)
- le 28 juillet **1315**, dans une lettre de Louis X le Hutin pour confisquer les sommes dues aux Juifs : après ceux de Lingua-Gallicana, sont évoqués « ...Judeis, pro illis de **Lingua-Occitana**... » (Juifs de Lunel, Beaucaire et Avignon)¹⁵,
- le 24 février **1317**, dans une lettre de Philippe V le Long réglementant les draperies de Carcassonne, Narbonne, Béziers : « ...Reipublice regni nostri & maximè **Patrie Occitane**... » (expression écrite de nombreuses fois dans la même lettre), « ...quomodo totius **Occitane Reipublice** », « ...totius **Reipublice Occitane prejudicium** », « ...telas lancas quas pannos crudos appellant Lingua vulgariter **Occitana** », « ... Senescallia Carcassone & Biteris & aliis **Partibus Occitani** augeri valeat... », .. », « ... Reipublice Regni Francie & **Patrie Occitane**... », « ...que panni crudi in **Lingua Occitana** vulgariter appellantur... », plus six autres occurrences à peu près similaires.
- le 24 février **1317**, dans une autre lettre de Philippe V le Long sur le même sujet : « ...de proborum virorum **Occitanarum** partium consilio taliter disponantur... », « ...potissimè **Patrie Occitane** sic est utilius ordinatum... », « ...in **partibus Occitanis** deputabitur quoquo casu. »
- le 7 avril **1317** où Philippe V le Long déclare qu'il fait assembler à Bourges les députés des bonnes villes de son royaume, « et lingue specialiter **occitane** »,¹⁶
- en **1319**, dans le *Processus Bernardi Delitiosi*, cité par l'américain Alan Friedlander « *ad partes lingue occitanæ* » (impossibilité d'avoir accès au texte complet),
- le 29 février **1320**, dans une lettre de Philippe V le Long à propos du respect des ordonnances touchant le métier de pareurs de draps : « ...tam nundinarum nostrarum Campaniæ & Briæ, quàm **Patriæ Occitaniæ**... », « ...portuum Regni nostri Franciæ in **Partibus Occitanis**... », « ... Regni nostri Franciæ & **Occitaniæ Patriæ**... »,
- le 13 juillet **1320**, dans une lettre de Philippe V le Long sur le même sujet : « ... Reipublice Regni nostri Francie & potissimè **Patrie Occitane**... »,
- le 23 septembre **1320**, dans une lettre de Philippe V le Long sur le même sujet : « & potissimè totius Patrie Occitane... », « ...Paratorum ipsius Patrie Occitane »,
- à une date légèrement antérieure, dans le Mandement qui a causé le mécontentement des pareurs de draps : « ...Regni nostri Francie à Nobis editas in **Partibus Occitanis** », « ...Nos ordinationes hujusmodi faceremus, sicut in **Occitanis** sit... »,
- le 16 juin **1324**, dans une lettre de Charles IV, à propos des règlements des manufactures de draps et laines pris par Philippe V : « ...quondam dictorum Regnorum regem editas in **Partibus Occitanis**... », « ... sicut in **Occitanis**... », « ...maximè **Occitane Patrie**... », « ...ad **Partes Occitanas** opportuit... »,
- le 16 juin **1324**, dans une autre lettre de Charles IV : cinq occurrences similaires,

¹² Date mise en doute par Gilbert Balmette : « En 1298 Joan I d'Armanhac e Joan de Peitièus èran pas encara nascuts e Innocenci pas encara papa, l'acte es per ieu al pus lèu, de mai de **1356** (primièra nominacion de Joan de Peitièus coma luòctenenet del rei en Lengadòc) e al pus tard, de decembre de **1357** (seconda nominacion de Joan de Peitièus e fin del govèrn de Joan d'Armanhac) ».

¹³ Nous remercions Philippe Espinasse pour ce renseignement. Gilbert Balmette remarque : " En 1304 Felip de França èra pas encara rei, l'ordenança es doncas mai tardiva, de 1340 segon "La Revue de Lille dirigée par une société de professeurs catholiques", tome VIII, 1893, pagina 582. Avèm aici un escambi de doas chifras tot simplament.

¹⁴ Merci à Gilbert Balmette qui complète à propos des frères templiers : « Dans la "Revue de l'Orient latin", volum 5" de 1897, pagina 393, los autors escriron que los fraires se disían entre eles de "lingua gallicana" o de "lingua occitana" segon que venián del Nòrd o del Miègjorn de França. En efiech, un "frater gallicanus" es citat dins lo tòme 2 del "PROCÈS DES TEMPLIERS" e podèm creire qu'aquesta occurréncia es pus vièlha que 1310 mas un "frater occitanus" demòra a trobar endacòm mai. ».

¹⁵ In *Ordonnances des roys de France de la troisième race*, recueillies par M. de Vielvault, Paris, 1769. Toutes les citations qui suivent concernant les ordonnances royales sont tirées de cet ouvrage. On y constate un usage répétitif des vocables en question. Les ordonnances concernant le nord de la France étaient écrites en français, celles pour le sud en latin. Avignon et Beaucaire faisaient donc partie de la *lingua occitanica* (quelle horreur !).

¹⁶ De Laurière, *Ordonnances des rois de France* pour ces deux derniers témoignages (fournis par le texte de Michel Roquebert)

- en **1344**, à propos de Jean d'Armagnac, fils et lieutenant du roi « *Jobannes, primogenitus et locum tenens Regis Francie, dux Normannie, Pictavensis, Andegavensis et Cenomanensis comes, conquestarumque lingue occitane et Xanctonensis dominus* »,
- en **1345**, « *Petrus, dux Borbonensis, comes Clarmontensis et Marchie, camerarius Francie et locum tenens domini mei regis in partibus Occitanie et Vasconie* »,
- en avril **1348**, dans une lettre de Louis Sanctus de Berinden, décrivant la peste en Avignon arrivée des terres étrangères par les navires : « *Hee autem galee tantam infectionem reliquerunt per totum iter suum, maxime tamen in civitatibus et locis marinis, primo in Grecia, postea in Cicilia et in Ytalia, specialiter in Tuscia et subsequenter in Marsilia et sic per consequens per totam Linguam occitanam* »¹⁷,
- en **1356**, dans le procès-verbal de l'Assemblée des Etats du Languedoc d'octobre 1356, où il est dit, en parlant du roi Jean, prisonnier des Anglais à Bordeaux : « *Vellemus insistere ad finem ut dictum dominum nostrum Regem, existentem infra Linguam Occitanam, possemus a dicta miserabili captivitate liberare* »¹⁸,
- même époque dans les Annales de Toulouse, particulièrement dans *Délibération des trois états du Pais de Languedoc sur le sujet de la prison du Roi Jean* : « *..fidelis consanguinei nostri Committis Armanbiaci Locum-tenentis dicti Domini & genitoris nostri ex provincia Lingua Occitana* » ; « *...Consules & Communitates ac Rectores Commitatum Senescallia Tolosa, Carcassona, Bellicadis, Ruthena, Caturcensis & Bigorra ; ac non nullas alias Provincias Lingua Occitana* » ; « *pro securitate Lingua Occitana nos regere deberemus* » ; « *faciendo guerram infra Linguam Occitanam* » ; « *Ecclesiasticorum, Nobilium & Commitatum dicta Lingua Occitana* (et bien d'autres occurrences)¹⁹,
- en **1356**, lorsque Jean d'Armagnac, lieutenant du roi, se déclare « *locum tenens Domini Nostri Regis in tota lingua occitaniae* »²⁰,
- en **1356**, dans les lois royales (compilées dans l'ouvrage du 19^e siècle *Recueil général des anciennes lois françaises* de Athanase-Jean-Léger Jourdan) où l'on trouve entre autres dix occurrences de l'expression *lingue occitane* dont nous ne citerons que deux exemples : « *senescallarum Tholose, Carcassone, Rhutenensis, Bellicadri, Caturcensis et Bigorre, ac nonnullarum alliarum provinciarum lingue occitane* », et aussi la mention de Jean d'Armagnac, sénéchal du roi « *locum-tenentis dicti domini et genitoris nostri in patria lingue occitane* »,
- en **1356**, dans *Las Leys d'Amor*, rédigées par Guilhem Molinièr, qui mentionne la *lenga d'oc*, attachée aux territoires du Périgord, Quercy, Velay, Auvergne, Limousin, Rouergue, Lodévois, Gévaudan, Agenais, Albigeois, Toulouse, mais il en exclut la *parladura de Gascuenha*,
- le 18 janvier **1358**, dans une lettre du comte de Poitiers au sénéchal de Beaucaire : « *Jehan comte de Poitiers, fils du roy de France et son lieutenant par deçà la rivière de Loyre et en toute la Langue d'Oc* »²¹,
- le 19 mai **1358**, toujours à propos de Jean d'Armagnac : « *Joannes, filius regis Francie ejusque locum tenens in tota Lingua Occitana* »²²,
- en **1359** encore, « *Joannes, regis francorum filius, ejusque locum tenens in partibus Occitanis et Alvernia, comes Pictavensis et Matisconensis* »,
- au milieu du XIV^e siècle, une trentaine d'occurrences réunies dans *Les statuts et privilèges des universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789*, de Marcel Fournier (deux premiers volumes publiés à Paris en 1890 et 1891 dont voici les plus anciennes :
Tome 1, "Université de Toulouse" :
Pagina 592, suplica de l'universitat de Tolosa de las calendas d'octobre de **1360** (1er del mes) : una ocurrència "in **linga occitana**" (sic).
Pagina 593, lo meteís jorn, bula del papa Innocenci VI, una ocurrència "in **lingua occitana**".
Pagina 683, letra de Loís d'Anjou de genièr de **1368**, una ocurrència "in partibus **Occitanis**".
Tòme 2, capitol "Université de Montpellier" :
Pagina 96, una letra del rei Joan de genièr de **1351** (1352 per nautres ?), una frasa "..., sive in locis aliis dumtaxat **Occitanie**, judici..."²³
en **1381**, où le roi Charles VI considère que son royaume comprend deux parties, les pays de langue d'oc ou

¹⁷ Citée par A. Welkenhuysen in *Pascua Mediaevalia* (1983). Pour la progression de la peste, on notera la traduction de la dernière phrase « ensuite dans Marseille et ainsi par conséquent par tout le pays de langue d'oc/le Languedoc ».

¹⁸ Fourni par le texte de Michel Roquebert.

¹⁹ Cité par Germain de La Faille, in *Annales de la ville de Toulouse* (1687)

²⁰ Cité par Marcel Petit, Préface au Trésor du Félibrige (réédition de 1979), lequel affirme péremptoirement bien des choses que les archives contredisent, quant à l'usage des mots oc, occitan. Il en réfutait la pertinence (noms latins issus du pouvoir français) et ne voulait que « provençal » pour désigner ...le tout. Provençal... issu de *Provincia*... issue du pouvoir central romain pourtant !

²¹ In *Histoire Générale du Languedoc* (fourni par le texte de Michel Roquebert).

²² Ibid.

²³ Trouvailles de Gilbert Balmette qui ajoute à propos de la dernière citation Occitanie : « Se m'engane pas, que soi pas especialista del latin, avèm aici un toponim en un sol mot e non pas un adjectiu darrièr un nom. Se n'es atal, es lo pus vièlh d'aquela mena qu'ai trobat.

Occitanie et les pays de langue d'oïl ou Ouytanie : « *Quas in nostro Regno occupare solebar tam in linguae Occitanae quam Ouytanae* », ²⁴

- en 1386, « *Johannes, regis Francorum filius, dux Bicturicensis et Alvernie, comes Pictavensis, locumtenens domini mei regis in dictis partibus totaque Lingua Occitana et ducatu Aquitanie* » (séparation de l'Aquitaine, argument majeur des séparatistes gascons qui estiment « ne pas parler un dialecte occitan ») ²⁵,
- en 1391, dans la mission confiée à Guillaume d'Ortolan par le clergé languedocien résidant à Avignon lui donnant les instructions : « *Cum petitur ab eo per personas quibus habeat respondere a quibus mittitur dicat quod a prelati et clero lingue Occitane in Avinione...* » ²⁶,
- pour la période 1389-1392, dans les *Chronografia regum francorum* : « *abiit Avinionem ubi aderat quando Papa coronavit Ludovicum, regem Sicilie ac inde abiit in Linguam Occitanam ad reformandum patriam* », ²⁷
- en 1394, dans des Lettres de Charles VI, « [les Juifs] Ils ont demeuré jusqu'à ores en nostredit royaume, tant en Languedoc comme en Languedoil », ²⁸
- en 1395, toujours dans les *Ordonnances des roys de France* (volume 5) déjà citées : (décembre) « *Domini Lanceloti de Roya, militis, magister forestarum et aquarum regiarum Lingue Occitane, in villa Agathense...* » ; « *...in diversis locis vicarie Bitteris et alibi, in Lingua Occitana* » ; (janvier) « *...magistris aquarum et forestarum nostrorum Lingue Occitane...* » ; « *...officiaris nostris in dicta Lingua Occitana...* » ; (Genoier) « *...a prendre sur le debtes dues auxdicts juifs en nostre pays de Languedoc [et non pas du Languedoc]* » ; « *Locumtenentis nostri in Partibus Occitanis ac Ducatus Aquitanie...* » ; « *Ludovicus Regis quondam Francorum filius, Domini mei Regis germanus, ejusque locumtenens in Partibus Occitanis...* » ²⁹,
- au 14^e siècle, dans l'appellation *Respublica Occitania*, ³⁰
- au 15^e siècle, sous Charles VII, dans le Formulaire d'Odart Morchesne « *Quo circa dilectis et fidelibus consiliariis nostris gentibus parlamentum presens in nostra patria Lingue occitane* »,
- dans une charte royale de 1413 : « *totaque Lingua Occitana & ducatu Aquitanie* » (séparation de l'Aquitaine) ³¹,
- en 1420, dans une inscription sur la façade d'une maison nîmoise rue Plan de Bachalas, en hommage à Guy Cotin, garde des archives du Roi : « (...) *Debitum reddit naturale, moerens incolam luget Occitania frugem.* (...) », traduite dans l'ouvrage qui la restitue par « *Il a payé sa dette à la nature, le Languedoc affligé pleure un citoyen vertueux* », ³²
- le 7 octobre 1428, dans une lettre de Charles VII : « *Et nostra Parlamenti curia Pictavis ordinata, aliam certis de causis Parlamenti Curiam, respectu Patriae Linguae Occitanae & terrarum Ducatus Aquitaniae trans Dordoniam, Tolosae flatuerimus, deinde Biteris transflatam, (...) quos Senescalli Bellicadri, Tolosae & Carcassoniae, ac ceteris terris dictae Patriae Linguae-Occitanae & Ducatus Aquitaniae trans Dordoniam* », (citation empruntée à Dom Vaissette, reprise dans *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, 13^e volume, par Eusèbe de Laurière, Emmanuel Pastoret, Denis François Secousse, Louis Guillaume de Vielvault, 1782) ³³
- en mai 1437, dans une lettre de Charles VII accordant l'exemption d'impôts à l'Université de Montpellier : « *Quod dicti supplicantes possint & valeant debitores, injuriatores, jurum detentores, inquietatores & molestatores suos, in Patria Occitana commorantes necnon in Diocesis Ruthenensi & Vabrensi degentes* » (citation empruntée à Johannis Limnaei, reprise dans *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, 13^e volume, par Eusèbe de Laurière, Emmanuel Pastoret, Denis François Secousse, Louis Guillaume de Vielvault, 1782)
- le 11 octobre 1443, dans une lettre de Charles VII établissant un Parlement à Toulouse : « *ad bonum reipublice Patrie nostre Occitane & Ducatus nostri Aquitanie* » (séparation de l'Aquitaine) ³⁴ ; « *attendentes etiam longa*

²⁴ Mentionné sur Wikipédia à l'article Occitanie, tiré de l'ouvrage d'André Dupuy, Marcel Carrières et André Nouvel, *Histoire de l'Occitanie*, Éd. Connaissance de l'Occitanie, Montpellier, 1976

²⁵ Passer des heures à écrire des articles rageurs pour revendiquer la séparation du gascon (ou du provençal, ou de l'auvergnat), en quoi cela aide-t-il à sauver le gascon, à ce qu'il soit mieux parlé/écrit ? Cela lui donne-t-il plus de prestige ? Est-ce que l'appartenance à la langue d'oc serait une souillure insupportable ? Est-ce que cela empêcherait d'écrire qui que ce soit en « pur gascon », « pur provençal » ? Ou n'est-ce pas seulement un moyen choisi par quelques extrémistes à la seule fin d'occuper le terrain pour que l'on parle d'eux et d'assouvir leurs rancœurs aussi obscures qu'obsessionnelles, faute d'œuvrer dans le positif ?

²⁶ *Archives du département du Vaucluse*, cité dans *Bibliothèque de l'école des Chartes* (janvier-Juin 1966), article *La vie et les œuvres de Gilles Bellemère*.

²⁷ Cité par H. Moranville, in *Chronografia regum temporum*, Paris, 1897

²⁸ Cité par Gilles Ménage dans son *Dictionnaire Etymologique*, voir à la date de 1694. Il s'agit ici de constater l'opposition géographique et linguistique intéressante nord/sud, oïl/oc, langue ayant le sens de pays.

²⁹ Occurrences recueillies par Jean-Philippe Monnier.

³⁰ Mentionné sur Wikipédia à l'article Occitanie, tiré de l'ouvrage de Pierre Bec, *La langue occitane*.

³¹ Cet exemple est donné par Jean Lafitte.

³² Texte mentionné dans le *Dictionnaire des rues de Nîmes* de 1876, que nous a aimablement communiqué Sarah Laurent.

³³ Gilbert Balmette remarque à propos de ces auteurs dont il parle dans une page de Wikipédia : « *Ai citat solament los volumes III e IV de las "Ordonnances du Louvre" que son de Secousse e que tractan del regne de Joan II de França mas auria pogut ajustar los volumes II de 1729 d'Eusèbe Laurière e XVI de 1814 de Jean-Marie Pastoret que contenen qualques occurréncias francesas "Occitanie".* »

³⁴ Cet exemple est donné par Jean Lafitte, qui refuse plus qu'énergiquement le rattachement du gascon à l'occitan (la référence étant incomplète, ainsi que les occurrences, nous le complétons). Même l'hésitation orthographique *Occitània/Occitania/Occitaniá*, pourtant on ne peut plus légitime, est sujette à son ironie : « *Depuis plusieurs années, pour traduire « Occitanie » en occitan, la "littérature" occitaniste use de la forme Occitània, accentuée sur le premier a, concurremment à Occitania, accentuée sur le second i, voire de préférence à elle. De la part d'auteurs si volontiers "normalisateurs", ce comportement à l'égard du nom*

même de leur "patrie" peut paraître bien étrange.(...) On voit l'artificialité d'une telle reconstitution historique de formes qui n'ont jamais existé, un peu comme quand le génie génétique rêve de reconstituer un mammouth vivant à partir de l'ADN d'un bébé mammouth femelle que le dégel vient de libérer de 40 000 ans de séjour dans les glaces sibériennes» (sic !) (<http://gascounades.blogspot.fr>) Notez les guillemets à « littérature » et à « patrie » (dont on trouvera pourtant de multiples exemples de **Patría Occitana** ci-dessous et depuis des lustres)... tout un programme de mépris/ironie élégamment exprimés. Notez l'ineptie de « traduire Occitanie en occitan » (c'est le contraire... et le nom de la communauté territoriale existe en occitan largement plus que « depuis plusieurs années » !). Et l'ineptie de l'argument de « l'artificialité » : en matière d'accentuation, la **fluctuance notée, loin d'être une aberration, est tout à fait légitime**, les trois possibilités de l'accentuation des noms en *-ia* existant en bon occitan (*carnsaladaria, cancelaria, racania, ironia, armonia, tirania, fonfonia, sinfonia, celidonia*), et en fonction des dialectes : qui a plutôt tendance à dire *Occitània* (par attraction avec *Aquitània*, phénomène courant dans toutes les langues, ce qu'ignore visiblement monsieur Lafitte), qui plutôt *Occitania*, et même parfois déplacement de l'accent tonique à la fin avec *Occitaniá*, quelle que soit la forme primitive, qui a pu se maintenir ou au contraire évoluer. Il serait aussi stupide de « reprocher » aux Provençaux d'avoir fait un *Marselha* à partir de *Massilia*...

Nous reprochant nos piques (sous-entendant que lui n'en commet point, comme chacun sait), nous ne le citons point jusqu'à présent (croiser le fer ne nous intéresse pas du tout). Nous nous étions contentée de quelques rares et vagues allusions. Certaines formules lapidaires ne lui ayant pas plu (« séparatiste » entres autres, c'est pourtant ce qu'il professe à longueur de lignes), nous les avons donc levées, mais nous les remplaçons bien volontiers par des citations directes prises sur ses propres sites (cf. <http://gascounades.blogspot.fr>, ou digam.chez.com), même si elles nous coûtent de la place. Elles ont l'avantage d'être bien plus convaincantes que nos formules raccourcies, et nous soulignent en gras les passages les plus savoureux : « *Le subconscient occitan : haine du gascon et du béarnais* ». Si, si, haine... Ou encore : « *Le Cave se rebiffe* » tiraient un polar de *Simenon* et un film des années 60. C'est finalement ce qui semble se passer dans le domaine d'oc, lassé du credo occitaniste dont les bases se fissurent. Ainsi, l'unité de la « langue d'oc » ou « langue occitane » est aujourd'hui sérieusement contestée par ceux qui préfèrent considérer qu'il y a plusieurs langues d'oc. ». Qui « ceux » ? Les universitaires du monde entier qui s'accordent à l'unicité ? Citons encore : « [à propos de la « grafié moudernè »] *Tout aurait pu demeurer pour le mieux dans le meilleur des mondes si celui du Félibrige n'avait vu naître sur la fin du XIXe s. une contestation languedocienne de l'hégémonie accordée par Frédéric Mistral à sa langue provençale.* » Oh ! les affreux, les vilains, les traîtres, les arrogants, parce qu'ils n'ont pas obéi aux injonctions graphiques et dialectales le doigt sur la couture du pantalon ! Par exemple Alexandre Langlade qui a refusé de voir transcrire son languedocien... en provençal rhodanien, injonction pour être publié. Séparer le gascon du domaine occitan (sans préjudice de ses particularités dialectales) est une légitimité, un devoir, une action positive, mais séparer le languedocien du provençal, ça, non, quel affreux comportement négatif ! Mensonge, inconscience ou imposture totale ? Citons toujours : « *Cependant, du fait de la mention de « la langue occitane » dans la loi Deixonne du 11 janvier 1951, aujourd'hui abrogée, l'Éducation nationale a répandu l'appellation d'« occitan » dont le gascon ne serait qu'une variété. Peu importe que cette appellation ait été obtenue par un lobbying efficace et un vote sans débat des deux assemblées — pauvre démocratie ! — et qu'il y ait derrière elle toute l'idéologie qui voudrait créer une « Occitanie » séparée de la France : bien des enseignants et élus républicains l'adoptent les yeux fermés, tandis que d'autres citoyens, attachés à l'unité de la République et à leur langue historique, crient « bolà ! ».* Mais quand les mouvements provençalistes (et avant eux les félibres provençaux du 19^e) ont répandu/répandent encore le nom de *provençal* pour désigner tous les dialectes n'ayant strictement rien de provençal (si ce n'est du temps du « mammouth congelé » pour reprendre sa rhétorique quand *provençal* ou *limousin* étaient employés pour langue d'oc en général), Jean Lafitte ne trouve strictement rien à redire et ne s'insurge point contre « l'absence de démocratie », « le centralisme », « une mentalité de Métropole » (voir plus loin). Notons au passage l'absurdité de la formule « *dont le gascon ne serait qu'une variété* » avec la construction *ne... que...* qui attribue malhonnêtement à ses ennemis jurés l'idée qu'ils mépriseraient/haïraient le gascon, alors même qu'il y a des cercles occitans gascons où l'on apprend le gascon, des écrivains occitans gascons écrivant en gascon, des sections gasconnes de l'IEO, des maintenances gasconnes du Félibrige, des articles en gascon plein le journal *La Setmana*. Mais non, de toute évidence, Jean Lafitte ne pratique pas les piques et n'est guidé par aucune idéologie... Sauf que tout le monde est pourfendu et dénoncé à la vindicte publique, mais que lui ne saurait être critiqué en retour quant à ses prises de position et ses formules et son lexique. Il nous reproche d'utiliser de l'expression « séparatistes gascons » nous renvoyant à une mentalité de coloniaux : « *Les piques militantes dont vous émaillez votre document à l'encontre des « séparatistes gascons » me paraissent dénoter à la fois une grande ignorance de ces auteurs et une mentalité de Métropole à l'égard des indépendantistes de ses colonies...* ». Nous lui avons donc fait remarquer que « *En matière de comparaisons, si vous n'avez rien d'autre à me servir que Métropole/colonies pour traduire les rapports entre les dialectes d'oc, là aussi elle me ferait rire... si elle n'était stupide. L'option "gascon = dialecte de l'occitan" au lieu de "gascon = langue à part" n'a jamais empêché qui que ce soit de parler/écrire gascon, S'ON gascon de prédilection. Au contraire des coloniaux qui éradiquent les langues indigènes (la France par exemple avec ses langues régionales)... Moi, au contraire de vous, je ne connais qu'une Métropole s'adressant à ses colonies (...): l'état français. Et c'est vers là uniquement que se tournent mes efforts, pas de chercher des ponts aux dialectes frères. (...) J'agis dans le sens strictement opposé : une active militante de "la réussite groupée"* ».

Quant à l'amour pour « sa langue gasconne » (pratiquons aussi les guillemets), on en vient même à en douter fortement puisqu'il affirme noir sur blanc (par parenthèses toujours en français) qu'il est honteux que les langues régionales soient subventionnées. Citons-le encore : « *Mais il ne faut pas l'ébruiter, la foi en un retour de ces langues génère des emplois, bien évidemment payés par le contribuable, sans aucun contrôle d'efficacité, non moins évidemment.* Mais comme plusieurs l'ont souligné, ce n'est pas le seul gaspillage public. Moi, en tout cas, je ne coûte rien à la collectivité quand je travaille sur le gascon, et mes brochures ne sont pas subventionnées. » (cf. <http://gascounades.blogspot.fr>) C'est peut-être le plus beau scoop de son site, quand on sait la gabegie indéniable dans bien des domaines, et la misère accordée aux langues régionales en comparaison. Et la dénonciation généralisée de la France par tous les pays d'Europe quant à son comportement vis-à-vis de ses langues historiques qui mène à leur disparition, alors que ses présidents successifs ne cessent de défendre « la richesse linguistique »... mais ailleurs sur la planète. Ainsi il y a un scandale « qu'on nous cache car non ébruité » parce que il y a des emplois générés par les langues régionales ? Inconscience, imposture, ou carrément infamie ? Car Jean Lafitte, grand défenseur du gascon, approuve cependant la misère institutionnelle en trouvant que la portion congrue accordée (même si les efforts des militants ont permis des améliorations selon les régions), c'est déjà beaucoup beaucoup beaucoup trop. Dans le genre colonialiste, on fait difficilement mieux ! Tout en s'attribuant une auréole de saint gascon non subventionné. Croit-il que notre site où nous donnons toutes nos recherches soit subventionné ? Pratiquons nos langues régionales mais en silence SVP, dans un recanton, que cela ne sorte pas de l'intime, sans aucune volonté de normalisation sociale, de visibilité dans l'usage public (panneaux, médias), d'enseignement, pour ne pas gêner, ne pas déranger : se faire tout petit petit en courbant l'échine bien bas. Dans le genre colonisé, soumis consentant, on fait difficilement mieux. Et bien sûr, selon la dialectique lafitienne, avec des enseignants, linguistes, scientifiques, éditeurs, cinéastes, musiciens, réalisateurs de journaux, de chaînes de télévision ou de radios... tous bénévoles, qui financeront tous les frais sur leurs propres deniers, en faisant donc un double travail : un le jour pour gagner de l'argent pour pouvoir payer entièrement de leurs poches tout le travail de nuit en ce qui concernera l'occitan. Ils dormiront une heure entre les deux, c'est amplement suffisant. Car eux ne sont pas des contribuables normaux payant aussi des impôts... et contribuant aussi à la richesse culturelle française (reconnue par le peuple français mais pas par ses dirigeants, hélas). Mais d'autre part, puisque Jean Lafitte est si accusateur des associations occitanes (même si nous aussi nous prêchons fermement la bonne gestion c'est-à-dire l'efficacité), se soucie-t-il avec autant de minutie de la façon dont ses amis du Collectif Provence (amis, puisqu'il donne leur adresse en lien sur son site, mais pas celles, évidemment, des associations occitanes) gèrent les subventions qu'ils touchent du Conseil Régional PACA, en matière d'efficacité, de retour aux contribuables ? C'est bien d'eux en particulier qu'il devrait se soucier car voici le détail des sommes pour 2011 : 120 000 € pour le Collectif, 37 160 € pour L'Union provençale... et seulement 20 000 € pour l'IEO fédéral, 6480 euros pour l'Espace Occitan de Gap, 7 500 euros pour le Centre Régional d'Enseignement de l'Occitan (CREO). 157 000 euros d'un côté, 28 000 du côté occitan, soit 5,6 fois moins ! Sans compter les versements éventuels à partir de la cagnotte propre des élus à des cercles locaux... Éloquent non ? Pour ceux qui seraient incrédules ou penseraient à une erreur de frappe, qu'ils consultent le document officiel de la Région PACA « Subventions versées en 2011 aux associations » : elles y sont classées par ordre alphabétique, le Collectif figure à la page 63, et l'Union provençale page 168 (le CREO page 54, l'IEO page 93). Qui dépense les subventions « sans contrôle d'efficacité »

terrarum spatioquibus quaquaversum prefata Patria Occitana, necnon Ducatus noster Aquitanie predictus » ; « *presertim ex ipsis Patriis nostris Occitana & Aquitania* » ; « *supplicationem humilimam Gentium trium flatuunt Patrie occitane predictae* » ; « *& civitatem nostram Tholosanam que inter ceteras Patrie Occitane predictae notabilior existere dignoscitur* » ; « *pro tota Patria nostra Occitana atque Ducatu Aquitanie* » ; « *antedictarum Patriarum Occitane & Aquitanie* » ; « *Patriarum linguarum d'Oyl & Occitane* » ; « *in quantum concernit dictam nostram Patriam Lingue Occitane & Ducatum Aquitanie ultra dictum fluvium Dordonie* » ; « *jam dictarum Patriarum Occitane & Aquitanie* » (citation de Joly, reprise dans *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, 13^e volume, par Eusèbe de Laurière, Emmanuel Pastoret, Denis François Secousse, Louis Guillaume de Vielvault, 1782)³⁵

- en 1444, dans une ordonnance de Charles VII, portant la mention de *patria lingua occitana*³⁶,
- de 1444 à 1451, sur les sceaux du Parlement de Toulouse, ordonnés par Charles VII : «SIGILLU(m) KAROLI REGIS FRANCORUM ORDINATUM IN PAT(r)IA OCCITANA»³⁷,

comme vous dites, monsieur le juge-à-géométrie-variable Jean Lafitte ? Car on cherche en vain les ouvrages pédagogiques, les dictionnaires à foison, les bases de données accessibles à tous, etc., etc., etc., qui devraient être produits en toute logique, et en quantité, avec ces sommes faramineuses. Qu'en pensez-vous monsieur le procureur gascon ? On suppose que ce sont seulement les 28 000 euros qui vous donnent des boutons et pour lesquels seuls vous demandez des comptes ? Et là en Provence, vous ne trouvez à critiquer ni lobby actif, ni anti-démocratie, ni argent curieusement peu efficace ? En tout honnêteté et objectivement... bien sûr.

D'ailleurs Jean Lafitte ne se plaint jamais de cet ostracisme français envers les langues régionales car son seul, son unique, son sacré ennemi juré, celui auquel il consacre tous ses écrits, tous ses fantasmes, c'est l'occitan/les Occitans, exclusivement. Son idéologie (car cela en est une et des plus marquées au fer chaud) rappelle bien celle de partis français, extrême-noirs comme extrême-rouges, qui se sont illustrés pendant la campagne présidentielle, non ? Ou de cultureux/humoristes/jacobins étalant leur mépris dans les journaux (voir notre fichier *Diguèron*... à donner la nausée). Il est vrai que ses propos malhonnêtement accusateurs restent polis lexicalement en comparaison du côté provençaliste qui, toujours à propos de cet article, nous traite de « *cuillo d'Uband* », insulte proférée par un anonyme (évidemment, comme tout insulteur !) ... Comme quoi le pire est toujours possible. Ah ! que ne ferait-on pas pour exister et se détacher de la masse, faute d'agir positivement dans un groupe élargi ? Ah ! le désir d'être caporal-chef de groupuscules, empêcheurs-notoires-de-réussir-en-rond l'avancée de la langue d'oc, pour le plaisir d'une notoriété dérisoire ! Avec encore et toujours la seule question : pour quel profit pour la langue d'oc, leur langue qu'ils prétendent isolée des autres ? Quand bien même le serait-elle, quels résultats meilleurs obtiennent-ils ? Aucun, absolument aucun, dans aucun domaine. Mais veulent-ils seulement obtenir des résultats ? Non, de toute évidence, a bèls uelhs vesents, sinon ils ne passeraient pas tout leur temps en querelles aussi vaines que stériles et à travailler au corps les élus pas totalement au fait des problèmes, en les piégeant pour leur faire signer des textes mensongers : c'est à peu près leurs seules actions connues avec l'organisation d'une contre-manifestation (bien réduite !) juste le même jour que les grands rassemblements de Toulouse, Béziers ou Carcassonne. Bizarre, bizarre...

Mais veulent-ils un résultat ? Citons encore Jean Lafitte, plus loin dans l'escalade par sa communication faite en mars 2013 à la *Société Française d'Onomastique* : « *On sait l'intérêt que je porte à la langue gasconne que j'enseigne bénévolement depuis des années, et par elle à l'ensemble des langues régionales. Or plus j'avance et suis informé de leur situation, plus je suis convaincu de l'inutilité de leur enseignement scolaire comme langues vivantes : langues d'une civilisation rurale disparue et abandonnées par les élites depuis des siècles, elles ne sont plus parlées dans l'environnement social de la plupart des élèves; de fait, l'enseignement actuel ne produit plus de locuteurs. Je préconise donc de réorienter l'enseignement, au moins en Métropole : au lieu d'essayer d'apprendre la langue à un tout petit nombre de volontaires, enseigner à tous l'histoire et la géographie locales (...). En parallèle, il convient de favoriser les cours d'adultes portant sur les mêmes matières et, cette fois, directement sur la langue, enseignée comme langue morte, certes, mais aussi de culture, comme le latin pour l'Occident.* ». Mais il aime le gascon dit-il la main sur le cœur... Comme le loup aime l'agneau, comme le vautour aime les carcasses, comme l'Inquisition aimait les Cathares : morts. Monsieur Lafitte doit donc enrager de voir les avancées récentes obtenues pour l'enseignement de ces langues : il ne faisait fort heureusement pas partie des acteurs de la négociation car sa seule demande eut sans doute consisté en des bidons de chloroforme pour la tuer encore plus vite et se contenter de l'observer dans un bocal.

Le dernier exploit de Jean Lafitte-le-vertueux-compétent vaut son pesant de pièces d'or. Au lieu de nous citer (et commenter tant qu'il veut, selon le respect de la loi), il vient ni plus ni moins de nous voler l'intégralité de notre article paru sur *Lo Jornalet* « *Manifestar per la lenga... mai quina lenga ?* » <http://opinion.jornalet.com/josiana-ubaud/blog/manifestar-per-la-lenga-mai-quina-lenga>, où nous critiquons violemment la baisse de compétences en occitan qui se manifeste de partout. Il s'est donc permis de traduire en totalité notre article et de le diffuser à sa liste de 50 adresses pour le moins, sans nous demander la moindre permission (que nous n'aurions pas accordée évidemment), et sans même donner le lien du journal. Faut-il rappeler que cela relève du droit pénal devant un TGI ? Monsieur Lafitte aimant brandir des numéros de loi, nous rappelons donc que le copyright est régi par la loi du 11 mars 1957 (alinéa premier de l'article 40), et par les alinéas 2 et 3 de l'article 41, qui stipulent que ne sont autorisées que "les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective", et d'autre part "que les citations courtes". Toutefois, cela prouve au moins que mon provençal n'est pas aussi éloigné de son gascon que ce qu'il prétend, puisqu'il est arrivé à le traduire. Tout en le qualifiant de « *languedocien teinté de provençal* ». Ce qui prouve de plus son incompétence en dialectologie, car pour lui le provençal doit être écrit en graphie mistralienne sinon ce n'est pas du provençal. Et il se sert de plus de notre texte pour encore taper sur les Occitans, seul sujet qui le motive : en résumé, « *puisque un occitaniste critique le niveau de langue, c'est que ce que font les Occitans est nul et que j'ai raison de dire qu'il ne faut pas déboursier un sou pour les langues régionales qui ne sont que des langues mortes* ». Scientifique, lumineux, CQFD. Appliquons-le au français : le niveau de français est de plus en plus catastrophique, pitoyable, lamentable, arrêtons de payer les cours de français... Le procédé est infâme et bien dans la mentalité coutumière de ce monsieur, qui vient de descendre d'encore un cran, jusqu'au vol pur et simple d'articles. À noter qu'il ne nous nomme jamais « *lexicographe* » mais « *passionaria* de l'occitan », en vertu de la propension des misogynies à user et abuser du terme « *passionaria* » pour qualifier une femme non par son métier mais par ses convictions (qui les dérangent énormément). Car une femme, « ça » ne peut contredire monsieur Jean Lafitte, qui a seul tous les droits d'attaquer, persifler, harceler par courriers, voire diffamer (on trouvera tout tout sur Internet) : « ça » doit rester muette même si celui-ci l'attaque. Et il a le toupet supplémentaire de menacer sa liste de correspondants de la loi sur les courriers privés qui ne doivent pas être divulgués (si, si). Nous l'avons donc mis à nouveau devant son imposture : ce n'est pas à un pillier de textes en toute illégalité de donner des leçons de loi. Son courrier n'était pas privé mais public (50 personnes touchées au moins) ; son texte n'était pas privé et ne contenait pas des faits privés, puisque c'était MON texte pillé illégalement. Et s'il a eu connaissance de ma mise au point envoyée à sa liste... c'est par quelqu'un qui lui a transmis mon courrier !! Mais il donne des leçons de vertu et il brandit des lois... Les concepteurs du site panoccitan brandissent aussi des menaces de procès parce que « on » n'a pas le droit de dire que les mots occitans qu'ils utilisent et promeuvent sont des monstres linguistiques n'ayant jamais existé, et qui menacent donc gravement la langue.

³⁵ Nous avons restitué la police de caractères employée : italiques pour le texte mais droit lorsqu'il est question des toponymes. À noter que lorsque le roi Charles VII écrit en français (ou du moins son secrétaire) il use de « *nostredit pais de Languedoc* » et de « *nos pais de Languedoyl/Languedoil* ».

³⁶ Cité par Gilles Ménage dans son *Dictionnaire Etymologique*, voir à la date de 1694.

³⁷ Référence communiquée par Gilbert Balmette.

- en 1446, dans une lettre de Charles VII portant sur des exemptions de péages à Montauban : « *nostrorum Francorum regis tunc regnantis, Germani, ipsiusque in Partibus Occitanie Locumtenentis generalis* » ; « *Germani Avi nostri Caroli quondam Regis Francorum & ejus Locumtenentis in tota Linguâ Occitanâ* » (in *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, par Eusèbe de Laurière, Emmanuel Pastoret, Denis François Secousse, Louis Guillaume de Vielvault, 1782)
- en 1473, dans l'ouvrage en latin de Antoine Pastor intitulé *Libellus* : « *multaque damna Lingæ occitaneae terra passa fuerat* » (il s'agit du Languedoc),
- en 1473, l'occurrence « *Avenionensis vero et Massiliensis ministri qui nomine provinciae Linguae Auxitanae atque Aragoniae* », répertoriée dans "L'Ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs" par Paul Deslandres (1874 - 1942), Archiviste paléographe attaché à la bibliothèque de l'Arsenal - Tome second - Pièces justificatives" publié en 1903,
- en 1501, l'occurrence « *qui nomine provinciae Linguae Auxitanae* », également répertoriée dans l'ouvrage précédent³⁸,
- vers 1460, sous la plume de Guillaume Bardin, conseiller-clerc au parlement de Toulouse de 1443 à 1474, auteur de l'ouvrage *Historia chronologica parlamentorum patriae Occitaniae et diversorum conventuum trium ordinum dictae patriae*,
- en 1472, dans la Bulle du pape Sixte IV (à l'occasion de la consécration d'une église d'Alès), texte publié dans le *Bulletin du Comité de l'Art Chrétien* de 1877 (diocèse de Nîmes) : « *...Francorum regis illustris consiliarius ac in Parlamento regio Occitanie...* »,
- en 1478, dans un texte de Jean Barbier d'Yssingeaux, qui écrit : « *in hac provincia occitana que jure scripto sub ejus imperio regit et quam ab origine per me cum per genitores meos. Ego Johannes Berberi vallaviens que oriundus ex oppido ysingachii ...* "Dans cette province occitane, régie par le droit écrit, d'où je suis originaire, tant par moi-même que par mes parents, moi Johan Berberi, vellave, je tire ma naissance de la ville d'Yssingeaux" (Yssingeaux est en Haute-Loire, en Velay)³⁹,
- à la fin du XVe, dans la superbe carte réalisée par l'humaniste florentin Francesco Berlinghieri (1440-1500) à partir de celle plus ancienne du savant alexandrin Claude Ptolémée (90-168), publiée en langue vernaculaire italienne où l'on voit les différentes régions de cette pointe du continent européen, dont **La Lingua d'occhio** (reprenant Dante)⁴⁰. Le commentateur de la BNF y voit « la plus ancienne carte de France » !! Il faudrait donner des cours de lecture de cartes à nos jacobins, capables de tout falsifier sans sourciller. En effet, Francia, réduite à une bien petite parcelle, y est écrit au même niveau typographique que TOUTES les autres régions (Normandia, Brettania, Picardia, Savoia, Dalfinato, Provetia, qui n'étaient certes pas « françaises » à l'époque) et donc Lingua d'occhio qui devait devenir Languedoc. Question superficie comparée, nous y verrions plutôt une carte d'Occitanie...

³⁸ Deux autres références communiquées par Gilbert Calmette.

³⁹ On le mettra en parallèle avec un texte du Cercle Terre d'Auvergne qui « casse de l'occitan » à la lettre O de son répertoire : « *Occitan Occitanie, Deux mots artificiels, créés par la chancellerie des Rois de France au lendemain de la soumission du Comté de Toulouse (XIIIe siècle) dans des documents en langue latine. Ils désignaient uniquement les territoires toulousains annexés à la suite de la Croisade des Albigeois et ce qui se rapportaient à eux. Ils ont été repris à la fin du XVIIIe siècle [!!!] et depuis par des intellectuels languedociens dont le point fort n'était pas le lien avec la population [leur point fort à eux n'est pas la vérité historique...]. Dans cette seconde phase, ces mots artificiels ont été appliqués à des choses artificielles. Il n'y a jamais eu d'Etat occitan, de peuple occitan, de civilisation occitane ayant un destin commun : on aura profité à comparer deux ouvrages publiés par le même éditeur (Privat à Toulouse) : l'Histoire du Languedoc (réelle) et l'Histoire d'Occitanie (mythique). Il n'y a jamais eu de conscience occitane d'ensemble même chez les "renaissantistes" qui recherchaient dans "l'unité de la terre d'oc" une béquille pour leur propre faiblesse : l'analyse de leur production et de leur action montre que leurs préoccupations réelles ne pouvaient dépasser leur province.* » Très drôle, non, ce déni de réalité ? 50 pages (pour le moment) d'usage continu, mais pour eux, non, rien de rien entre le 13^e et le 18^e siècle et affirmé péremptoirement !! Quelques 100 citations extraites des archives paroissiales d'Avignon de 1594 à 1781 nommant clairement *Occitania* les terres d'outre-Rhône, île de la Barthelasse comprise ! De plus personne n'a jamais prétendu à l'existence d'un état occitan (sauf dans leur fantasme, prêter aux autres une pensée qu'ils n'ont jamais eue pour les discréditer, le procédé est courant). Mais s'il n'y a donc « jamais eu » de destin commun, comment expliquer le combat des Marseillais contre Simon de Montfort ? L'évocation du massacre de la Croisade chez le provençal Félix Gras ou la béarnaise Philadelphie de Gerde ? Le refus des Avignonnais en 1226 de laisser passer le roi de France Louis VIII allant à nouveau « casser du cathare », en soutenant au contraire leur suzerain Raimond VII de Toulouse plus ouvert d'esprit (ce qui leur a valu la destruction partielle du pont Saint-Benezet et totale de 300 maisons, plus rançon et prise d'otages) ? Le succès de Jasmin fort loin de ses terres d'origine (qui a donc largement « dépassé sa province », i.e. Agen) ? La création des sections du Félibrige et de l'IEO dans toute l'Occitanie ? Les discours mistraliens rappelant sans cesse la communauté de destin, de langue et de culture ? Les Santo Estello du même Félibrige se passant dans toutes les régions, Auvergne comprise ? Tous des faibles d'esprit se cherchant des béquilles ? Ils allaient/vont donc faire des Félibrées « en terres étrangères n'ayant strictement rien de commun entre elles » ? Et Raymond VII n'était point aussi seigneur de Provence ? Il y a une « Place des comtes de Toulouse » en plein Perne-les-Fontaines (Vaucluse), juste au pied de leur château ! Mais non, toujours pas d'histoire partagée, vraiment ? Curieux non, que ce révisionnisme permanent et ce déni de réalité ? Pour quel profit, on cherche vainement... Ce ne serait que risible si ce n'était pitoyable d'obscurantisme hargneux. Et pourquoi cette horreur du latin, pourtant seule langue de tous les manuscrits de l'époque (le peuple n'écrivait pas, doit-on le leur rappeler), et toujours brandie comme une preuve d'illégitimité ?? Ce Jean Barbier, vellave osant se dire occitan, est à brûler sur le bûcher ?

⁴⁰ Le lien nous a été transmis par Idali Vera Crau. Voir la carte et les commentaires franco-français triomphants. Domenja Lekuona leur fait heureusement remarquer leur incorrigible nombrilisme exacerbé : https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=pfbid02o7m871XprbuGQPGyqiofxifT4kKcF8v8wcDx2suFsFq6h3l3gHqA99cXqWni5rMl&id=100064882834368

préconisant d'écrire en « langage vulgaire », donc en langage de chaque province... Aux « Galli », leur langage, aux « Occitani » leur langage, et non exclusivement en « *idioma Gallicum*, en français » car celui-ci ne serait pas davantage compris que le latin, voire même « *maior esset obscuritas*, l'obscurité des textes en serait encore supérieure ». Il semble que l'auteur englobe sous le terme *Occitani* les *Vascones* (Gascons), et les autres peuples de la juridiction de Bordeaux et de Toulouse.

- dans les Annales manuscrites de Toulouse, où l'expression *lingue occitane* est mentionnée à plusieurs reprises : « *tertium venationis prohibitivum contra lingue occitane privilegia* » (chronique 211, 1534-1535), « *Ad eam rem legatus Joverius deligitur qui ab erarii lingue occitane prefeto Narbone* » (chronique 215, 1538-1539),
- en 1549, en italien, dans l'ouvrage *Historia delle cose di Francia*, de Paolo Emilio da Verona (p 41- 42) : « *Egli tutto pien d'ira Carlo attaccò il fuoco, e spianò Narbona, Agate, Nemauso, e Biterra nobile Colonia de' Settumani, onde pare che havesse tutta quella contrada il nome, che alhora si chiamava Settimana, & hora (come s'è gia detto) in uece di Gotticana, è chiamata Ocitanìa*⁴⁷, »
- en 1556, dans la traduction française faite par Simon de Monthiers du livre précédent de Paolo Emilio de Verona : « *si tantost ilz eurent prattiqué cette cōtree des Visigotz, que se nommoient Gotthicani, & maintenant Ocitani, c'est à dire Languedo* »,
- dans l'édition de 1559 de l'ouvrage *DE REPUBLICA ET LINGUA ET FRANCICA AC GOTHICA DIUERSIS ORDINIBUS...* de Julien TABOUEY, procureur général du Parlement de Chambéry, juriste, historien et écrivain (~1500-~1563), on trouve les occurrences : p 56 « *Ocitanæ linguae patriæ* », « *Ocitanæ lingua* », « *lingua Gothicana, nunc Ocitanæ, ab aliis Auxitana, le pays de Languedoc, & des Goths, vel potius le pays de la Ligue de Aux* » ; et aussi p 56/57, « *Auxitanam Vasconiam* », « *Auxitana* », « *Vasconiae partibus Auxitanæ* » et « *Vasconiam Auxitanam* »⁴⁸.
- en 1569, par la création de la Province d'Occitanie, dans la restructuration de l'ordre des Dominicains (ou Frères Prêcheurs). « *Dans sa province [d'Occitanie] [Sébastien Michaelis] il a exercé des charges d'enseignement (à Marseille, à Toulouse, à Avignon) et de gouvernement (prieur à Marseille, prieur provincial d'Occitanie de 1589 à 1594)* »⁴⁹,
- en 1572, en allemand, dans l'ouvrage *Frantzösischer und anderer Nationen mitt einlauffender Historien*, traduction de/ou inspirée de l'ouvrage en italien de 1549 cité ci-dessus, par Paolo Emilio, Arnoul Le Ferron, Christian Vurstisen : « *...landschafft dazjmal Septymania (welsche jetz als wir anzeigt Ocitania heist für Gotthimania) ...* » (transcription non garantie en totalité, lettres peu déchiffrables),
- en 1573, dans la correspondance Théodore de Bèze-Hippolyte Aubert : « *Sunt etiam aliqui Neocomi et Lausannæ. In aliis quoque Occitanorum urbibus, non dubito quin aliquis sic quorum numerus.* » ; « *Sommieræ, occitanorum urbecula, ...* » ; « *Occitanorum legatis nondum responsum est.* » ; « *Occitani promesse depugnant, et quidem feliciter.* »
- en 1573, dans *Epistolæ theologicae : liber unus*, de Théodore de Bèze : « *In Gallia magnam Occitanorum partem nostri iam tenent.* »,
- en 1575, dans l'édition posthume française de *La Cosmographie universelle de tout le monde* de Sebastian MÜNSTER (1488-1552), humaniste allemand, cartographe et recteur de l'université de Bâle, au chapitre

⁴⁷ Encore une belle trouvaille de Jean-François Blanc avec la suivante de 1556.

⁴⁸ Références dénichées par Gilbert Balmette. Il rajoute ces remarques concernant le nom de *Auxitania*, homophone de *Occitania* : « François SABBATHIER (1735-1807, compilateur, homme de lettres) donne l'origine de ce nom dans son DICTIONNAIRE POUR L'INTELLIGENCE DES AUTEURS CLASSIQUES, édition de 1783, volume 30, page 505. Il explique que la Novempopulanie a reçu vers l'an 800 le nom de Provincia Aquitania Tertia. La Novempopulanie a aussi été nommée Provincia Auscensis ou Auscitana voire simplement Auscitania. « Enfin, les modernes par corruption ont écrit Auxitana & Auxitania. »

L'auteur ne précise pas que l'Auscitania est le nom d'une province ecclésiastique, attesté dès le pontificat d'Innocent II (cf. MONUMENTA GERMANIAE HISTORICA, 1893, page 577, concile de Pise de 1135 : *Auxitani*). L'Abbé GUETTÉE (1816-1892, prêtre catholique puis archimandrite orthodoxe) donne la liste des diocèses et le nom des évêques de cette province du 12ème au 14ème siècle dans son HISTOIRE DE L'EGLISE DE FRANCE, tome 7 édition de 1856. Pages 456 à 459 : PROVINCIA ECCLESIASTICA AUXITANA, diocèses d'Auch, Acqs (Dax), Lectoure, Comminges, Conserans, Aire (sur l'Adour), Bazas, Tarbes, Oléron, Lescar et Bayonne).

Toutefois, quelques rédacteurs de la Renaissance semblent confondre l'Occitania et l'Auxitania. Est-ce en raison de l'homophonie de ces deux mots en moyen français ? La Provincia Linguae Auscitanæ de l'Ordre des Trinitaires constitue un exemple de cette possible confusion (cf. mon courriel du 30 décembre). En voici un autre :

6/ BULLETIN TRIMESTRIEL DE LA SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE DE GÉOGRAPHIE n° 17, édité en 1894.
Le journal de l'itinéraire en France du cardinal SERIPANDO (1540-1542) est rapporté à partir de la page 255.

En page 260, l'occurrence « AUXITANLA » se rapporte aux étapes du cardinal en Languedoc méridional en février 1541 : Mas Saintes-Puelles, Villepinte (Aude), Carcassonne, Lézignan, Narbonne, La Palme et Salces (Salses, les catalans apprécieront).

En page 261, de retour en janvier 1542, le cardinal inclut certaines de ces localités, ainsi que d'autres de la «VASCONLA» dont Toulouse, dans l'"AQUITANLA". »

⁴⁹ Bernard Montagnes, La reconstruction de la mémoire dominicaine dans le Midi de la France. Sur Internet taper « Dominicains, Province d'Occitanie » : nombreux articles sur le sujet. Voir plus loin à la date de 1608 sur le doute lexical Occitanie/Occitaine ? Il n'y a pas que les Dominicains qui étaient dotés d'une province d'Occitanie. Nous avons trouvé en référence bibliographique *Bibliotheca fratrum minorum capucinatorum Provinciarum Occitaniae et Aquitaniae*, concernant donc les Capucins, citée par Pierre Conlon, *Prélude au siècle des Lumières en France* (1680-1715). Lesquels prêchaient en occitan au 17^e siècle, à la demande de l'évêque de Cahors, Alain de Solminiac.

consacré à la Gaule Narbonnaise, vol. 1, p 332 : «...quelques uns latinisants les mots Barbares ont appelle ces peuples **Occitans...** il ne se parloit aucunement de cette langue **Occitane...** »⁵⁰,

- en 1576, dans le livre de Bernard de Girard seigneur du Haillan, "L'histoire de France..." : « ...sollicitans lesdits Visigots qui lors s'appelloient Gotticans maintenant **Occitans...** »⁵¹,
<https://books.google.fr/books?id=tQIEAAAACAAJ&qdq=Seigneur%20du%20Haillan&hl=fr&pg=PA116#v=onepage&q&q&f=false>
- en 1579, dans la correspondance Théodore de Bèze avec divers personnages : « *Pestis praecipuas Occitanorum urbes nostrarum partium graviter vexavit...* » ; « *In inferiori Occitania et Nemausi praesertim idem malum usque adeo grassatur...* » ;
- en 1580, dans l'ouvrage de Jean de Serres, *Commentarii de statu religionis et Reipublicae in regno Galliae* : « *Veniunt tamen Occitanicarum Ecclesiarum legati Toletius, Clausonius,* »,
- en 1581, dans la version française de l'ouvrage ci-dessus de Paolo Emilio de 1549, *L'histoire des faicts, gestes et conquestes des roys, princes, seigneurs et peuple de France*, par Paul Aemyle véronois, mise en français par Jean Regnard : « Il [Charles Martel] feït bruler Arles, Nîmes, Narbonne et Béziers, qui étoit anciennement la principale demeure des Septumans, dont il semble que toute cette région eust pris son nom, pource qu'elle estoit lors appelée Septimanie ; on la nome auïond'hui **Occitane** [sic] en lieu de Gothicane. »,
- en 1582, dans l'ouvrage *De bello civili Gallico religionis*, de l'allemand Richard Dinot : « *Tandem Occitanicarum ecclesiarum & politicorum legati veniunt* » ; « *venere Delphinatum & Occitanicarum ecclesiarum legati satis frequentes* » ; « *hi cum Occitanicos diu expextassent* » ; « *In Occitania sex aureorum millia quotannis ei assignarentur* » ; « *ut inde in Occitaniam vel Delphinatum* » ; « *Verbelayum antequam Occitanis se conjungerent* » ;
- en 1583, dans la version française de l'ouvrage ci-dessus de Paolo Emilio de 1549, *Histoire de l'estat et succes de l'Eglise dressé en forme de chronique generale et vniuerselle... depuis la nativité de Jésus-Christ insques à l'an 1580... Le tout extrait des plus approuuez Historiens...*, par Gabriel du Preau : « Il [Charles Martel] fit d'auantage brusler Agde, Nîmes, Narbonne & Besiers, qui estoient anciennement la principale demeure des Septumans, dont il semble que toute cette region eut pris son nom, pource qu'elle estoit lors appelee Septumanie. On la nomme auïourd'huy **Occitane** en lieu de Gothicane. »⁵²,
- en 1585, dans deux lettres écrites par le pape au duc de Montmorency, qu'il appelle « *Duci Montmorencii, provinciae linguae occitanicae gubernatori* »,
- en 1586, dans la correspondance du théologien protestant Théodore de Bèze (1519-1605) : « *Navarrenus interea, per Dei gratiam, fortiter perseverat, ut et Ecclesiae omnes Aquitanicae et Occitanicae* » (séparation des deux), « *ut pejor etiam illi in Occitaniae praefectura succedat* »,
- en 1586, dans *Commentarius brevis rerum in orbe gestarum* de Laurentius Surius : « ...Clausonius **occitanicorum** legatorum unus... » ; « *Rupellenses itaque, Delphinatum, Occitanicarum, que Ecclesiae..* »,
- en 1586 dans *Erklärung und Protestation des Durchleuchtigsten Königs von Navarra* : « *noch inn Occitania omb Occitanien...* »⁵³,
- en 1593 dans *Liber novus de metallorum causis et transsubstantiatione*, de Thomas Moresinus, docteur en médecine, publié à Francfort, p 35 : « ... *In Gallia occitanica, apud Sevenos, & alibi vidi, doceat me metallica quorsum...* »,
- en 1594, dans *Imitation des Pseaumes de la penitence de David* de Jean de la Ceppede, Docteur es Droictz, Conseiller du Roy & President de la Cour des Comptes, Aides & Finances en Prouence", publié à Lyon : « *Frere Sebastien Michaelis Docteur en Theologie du mesme ordre & prouincial en la prouince Occitane.* " (ordre des Dominicains)⁵⁴,
- en 1596 dans *De causis concretionis et dissolutionis rerum quarundam, tam extra quam intra corpus humanum*, de Jacobus Mockius, professeur de médecine, publié à Fribourg, qui reprend la même formulation « ... *In Gallia occitanica, apud Sevenos, & alibi vidi, doceat me metallica quorsum...* »⁵⁵,
- en 1602, dans *Amorfortii sui temporis Historia* de Michaelis ab Isselt, où l'on retrouve le texte déjà cité précédemment : « ...Clausonius **occitanicorum** legatorum unus... »,
- en 1602, dans l'ouvrage de James Ussher, *The whole works*, qui cite un texte que nous n'avons pas pu identifier (il faudrait lire tout l'ouvrage) : « *Comes Tolosanus comitatum Tolosae, ..., Provinciam, Delphinatum, Comitatum Venaissimi, Ruthenensem patriam, Cadurensensem, Albigensem, et Tolosae circumvicinas judiciarias, Linguam*

⁵⁰ Texte trouvé par Gilbert Balmette qui note cependant, étant donné que l'édition est une traduction posthume : « Il est possible que ces occurrences aient été introduites par François de Belle-forest, illustrateur et continuateur de Sebastian Münster. ». Elles ne sont peut-être pas de l'auteur en effet, mais elles montrent que les vocables *occitan*, *langue occitane*, étaient socialisés en français en 1575, compte tenu de toutes les autres occurrences françaises déjà citées pour ce 16^e siècle. Jean-François Blanc vient de nous préciser postérieurement à Gilbert Balmette : « c'est un ajout de la traduction française, ce chapitre n'est pas dans la version allemande ».

⁵¹ Encore un exemple en français, déniché par Jean-François Blanc, pour ce 16^e siècle.

⁵² Référence dénichée par Gilbert Balmette. Un des rares exemples de la forme « Occitane » utilisée par des traducteurs de l'ouvrage de Paolo Emilio pour désigner la région.

⁵³ Encore une référence trouvée par Jean-François Blanc.

⁵⁴ Encore une référence trouvée par Gilbert Balmette.

⁵⁵ Ces deux occurrences de 1593 et 1596 ont été trouvées par Gilbert Balmette.

- Occitanam** et lata dominia intra et ultra Rhodanum et Aquitaniam » ; « pravitate haeretica extirpendia in provincia Narbonensi, quam vulgo **Linguam Occitanam** appellamus, et Albiensi, Ruthenensi, Cadurcensi, Agenensi » ;
- en 1605, dans un ouvrage de l'érudit protestant genevois Isaac Casaubon (qui enseignera à Montpellier et à Londres), *C. Suetoni tranquillii de XII. Caesaribus libri VIII*, où l'on peut lire « ad clarissimum virum Philippum Canaium in supremo **Occitaniae** senatu praesidem »,
 - en 1606, dans le *Thresor de la langue francoyse* de Jean Nicot, qui emploie *linguaoccitana* et *linguoccitanus*: <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50808z/f371.item>,
 - en 1607, en néerlandais, dans *Den salighen staet der religieusen* de Hieronymus Platus (l'Antwerpen = Anvers), où l'on peut lire : « *Coninckryck van **Occitanië*** » (c-à-d royaume d'Occitanie) et encore « *Occitanā* » en marge du texte⁵⁶, https://books.google.fr/books?id=V4akpTaBi3oC&newbks=1&newbks_redir=0&dq=Occitanie&hl=fr&pg=RA3-PA154#v=onepage&q&f=false
 - en 1608, lors de la création par le dominicain Sébastien Michaelis de la **Congrégation occitane réformée**⁵⁷, les frères étant nommés « Frères prêcheurs réformés de Toulouse ou d'**Occitanie** »,
 - en 1614, dans le livre du savant provençal Pierre Gassendi à propos de son ami savant Fabri de Peyresc : « *Alius rursus fuit Guillelmus Catellus eximium Senatus tolosanus lumen, quicum multa communicavit, sed ad specialem comitum tolosanorum seu universi ad **Occitaniae** commentarios spectantia* » (p 149) ; « *...cum versante Rege apud Arecomicos, seu in ea parte **Occitanie** que est proximè vista Rhodanum* (p 129) ; « *...& Frontinacii in **Occitania**...* » (p 315)⁵⁸,
 - le 12 mai 1615, dans *Le livre du Recteur*, qui recense les étudiants de l'Académie de Genève : « *Johannes Delenzierius, **Occitanus** sanctus Joannensis* » (on notera le nom ô combien occitan de l'étudiant !), plus cinq occurrences du mot **Occitania** (non accessibles) dont une pour l'année 1663, et une occurrence du mot **occitanicus**⁵⁹,
 - en 1617 (et éditions suivantes), dans *Le Ramelet Moundi* de Pierre Goudouli, dans un poème en latin écrit par Malard, en hommage à Goudouli et à sa langue moundine : « *Quos et lecta **Occitanicae** juveniae circum turba ferat* », « *Poeta felix, qui, dum nostrae **Occitanicae** vetustum et reddis decus et simul loquelam...* » (sens restreint)
 - en 1620, dans l'ouvrage *Valerius Maximus Christianus*, de Balthazar Exner : « *in eam partem Galliae Narbonensis, quam incolae **Occitanam** vocant* »⁶⁰,
 - en 1620, dans l'ouvrage publié à Francfort, *Mercurii Gallobelgici Sleidano succenturiati, sive rerum in Gallia et Belgio*, de Gothardt Arthus : « *Eo conveniunt ad 10 Julii diem, **Occitanicarum**, Delphinatium & Aquitanicarum Ecclesiarum Legati satis frequentes.* » ; « *ad rem Germanicam procurandam & intelligendum rerum **Occitanicarum** studium* »,
 - en 1621, dans l'ouvrage "La Somme generale de toutes les excommunications & des Cas reservez, tant de l'absolution papale, que de l'episcopale... Par M. Jacques Severt, docteur en la sacrée theologie à Paris", livre III : "Aux temps que permettoient la peine qu'il y conuiendroit prendre. Car ce sont droicts communs pour l'église universelle. Du reste : si on recherche pourquoi nous auons descrit la **Prouince Auxitane ou Occitane** sous la Gaule Aquitanique, mesme sous l'inférieure, ou la basse Aquitaine, laquelle vise du costé de l'occident & midy des Gaules ; nous-en auons ia discoursu à la fin

⁵⁶ Encore une référence trouvée par Jean-François Blanc.

⁵⁷ Taper sur Internet « congrégation occitane », car les auteurs contemporains ont modernisé le mot ou se sont banalement trompés en le transcrivant. Cf. les témoignages de 1627 et 1628 de « occitane » donnés ci-dessous, concernant le même sujet ; et celui porté dans *Le Grand Dictionnaire Historique* de Louis Moreri, de 1732, qui, parlant de Michaelis, le définit comme « instituteur de la Congrégation occitane ». *Occitain*, *Occitane*, étaient calqués sur *aquitain*, *Aquitaine*. À l'inverse, attention à certaines publicités sur Internet pour le *Chant de la Sybille occitane* (CD récent de Jordi Savall), alors que son CD comporte bien « *Sybille occitane* » ! On trouve de tout sur Internet !

Rions un peu à propos d'affirmations péremptives... Certains continuent à écrire que la première attestation d'« occitain » en français date de... 1886 consignée dans le Trésor du Félibrige ! Juste 350 années d'écart (à ce jour, car le dépouillement est loin d'être terminé) puisque nous avons « langue occitane » chez Estienne Medicis (première moitié du 16^e), et Congrégation occitane (1608 ; 1627). Comment peut-on affirmer quoi que ce soit sur l'usage quand on n'a pas dépouillé un maximum de textes en plus de celui du Trésor ? Il ne vient pas donc spontanément à l'idée de ces « chercheurs » que s'appuyer sur une seule source datant de 140 ans, est très peu scientifique voire totalement malhonnête comme méthode de « recherche » ? **C'est que, plus vraisemblablement, ne voulant surtout pas trouver ce qui pourrait les déranger dans leurs certitudes idéologiques** (donc à l'opposé d'un esprit scientifique), **on se garde de chercher**. On connaît la formule d'un chef de gouvernement : « des chercheurs qui cherchent on en trouve, des chercheurs qui trouvent on en cherche ». En ce qui concerne notre domaine lexical, on pourrait y rajouter, « des chercheurs qui ne veulent surtout pas trouver, on en trouve aussi à foison »... Cela a démarré par « les mots n'ont jamais existé », puis ils ont été « dénichés dans UN vieux grimoire », etc., etc.). Et maintenant devant les contre-preuves qui s'accumulent, c'est illégitime parce que récent » (??), jusqu'à la formule suivante qui sera tout aussi risible que les précédentes. Jusqu'au dictionnaire *Le Petit Robert* qui fait de même et prétend que le mot occitan date du... XX^e siècle ! On aurait espéré une démarche plus scientifique impartiale de la part d'un dictionnaire. Des lecteurs lui ont pourtant envoyé, et à plusieurs reprises, des contre-preuves accessibles à tous sur Internet. Mais non, la date ne change toujours pas, les lexicographes de cette institution ne cherchant donc pas pour trouver... Pas plus que pour les étymologies occitanes, rayées au profit de « vieux français, italien, dialectal », etc.). Car il faut délégitimer les vocables occitan, Occitanie en les rendant les plus récents possible ? Donc leur ôter toute assise historique ? De la belle manipulation des données (quelle que soit la motivation, idéologique lourde, recherches bâclées, racisme anti-sud n'osant pas dire son nom, tout est envisageable), voire du révisionnisme stricto sensu, devant tant de dénis des réalités. Faut-il détruire les preuves dans un bel autodafé pour les satisfaire ?

⁵⁸ Occurrences fournies par Jean-Philippe Monnier.

⁵⁹ *Livre du recteur de l'Académie de Genève* (1559-1878), S. Stelling-Michaud, Genève, 1959

⁶⁰ Sur le site Camena.project.

de la Table de Bourges. Et en langage françois nous l'appellons Auchx, ou bien Aux. Maintenant allons descrire le traicté de la Gaule Narbonnoise »⁶¹,

- en 1622, dans l'ouvrage de Jean-Pierre Camus *La Troisième Partie de l'Alexis de Monseigneur l'Evesque de Belley*, on trouve p 223 : « Alexis & Serafic... accompagnerent vn grand Prelat de la Prouince **Occitane** en vn voyage qu'il fit à Bonne-Fontaine... »⁶²,
- en 1623, dans l'ouvrage *Les Estats, Empires, Royaumes Principautez du Monde* de Pierre d'Avity (1573-1635, militaire, géographe et historien) évoquant Sébastien Michaelis, où l'on trouve trois occurrences de « les frères prêcheurs de la **Province Occitane** »,⁶³
- en 1627, dans l'ouvrage de Sébastien Rouillard, "*Li-Huns en Sang-Ters ou discours de l'antiquité, privileges et prerogatives du Monastere de Li-Huns, vulgairement Li-Hons, en Sang-Ters situe pres Roie en Picardie (etc.)*", à Paris en l'imprimerie de Iean Barbote (1627) : « & dissipant son armée, renvoya Thorismond, fils du feu Roy Theodoric en son païs **Occitain** »,⁶⁴
- en 1627, dans *Harangue funèbre sur la mort de... Nicolas de Verdun... prononcée... dans l'église des Jacobins réformés de la congrégation **Occitane**, au faubourg S.-Honoré, par un religieux du même couvent, le 27 de mars 1627* (G. Alliot, Paris), dans lequel on trouve une autre occurrence : « Ceste nostre Congrégation **occitane** réformée seroit la première à couronner vos portes »,⁶⁵
- en 1628, dans l'ouvrage *Histoire de la Vie et de la Mort, et translation de l'Angélique Docteur S. Thomas d'Aquin de l'Ordre des FF Prescheurs, composée par P. F. Dominique Dunant religieux de la **Congrégation occitane** réformée de l'Ordre des FF Prescheurs A Tolose Par R Colomiez imprimeur du Roy 1628*⁶⁶,
- le 22 février 1628, dans une lettre du frère capucin Bonaventure Lieurin (chargé de convertir les protestants) où il annonce au pape avoir converti 200 hérétiques « du Languedoc ou d'**Occitanie** »⁶⁷,
- en 1628, dans l'ouvrage de Sebastian Rouillard, "*Histoire de Melun... Plus la Vie de Bourchard, comte de Melun... trad. du latin d'un auteur du temps (Eudes, abbé de Saint-Maur-des-Fossés). Ensemble la Vie de Messire Jacques Amyot chez Guillaume Loyson* : « & au mesme païs **Occitain**: une abbessè Aspasia, a qui se trouve une epistre adressée par l'evesque de Cabors »⁶⁸,
- en 1629, sur le socle de la statue de Louis XIII érigée par les Capitouls à Toulouse, où l'on égreffe ses victoires contre les protestants : « ...Cebennicorum ferociam in Alexia, Andusiaque molliverit, **Occitanorum** Ruthenorumque pertinaciam in victica, (...), **Occitanico** max., ... »⁶⁹,
- en 1633, dans *Histoire Générale du Languedoc* de Guillaume Catel, où il rappelle que « Charles VII, dans l'ordonnance portant érection du parlement de Tolose, la nomme **Patria Occitania** : ce qui a donné sujet au pape Innocent VI, dans son régistre, d'appeler ce païs **Occitania**. »,
- en 1633, dans l'ouvrage *Opera latina et gallica de Abel de Sainte-Marthe et Scévole de Sainte-Marthe* : « celeberrimas illas Allobrogicam, **Occitanicam**, Italicas et Germanicas expeditiones »,
- en 1634, sur les jetons de présence aux États Généraux du Languedoc convoqués par le roi, qui comportent la croix occitane et l'inscription *Conventus **Occitaniae***⁷⁰,
- en 1634, sur la pierre tombale de Cristofor, burgrave et baron de Dhona, gouverneur de la principauté d'Orange : « *Christophorus Burgravius ac baro a dhona proprinceps auraiscus. Illustriss. gentis carolo magno caesare cum*

⁶¹ Encore trouvé par Gilbert Balmette

⁶² Encore trouvé par Gilbert Balmette.

⁶³ Déniché par Gilbert Balmette. À propos des hésitations occitain/occitan et souvent chez le même auteur, il les analyse clairement :

« Al siècle XVIIen, los autors franceses semblèran trantalhar sul tractament de la finala « tania » dels toponimes latins. Atal Guilhem Catel dins son obratge « Memoires de l'histoire du Languedoc curieusement et fidelement recueillis de divers autheurs grecs, latins, françois & espagnols » publicat a Tolosa en 1633, escriguèt tant « Aquitaine » coma « Aquitaine ». Per las occurrèncias que nos interessan mai, Catel emplega totjorn « Languedoc » levat sièrs « Occitania(e) » en latin.

Qual s'es trachat que los primièrs autors que faguèron servir « Occitania » trantalhèran atamben ?

Ara sabèm totes que dins lo libre de Jean-Pierre Camus « *Les récits historiques ou Histoires divertissantes* » publicat a Paris en 1644 trobam « Prouince **Occitania** » a la pagina 324 e « Un gentil-homme **Occitain** » a la pagina 390. Mas dins son libre « *Memoriaux historiques* » publicat a Rouen en 1658, Jean-Pierre Camus escriguèt a la pagina 392 « Gaule Aquitaine, que l'on appelle **Occitane** ».

Sabèm atamben que dins lo libre de Jean d'Esbly « *Histoire des comtes de Poitou et Ducs de Guyenne* » publicat a Paris en 1647, trobam « Raimond I, Comte de Tholose ou de l'**Occitania** » a la pagina 54 mas a la pagina 139 del meteís libre legissèm « Guillaume III. Duc d'**Occitane**, ou Languedoc, & Comte de Provence ».

Als sègles XVIIIen et XIXen mai d'un autor causiguèt « Occitane » puslèu que « Occitania ». Dom Vaissète et Dom Devic dins lo volume 4 de l'« *Histoire Générale du Languedoc* » publicat a Paris en 1742 escriguèron a la pagina 314 « tant dans la Langue Gallicane que dans la Langue **Occitane** ».

⁶⁴ Une référence de plus et en français, trouvée par Jean-François Blanc.

⁶⁵ Une référence de plus et en français, trouvée par Jean-François Blanc.

⁶⁶ Merci à Michel Roquebert pour ce témoignage issu d'un ouvrage en unique exemplaire semble-t-il. Il s'agit toujours de l'ordre des Dominicains ou Frères prêcheurs, mentionnés plus haut. On remarquera également l'orthographe Tolose (en occitan Tolosa).

⁶⁷ Frédéric Meyer, *Rome et les Protestants du Languedoc. Les missions des frères Lieurin au XVIIème siècle*. 1999. On ignore la langue d'origine, vraisemblablement le latin.

⁶⁸ Une référence de plus et en français, trouvée par Jean-François Blanc.

⁶⁹ In *Annales de la Ville de Toulonse*, par B. F. Durosoy, 1776, texte cité dans d'autres publications postérieures.

⁷⁰ Cité par Bertran de La Farge, *La Croix Occitane*, Loubatières, Portet-sur-Garonne, 2000

aloyisio de urpach occitano heroe imperterrito in borruisiam translatae decus sempiternum verae nobilitatis specimen ornatiss. reip.literariae... »⁷¹

- en 1641, *lingua occitanica*⁷²,
- en 1644, dans l'ouvrage *Les récits historiques ou histoires divertissantes, entremeslées de plusieurs agreables rencontres & belles reparties*, de Jean-Pierre Camus, Evêque de Belley, où l'auteur écrit à propos d'un gentilhomme prétendant conquérir l'amour d'une femme par la force des armes : « *Arade, gentil-homme de cette Prouince Occitanie, qui tient desia de la vanité qui est au delà des Pirénées...* », « *un Gentil-homme Occitain qui estoit marié & avoit plusieurs enfans...* » (texte en français, et non pas traduit par nos soins)⁷³,
- en 1644, dans *LE PARFAICT IOALLIER, OU HISTOIRE DES PIERRERIES* d'Anselme Boece de Boodt (1550-1628, médecin, minéralogiste et chanoine laïc flamand), on trouve l'occurrence « *Gaule occitanique* » page 692⁷⁴.
- en 1645, mention de « *Occitania* » dans l'ouvrage italien de Zaccaria Bovero, *Annali dell'Ordine dei frati minori cappuccini*,⁷⁵
- en 1647, dans l'ouvrage français de Jean Besly, *Histoire des comtes de Poitou et des ducs de Guyenne depuis 811 à Louis le Jeune* où est évoqué : « *Raimond I comte de Tholose ou d'Occitanie* », ⁷⁶
- en 1647, dans l'ouvrage de Pierre Berthault, *Florus Francicus* : « *Digna est immortalis hominum memoria eximia Occitanorum totiusque adeo Narbonensis...* » ; « *Occitani sumptu omnis, choreis, ludisque penitus interdictis...* » ; « *Andes, Caenomani, Turones, Aquitani, cum Occitaniae parte continentur.* » ;
- en 1651, sur les jetons de présence aux États Généraux du Languedoc qui comportent l'inscription *Comitis occitaniae*,⁷⁷
- en 1651, dans l'ouvrage de Pierre Pithou, *Preuves des libertez de l'église gallicane* : « *selon les règles du dit Ordre & constitutions de la Congrégation Occitaine réformée* »,
- en 1651, dans l'ouvrage de Thomàs Scorbiacus, *Senator Tolosanus Physiologia Guilhelmi Duncani....Tolosae, apud A. Colomerium*, une lettre en latin adressée à l'« *illustrissimo ac generosissimo D.D.D'Amboise, comiti d'Aubijoux, in Regis exercitibus, & in Occitania Praepfecto, nec non pro Gastone Aurelianensium Duce, Regis Patruo, eiusdem Provinciae Prorege, urbi & arci Monpeliensium Praeposito* », ⁷⁸
- en 1661, dans l'ouvrage *Historia Francica*, de Jean Bussièrès, où l'on trouve, selon les volumes consultés, **31 occurrences, 7 occurrences, 5 occurrences du mot Occitania**,
- en 1655, dans l'ouvrage de Pierre Dupuy, *Traité de la majorité de nos rois* : « *Mais ceux de la langue Occitaine se confirmerent davantage aux Bourguignons* » ; « *Ceux de la langue occitaine furent l'abbé de Vienne et le seigneur de Polignac* » ; « *L'on vit aussi que les deputez de la langue occitaine suivirent de près en leurs avis...* »⁷⁹
- dans l'édition de 1656 de l'ouvrage *GALLIA CHRISTIANA, QUA SERIES, OMNIUM ARCHIEPISCOPORUM EPISCOPORUM...* qui nous fournit 5 occurrences de « *Occitania* », « *Anianensis in Occitaniâ* », « *Lingua Occitana* », « *Auxitania* », ⁸⁰

⁷¹ Merci à Jean-Philippe Monnier pour ce nouveau témoignage. L'inscription est visible au musée lapidaire d'Orange. Voir en fin d'article son extraordinaire document résultant du dépouillement des registres paroissiaux d'Avignon.

⁷² Cette mention et celle de 1650 ci-dessous sont restituées sur Internet, mais sans la source. À vérifier.

⁷³ Merci à Jean-François Blanc qui nous a fourni cette occurrence d'importance puisqu'elle n'est pas en latin non plus.

⁷⁴ Très belle occurrence en français trouvée par Gilbert Balmette qui note : « *Nous y trouvons un adjectif qualificatif "Occitanique" bien antérieur à celui des Poésies de Fabre d'Olivet. L'édition de 1644 étant posthume, ce mot était-il déjà présent dans le manuscrit ? Un autre ouvrage plus ancien ?* ». Ses recherches plus récentes lui ont fait retrouver l'ouvrage antérieur en latin de 1609, où l'on peut lire p 265 : « *Narrat Thomas Moresinus in Moravia Scotiae aquam ... in Gallia Occitanica, apud Sevenos & alibi.* » Il suppose donc que « *Aquel Thomas Moresinus, doctor en medecina, es benleu l'inventor de la "Gallia occitanica"* » (voir en effet les occurrences antérieures de cet auteur en 1593 et 1596). Il nous fait remarquer de plus : « *J'ai conclu mon dernier message en affirmant que les occurrences non latines sont rares en comparaison de celles en latin. Cette remarque n'est pas justifiée pour les occurrences postérieures au XVIème siècle. En effet, une recherche de "province Occita(i)ne" ou de "congrégation (d')Occita(i)ne" dans Google Livres remonte un nombre non négligeable d'ouvrages du XVIIème siècle évoquant l'ordre des Frères Prêcheurs (Dominicains) ou l'ordre des Trinitaires (Mathurins).* »

On trouve :

- « *Prouince Occitane* » en 1616 et 1617 dans le « *Mercure françois* » de Théophraste Renaudot (3 occurrences dans le volume 3),
- même occurrence chez Pierre D'Arvity (déjà cité dans la liste) en 1628, 1634, 1644, 1659 et 1665,
- même occurrence dans « *L'inventaire de l'histoire de France* » du continuateur de Jean de Serres en 1630, 1647 et 1648,
- « *congrégation Occitane* » chez le même auteur et aux mêmes dates,
- « *congrégation d'Occitane* » chez le même auteur en 1631,
- « *congrégation d'Occitane* » en 1658 toujours chez le même auteur (le tilde sur le "d" remplace-t-il un "i" devenu manquant ?),
- « *congrégation Occitane* » dans le « *Mercure françois* » en 1629,
- « *congrégation d'Occitane* » chez le R.P. Athanase de Sainte-Agnès dans « *Le chandelier d'or du temple de Salomon* » en 1643,
- « *province réformée de Languedoc, dite Occitane* » chez Jean-Jacques de Percin dans sa « *Monumenta Conventus Tolosani* » en 1693. ».

⁷⁵ Référence trouvée par Jean-François Blanc.

⁷⁶ Référence trouvée par Jean-François Blanc.

⁷⁷ Michel Roquebert précise qu'il suffit de voir l'iconographie de ces jetons en tapant sur Internet « *Jetons du Languedoc* ». Il les résume ainsi :

« *Ceux de 1634 comportent dans l'exergue CONVENTUS OCCITANIAE, en 1651 COMITIS OCCITANIAE.*

De 1654 à 1697 et de 1701 à 1704, COMITIA OCCITANIAE.

De 1706 à 1789, soit COM.OCCIT., soit en toutes lettres encore COMITIA OCCITANIAE.

Ceux de 1698, 1700 et 1705 portent même tout simplement OCCITANIA. »

⁷⁸ Citation donnée par Raymond Chatbert dans le courrier des lecteurs de la revue *Amiras* n°7-8 de mars 1985 que nous transmet Jean-Philippe Monnier.

⁷⁹ Merci à Jean-François Blanc pour cette nouvelle référence.

- en 1658, dans un ouvrage italien de Lorenzo di Banco, *Bizzarie Politiche, ouer Racolta, delle più notabili pratiche di Stato, nella christianità*, où il est écrit à propos de la croisade : « *Simone Monfortio, capo della crociata, (...), restò vincitore d'Alby en Occitania* », ⁸¹
- en 1662, dans un ouvrage néerlandais de Martin Zeiller, publié à Amsterdam, *Topographia Galliae, ofte Generale beschryvinge van geheel Vranckryck*, Volume 5 : « ...van de Ouden de eerste Provincie in Narbone, alsmede **Ocitanía** geheeten. » ⁸²,
- en 1665, dans l'ouvrage de Pierre Gariel, *L'Idée de la ville de Montpellier* (Montpellier, Daniel Pech, 1665) qui contient trois fois "**Occitanie**", "**occitain**" et "**langue occitaine**" en français, ⁸³
- en 1666, dans l'ouvrage d'Henri de Rohan publié à Amsterdam, *Interets et maximes des Princes et des États Souverains* : « Pour éviter une plus grande contestation, le Roy retira avec une grande prudence le Comte de Montfort, que le Pape avoit déjà nommé **Roy de Gascogne, Regem Occitaniae**. Il le fit Connestable de France, & luy donna les gouvernemens de Poitou & de Touraine. Les autres Chefs furent aussi recompensez d'autres charges. Le Roy les reconnoissoit de ce qu'ils avoient fait contre les Albigeois, & tascha mesme de contenter le Pape d'autres terres, & ne l'a jamais pû faire qu'en souffrant qu'il jouïst du Comté d'Arignon & du Venessin. » ⁸⁴. On remarquera que la traduction du latin *Occitaniae* donne Gascogne en français de l'époque...
- en 1667, dans l'ouvrage *Decisiones Guidonis Papae I. C. Gratianopolitani* de Guido Papa et Jean de la Croix de Chevrières : « *Talliae in patria Occitaneae linguae sunt reales* »,
- en 1667, dans l'ouvrage *Historia haeresis in Gallia ortae*, de Benedictus Bonnefoy : « *Hand ita multo post quasi fatum quoddam esset **Occitanicarum urbium*** » ; « *Castilionaeo ex **Occitanicarum**, uti appellant, Ecclesiarum praefectura...* »,
- en 1667, dans *L'Abrégé méthodique de l'Histoire de France* de Claude-Oronce Finé de Brianville (1608-1674), chapitre *Faramond*, p 4 et 5 : « Les Romains occupoient ce qui est entre le Rhin & La Loire, excepté le pays que nous venons de dire que les Francs habitoient, & l'Armorique, que les Bretons qui l'avoient subjuguée appellerent Bretagne. L'Aquitaine & l'**Occitanie** estoient entre les mains des Gots... » ⁸⁵,
- en 1668, dans une notice sur saint Aphrodise, évêque de Béziers, *Biterrae, nonnullis Blitterae, antiqua Galliarum urbs in Narbonensi ditione, nunc **Occitaniā** seu Languedociā inferiore*, qui désigne donc le sud du Languedoc,
- en 1668, dans l'ouvrage de Christof Sand, *Nucleus historiae ecclesiasticae* : « *Idem sentit mecum diligentissimus rerum **Occitanicarum** explorator Guilielmus Bessus* » ; « *in pluribus partibus quatuor archiepiscopatum, scilicet Bituricensis, Narbonensis, **Occitanensis**, Burdegalsis, pestem haereticam Albigenisium & Tolosanorum nondum penitus esse extirpatam* » ; « *Multi episcopi albigensium fuerunt in **Occitania*** » ; « *Gothia autem postea dicta Septimania, deinde provincia S. Aegidii, tandem **Occitania** seu Lingua Occitana, i. e. Langue d'oc : quia Francorum oñi ipsis erat oc.* » ; « *inprimis Visigothii in Aquitania, Delfinatu (Crest Arnaud & Monteil Aimar), Provincia Narbonensi seu **Occitania**, Gasconia, Albigensio, comitatu Venascii, Agathae, Nemausi, Carassonae, Cadurcis, Ruthenis, Biterris, Castro, Vauro, Castro-novo Arii vel de Arrio, Castro Viridis-folii, in Podio Laurentii, S. Antonini, Montalbani, Tarascona, Belcaria, Villemurii, Lambesii ; nomen fuit Aimericus, Almaricus, Amalricus, Amalaricus. idem sentit mecum diligentissimus rerum **Occitanicarum** explorator Guilielmus Bessus.* », où il est question entre autre de la croisade albigeoise et de l'arianisme. Un site donne les occurrences des mots qui nous intéressent dans cet ouvrage : *occitana 1, occitanensis 1, occitania 13, occitaniae 14, occitaniam 1, occitanicarum 1, occitano 1, occitanus 1*.
- en 1668, dans *L'histoire des françois de S. Gregoire evesque de Tours ; qui vivoit il y a pres d'onze cent ans. Avec le Supplement de Fredegaire, écrit par les ordres de Childebrand, frere de Charles Martel. De la traduction de M. de Marolles, Abbé de Villeloin*. On y trouve la remarque du traducteur : « *La Septimanie. C'est proprement le Languedoc, qui fut appelé Septemanie, du nom de la septième Legion des Romains, qui fut établie en ces quartiers-là. On l'a depuis appelée Gotthicane, & encore depuis **Ocitanie**, qui est le Languedoc, laquelle Province faisoit partie de la Gaule Narbonnoise, dont la Ville de Narbonne estoit Capitale. Plin & Mela écrivent neant moins que la ville Capitale des Septimans s'appelloit Blitera. Je ne sçay si ce ne seroit point Beziers.* » ⁸⁶,
- en 1669, dans un autre ouvrage de Pierre Gariel, *Les gouverneurs du Languedoc*, (Montpellier, Daniel Pech, 1669) : « *tenant aux parties **occitaines*** » ⁸⁷,
- en 1671, dans l'ouvrage d'Augustin Lubin, *La clef du grand Pouillé de France*, où l'on trouve 25 occurrences du mot Occitania : « *in oppido Clermont de Lodeve, vulgo appellato, in **Occitania*** », « *Franque-Vaux, dioec. Nemausensis, in **Occitania*** »,

⁸⁰ Nous citons des éditions postérieures de cet ouvrage plus bas. Gilbert Balmette a déniché ces occurrences dans une édition bien antérieure.

⁸¹ Encore une belle occurrence que nous a envoyée Jean-François Blanc.

⁸² Encore une occurrence dénichée par Jean-François Blanc.

⁸³ Merci à Jean-François Blanc pour cette nouvelle référence.

⁸⁴ Merci à Jean-François Blanc pour cette nouvelle référence.

⁸⁵ Encore une belle trouvaille de Gilbert Calmette, et en français...

⁸⁶ Déniché par Gilbert Balmette qui remarque que c'est le seul exemple avec celui de 1583 à user de « Ocitanie » pour désigner le pays. Le nom a été parfois hésitant, ce qui ne change rien au propos général encore une fois.

⁸⁷ Merci à Jean-François Blanc qui ne cesse d'enrichir notre fichier. Il conclut son corrier par : « Un "neologisme"... tant val ne rire ». Effectivement, nous en sommes à quelques cinquante pages de « néologisme du 19^e siècle inventé par un poète toulousain » (selon des universitaires) ou « néologismes du 20^e siècle inventés par des anti-mistraliens » (selon des provençalistes) ! Ils ont tous bonne mine mais persistent cependant. Pour d'autres sujets, cela s'appelle du révisionnisme.

- en **1671**, dans *LA CLEF DU GRAND POVILLÉ DE FRANCE ; COMPOSÉE DU DÉNOMBREMENT DES ARCHEVÊCHES, EVÊCHES & ABBAYES...* de Jean DOUJAT (1609-1688, avocat, juriconsulte, auteur du *DICTIONNAIRE MOUNDI*), plusieurs occurrences : 5 fois « **Occitania** » p. 213, 229, 232, 234, 344 ; « *Provincia Lingua Occitana* » (Ordre des Trinitaires), p. 259 ; « *nobilis Occitani* », p. 81 ; « *Provinc. Occitane* » (Ordre des Dominicains), p. 333 ; « *Province Occitane* », p. 341⁸⁸,
- en **1672**, dans le titre de l'ouvrage "*La Vie de Sainte-Rose du Pér(o)u... par le RP Ioseph du Cros, Religieux de l'Ordre des FF Prêcheurs de la Province Occitane*"⁸⁹,
- en **1674**, dans l'ouvrage allemand de Johann Heinrich Schöndörffer, *Ein Hofmeister nach Frankreich*, où l'on peut lire : « *Daber heisse Languedoc so viel al das Land wo die Sprache von oc im Brauchy ist. Und möchte etwa allhier nicht ungeis tik sein zugleich zu betrachten die namen Acqitania und Occitania welche von den alten Akkittania und Okkittania ausgesprochen worden. Sonst ist das Land überaus berühmt wegen seiner Fruchtbarkeit und bequemen Gelegens welche sehr vermehret wird von den grössen schönen Wasser diehier durch fließen als da sind : le Rhone, la Garonne, le Tarn, le Vidourle, le Erault, Aude, le Lot &c* » dont Gilbert Balmette nous donne la traduction : « C'est pourquoi le Languedoc porte le même nom que le pays où la langue d'oc est en usage. Et je ne veux pas être incompris ici, regardez les noms Acqitania et Occitania en même temps, ils étaient prononcés par les anciens Akkittania et Okkittania. Par ailleurs le pays est extrêmement célèbre par sa fertilité et sa facilité d'exploitation qui est considérablement accrue par les grandes et belles eaux qui coulent par ici. Il y a : le Rhône, la Garonne, le Tarn, le Vidourle, l'Hérault, l'Aude, le Lot, etc. », ⁹⁰
- en **1675**, dans *Notice des Gaules* d'Adrien de Valois : « *Quidam Occitaniam ; alii, provinciam Lingua Occitana vocitant ; Quidam dominis homo de Lingua occitana qui Renaldus de Normannia vocabatur ; Eo tempore fuit in Regno Franciae & praesertim in Lingua Occitania ; Johannes, comes pictavensis, deputatus pro regimine Patriae Linguae Occitanae,* » etc. etc.
- en **1678**, dans le *Glossarium manuale ad scriptores mediae et infimae latinitatis* de Charles du Fresne, seigneur du Cange, où l'on trouve les mots **occitanicus, occitanus, Occitania, Vox Occitanica** (au sens de parole occitane)⁹¹. Ou encore *occitani* (index final, *occitani aliquando provincialum apellatione*) qui renvoie à l'article *provinciales* (tome 6, p. 546) où l'on peut lire « *Bagnolenses esse in provincia qui tamen in Occitania potissimum debebant* » (citation tirée de *Vide Columbum in Praefatio ad Historia Manuasciae*), ou encore « *maximeque ex ea Occitaniae parte, in qua sita est urbs Catalens, cuius incolae toti Catalaniae nomen dedere* » (qui inclut donc la Catalogne). Ou ce commentaire du mot *occitan gasalba* : « *Gasalia, vox Occitanorum, qua significatur contractus, vel pactum de tenendo animalia ad medietatem* »⁹²,
- en **1678**, dans le *Dictionnaire françois-latin* de Charles Pajot : « Languedoc, province. **Occitania, ae foem. Vel...vel...** ; natif de Languedoc. *Volca, ae vel Occitanus, a, um.* Languedociens, peuples. **Occitani, orum.** » (sens restreint, mais curieusement le dictionnaire ne contient pas Provence)
- en 1680, dans l'ouvrage *Acta sanctorum* : « *Et Guilielmus Catellus scriptor diligentissimus antiquitatum occitanorum...* »,
- en **1682**, dans la *Geographia* de Michel Antoine Baudrand, avec 84 occurrences pour **Occitania**, 9 pour **Occitaniam**, où l'auteur situe les villes (Agde, Andance, Beaucaire, Bourg de Viviers, Lavaur, Lunel, Montauban, Montpellier, Pamiers, St-Gaudens, Yssingeau, etc, etc.) par des formules « *in Occitania superiori, in Occitania inferiori* ». Il situe les fleuves par la formule « *Arigia, Arauris,, fluvius Galliae, in Occitania provincia* ». Il définit le Languedoc : « *Languedocia, le Languedoc, provincia amplissima Regni Galliae, quae melius Occitania dicitur.* ». Ou encore la Gothie : « *Gothia, quae & Gallia gothia, provincia Galliae, saepius Occitania dicta, vulgo Le Languedoc, vide Occitania* »,

⁸⁸ Référence trouvée par Gilbert Balmette.

⁸⁹ Une référence trouvée par Gilbert Balmette qui nous précise : « Outre l'Ordre de Malte au moins quatre autres congrégations présentes dans le "Midi" possèdent ou ont possédé une province appelée Occitanie/Languedoc, Aquitaine/Guyenne ou Provence :

- Ordre des Frères Prêcheurs (Dominicains réformés ou non) ;
 - Ordre de la Très Sainte Trinité (pour la rédemption des captifs, Mathurins dits chaussés, réformés ou déchaussés) ;
 - Ordre de Notre-Dame de la Merci (pour la rédemption des captifs, Mercédaires) ;
 - Ordre des Minimes. ».

⁹⁰ Référence trouvée par Jean-François Blanc et complétée plus récemment par Gilbert Balmette. Que les explications linguistiques soient vraies ou erronées, encore une fois cela ne change rien à l'usage du mot Occitanie qui seul nous préoccupe ici. Usage dans toutes les langues comme on peut le constater...

⁹¹ Par exemple pour le tome 6 du dictionnaire (53 occurrences de ces vocables) : *MELIORS, vox vulgaris Occitanica ; DOMERGE, vox Occitanica, Tractabilis, mollis ; CULX, vox Occitanica, qua Arbuscula quadam tinctioribus prohibita significatur* [nous aimerions bien savoir quel est cet arbuste en question !] ; *CUSTODIA, Squelete, in Dictionario Occitanico Gouelin ; BORLA, Pradium rusticum, Borderia, vox Occitanica ; MARTEROR et Martror, Occitanis vulgo Martrou ; NOGUERIA, Idem quod Nogareda. Charta Occitanica ann. 1213 ; TAULETUM, assidella, tabula. Taulissas, Eschaffaux, inter voces Occitanicas ; etc.*

⁹² Merci à Gilles Fossat, d'Arles, qui nous mentionne une donnée statistique intéressante chez Du Cange : pour le mot *Occitania*, 45 occurrences ; pour le mot *occitanis*, 162 occurrences ! Si l'on y rajoute celles de *occitanus, occitanicus*, et voisins, on a une fréquence d'usage plus qu'élargie ! Mais ce n'est que du « pédantisme » puisque c'est en latin... la langue occitane n'étant pas de plus d'origine latine comme chacun sait. Donc témoignages totalement illégitimes !

- en **1683**, dans l'ouvrage *Description de l'univers* d'Allain Manesson Mallet (1630-1706), cartographe français, tome 5, livre 7, *De l'Europe*, chapitre XXI, p 233, la carte CIII, porte : « *Septimanie ou Gothie et Occitanie aujourd'hui Languedoc* »⁹³,



- en **1684**, dans l'ouvrage *La science de l'homme de qualité, ou l'idée générale de la cosmographie...* de Georges PONZA, (académicien et aumônier du Royaume de Savoie), au chapitre consacré à l'histoire de l'Espagne, p 159 : « *Aistulphe y passa, se rendit maistre de l'Occitanie a la quelle il laissa le nom de Languedoc* »,⁹⁴
- vers **1685**⁹⁵, gravé sur une pierre dans l'église de Bagnols-sur-Cèze (30) : « *...et domini de Lamoignon de Basville provinciae occitaniez [?] pro rege administratores...* »,
- en **1686** dans l'ouvrage *"Histoire de l'ordre sacre, royal et militaire de Notre-Dame de la Mercy, Redemption des Captifs...* composée par les reverends Pères de la Mercy de la Congregation de Paris", p 924 : « *C'a esté dans cette vie qu'il a fait des separations dans l'Ordre reformé de Notre – Dame de la Mercy & de S. Dominique, en separant dans tous les deux les Convens, qui sont au deca de la riviere de Loire, de ceux de Guyenne, de Languedoc, d'Occitaine, & de Provence* »⁹⁶,
- en **1688**, mention de « **Occitania** », dans l'ouvrage anglais de Edmund Bohun, *A geographical dictionary, representing the present and ancient names of all the countries, provinces, remarkable cities*,⁹⁷
- en **1689**, mention de « **Occitania** », dans l'ouvrage espagnol du jésuite Juan Eusebio Nieremberg, *Tablas chronologicas: en que se contienen los sucessos eclesiásticos seculares de España. Africa. Indias Orientales y Occidentales desde su principio, hasta 1642*,⁹⁸
- en **1689**, gravé sur une plaque suite aux travaux de restauration de la Maison Carrée à Nîmes et de la construction d'une église adjacente :

« LUDOVICUS MAGNUS
HANC AEDEM, ARTE ET VETUSTATE CONSPICUAM,
LABENTEM RESTITUIT ;
PROFANAM SACRIS ADDIXIT ;
CURA ET STUDIO NICOLAI DE LAMOIGNON, PER **Occitaniam** PRAEFECTI.
ANNO DOMINI M. DC. LXXXIX »⁹⁹,

⁹³ Encore une superbe occurrence **en français** trouvée par Gilbert Balmette plus la belle carte.

⁹⁴ Encore une superbe occurrence **en français** trouvée par Gilbert Balmette.

⁹⁵ Nous avons oublié de regarder la date, mais la référence à Lamoignon (sanguinaire intendant du Languedoc) permet de situer la plaque après 1682.

⁹⁶ Encore une référence trouvée par Gilbert Balmette qui pose la question si dans cette phrase occitane ne désignerait pas la Gascogne ?

⁹⁷ Référence trouvée par Jean-François Blanc.

⁹⁸ Référence trouvée par Jean-François Blanc.

⁹⁹ in Léon Ménard, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, 1758.

- en 1693, dans l'ouvrage de Joannes Jacob Percin, *Monumenta conventus Tolosani ordinis FF. Praedicatorum*, où l'on trouve 20 occurrences de « **Occitania** » et 12 occurrences de « **Occitaniae** »,
- en 1694, dans le *Dictionnaire etymologique ou Origines de la langue française*, de Gilles Ménage, Claude Chastelain, Pierre Caseneuve à l'entrée *Languedoc* : « Province de France, appelée en latin **Occitania**. Nicot dérive ce mot de *Langueth*. (...) Il y en a qui rendent ces mots par *Lingua occitana*. Et dans Rabelais vous trouverez toujours *Langueth* & jamais *Languedoc*. (...) Julien Tabouet à la page 56 de son traité *De Republica & Lingua Francica* a suivi l'opinion de Nicot. » Suivent de nombreux autres exemples d'auteurs (Gosselin, Dominicy, Valois, du Cange) ayant discoursu sur les origines possibles du mot *Occitania*, avec moult explications concordantes ou contradictoires, ainsi que des textes usant de ces mots (ordonnances de Charles VII, Froissart)... et donc de nombreuses occurrences des mots qui nous intéressent ici.
- en 1696, dans le *Novum lexicon geographicum* de Filippo Ferrari, où l'on trouve 55 occurrences du mot *Occitania* : « *Monspeulanus, in Occitania inferiori* », « *Luteva in Occitania* », « *Aquae Mortuae in Occitania inferiori* »,
- en 1697, sur les jetons de présence aux États Généraux du Languedoc, où est gravé *Comitia Occitaniae*,
- en 1698, dans le *Lexicon universale* de Johann Jacob Hofmann (1635-1706) publié à Leiden, où à l'entrée *OCCITANIA*, qui reprend les nombreuses citations antérieures et leurs références, on peut lire : « *Unde nonnullis Occitania, aliis provincia Linguae Occitanae vocitata est.* » (...) « *In guillemi Nangiensis Chronici Append. lingua haec et regio Linga Occitana corrupte pro Lingua Occitana legitur* », « *et praesertim in Lingua Occitania caristia validissima. In Innocentio VI. Pontif. Iohannes Armaniaci, Locum tenens Regius in Lingua Occitana dicitur. et ibidem Iohannes Comaes Pictavensis, deputatus pro regimine patriae Linguae Occitanae* ». On peut lire aussi à l'entrée *Atax* [le fleuve Aude], : « *Atax fluv. Galliae Narbonens. ex Pyrenaeo monte oriens in ea parte Comitatus Ruscinonensis quae Capcir dicitur. Alluit Limosium, Alethum, Carcassonem & Narbonem Occitaniae urbes* »,
- en 1698, dans la lettre du médecin montpelliérain Raymond Vieussens à ses collègues anglais, *Epistola scripta à Raymundo Vieussens doctore medico monspeliensi ad clarissimos viros Societatis Regiae Londiniensis, de sanguine humano* où l'on trouve « *Mirapiscensi, Nemausensi, Mimatensi, Vaurensi, & Alesiensi, & coram Domino de Basville Regi a consiliis ordinariis, & occitaniae misso dominico...* »,
- dans un document du 17^e/18^e intitulé *Historia chronologica Parlementarum patrice Occitaniae, de 1031 à 1452* (relatif à Toulouse),
- dans un traité de médecine de Lieutaud (18^e), sur les eaux minérales d'Euzet (région d'Alès), « *Aquae Yssalenses humilis cujusdam vici, Occitaniae inferioris, inter Ucetiam et Alesiam...* »,
- en 17 ??, dans l'ouvrage d'Adam Friedrich KIRSCH, lexicographe allemand du XVIII^e siècle, *ADAMI FRIDERICI KIRSCHII CORNU COPLAE LINGUE ROMANE GERMANICO LATINUM*, on trouve les occurrences « *Languedock, Occitania, occitanus, Languedocia* »¹⁰⁰,
- en 1701, dans l'ouvrage *Opera* de l'allemand Friedrich Spanheim, qui explique les origines du catharisme : « *...primum in Thraciam, hinc in Bulgariam, Dalmatiam, tum in Longobardiam, tandem quoque in Galliam Occitanicam* »,
- en 1709, dans l'ouvrage *Alphabet Geographique des Empires, Royaumes, Etats, Pays, Isles, Villes, Caps, Montagnes, Mers, Fleuves, &c.* *Que l'on trouve dans l'Histoire ancienne tant Sainte que Profane. AVEC Leurs noms Modernes, les faits les plus considerables & les circonstances necessaires pour les trouver sur la Carte*, d'un certain M. De la Forest de Bourgon, qui est un petit dictionnaire latin/français de toponymes, hydronymes, gentils.... On y trouve trois noms qui nous intéressent :
« **Occitania**. Dans la Gaule Narbonnoise : le Languedoc Province Meridionale de la France. [donc sens restreint] ; *Provincina*. Dans la Gaule Narbonnoise ; la Provence, Pays de la France Meridionale, sur la Côte de la Mediterranée ; *Caesariana Aremorica*. La Partie Meridionale de l'Aquitaine, connuë sous le nom de Gascogne, en France. »¹⁰¹,
- sur des jetons d'argent des États Généraux du Languedoc de 1702 où est écrit *Comitia occitaniae*,
- en 1710, dans *Historiae societatis Jesu*, où il est écrit « *Castra venerat, oppidum nobile Occitaniae superioris* », « *tum Avenione, postea Gratianopoli, denique Nemausi anno MDXCIX. quam Occitaniae civitatem Haeresis* »,
- en 1715, dans l'ouvrage *Gallia christiana*, Tome I, de Denis de Sainte-Marthe (historien de l'église rappelant des faits et leurs dates en marge) : « (en 1227) *Sententia vero Petri de Collemedio, qui regis vices agebat tunc in Occitania...* »¹⁰². On y trouve de très nombreuses occurrences pour *Occitania* et dérivés, clairement dénommée comme un territoire (sens restreint) : « (en 1532) *Gerardum de Genebris monachum Anianae in Occitania* » ; « (en 1178) *comitem Tolosanum, in feudatium castri de Bellicadro, Argentiae* [Beucaire en terre d'Argence], *aliarumque toparchiarum in Occitania recepit* » ; « (en 1639) *in Vasconia, Occitania, Benearnio, et Fuxensi provincia* » ; « *ad ecclesias Occitaniae, Aquitaniae, Vasconiae* » ; « *Carolus II erat natus in loco de Limon in Occitania* » ; « *ex tota pene Aquitania, Occitania & Provincia* » ; « *non a Lumbria Aquitaniae (...) sed ab alia Occitaniae* » ; « (en 1657) *per promotionem Caroli d'Anglure ad Castrensem sedem in Occitania* » ; « (en 1692) *N. D. du Terrail nuncupatus Bayard Castri in Occitania oriundus* » ; « *sedetque episcopus in Occitaniae comitis, ut docet*

¹⁰⁰ Encore une référence fournie par Gilbert Balmette.

¹⁰¹ Encore une référence fournie par Gilbert Balmette.

¹⁰² Cette référence nous a été communiquée par Gilles Fossat. Nous avons poursuivi la recherche des occurrences d'*Occitania* dans l'ouvrage. Les autres tomes contiennent aussi des occurrences (voir plus loin).

Catellus in hist. Occitaniae » ; « *Castrensis in Italia, non Castrensis in Gallia & Occitania* » ; « *chartam foundationis ex chartario Psalmodii in Occitania eruit* » ; « (en 1625) *cum propter motus quibus Occitania sub Henrico duce Monmorencio Septimaniae protege turbata est* » ; « (en 1010) *S. Stefanus Agathae in Occitania natus* » ; « *Sicque Dominicus antistes ausciensis designatus, Ludovicum in expeditione Occitanica* » ; « *quem secutus est in Occitaniam* » ; « *Novempopulaniam, Aquitaniam, Occitaniam, & Provinciam perlustrat* » ; « *quod venale desertur in Occitaniam & Aquitaniam* » (mais **Occitania** est une invention du 19^e...)

- en 1718, sur le socle de la statue équestre de Louis XIV érigée aux jardins du Peyrou à Montpellier (détruite, elle sera refaite à l'identique en 1838), où est gravé « *Ludovico Magno Comitibus Occitaniae Incolumi vivere ex oculis sublato posuere* »,
- en 1722, dans *IL MONDO ANTICO, MODERNO E NOVISSIMO...* par Antonio CHIUSOLE, géographe, mathématicien et généalogiste italien (1679-1755) : page 62 « *LINGUADOCA, In Franc. Languedoc, in Lat. Languedocia ovvero Occitania, ò anche Septimania, verso il mare Mediterraneo* » ; page 83 « *LA LINGUADOCA SUPERIORE, In Latine Occitania Superior* ».¹⁰³
- en 1723, dans l'ouvrage latin de Luc d'Achery *Spicilegium sive Collectio scriptorum* : « *...Occitanensis et Agennensis dioecesis ecclesiarum rectoribus...* »,
- en 1723, dans une inscription au bas d'un tableau de l'église Saint-Salvy d'Albi représentant les consuls d'Albi ayant fait un vœu pour éloigner la peste qui se répandait depuis Marseille : « *Pro vitandâ peste Massiliam primo, mox plurimas provincias et occitaniae urbes crudeliter devastante, votum votis civitas Albiensis die tertiâ mensis augusti anno 1720* »,¹⁰⁴
- en 1724, sur une image (au monastère de Karlobag) du père Henri de Joyeuse, gouverneur du Languedoc : « *R. P. Angelus Ioiosaenus prorex Occitaniae* »,
- en 1725, dans un traité de médecine de Josephus Fornes dont le titre est *Tractatus de peste praecipue Gallo-provinciali et Occitanicae*,
- en 1725, dans l'acte de décès d'un seigneur de Velaux (village près d'Aix-en-Provence) : « *Nobilis Rodolphus Chambon dominus temporalis huius pagi velaucii [degeus] massilia [vicendus] oppido [uticensi] in Occitania*¹⁰⁵, Noble Rodolphe Chambon, seigneur temporel de ce pays de Velaux, envoyé de Marseille pour vaincre l'oppidum (la cité perchée et fortifiée) d'Uzès en Occitanie... »,
- en 1725, dans *Gallia Christiana*, tome III, avec **trois occurrences d'Occitania**,
- en 1728, dans *Gallia Christiana*, tome IV, avec **quatre occurrences d'Occitania**,
- en 1728, dans l'ouvrage *Sylloge aliquot scriptorum de bene ordinanda et ornanda* de Johann David Köhler : « *Burgundionum, Normannorum, Aquitanorum, Occitanorum, Britonum, Campanorum, Picardorum, Delphinatum, Provincialium, Lugdunensium...* »,
- en 1732, le mot Occitanie, au sens de l'ensemble des terres des parlers d'oc, est dans le recueil des lois capétiennes de Denis-François Secousse¹⁰⁶,
- en 1732 dans un ouvrage en latin imprimé à Rome "Bullarium Ordinis FF. Praedicatorum, F. Thomae Rippoll, Tomus Quartus Ab Anno 1484 ad 1549", qui énumère les provinces monastiques qui sont différentes des provinces anciennes :
 - « 5. Albien.) *Vulgo Alby, in Gallia Narbonensi. Nunc juris est Provinciae Tolosanae.*
 - 6. Castren.) *Vulgo Castres, in Occitania. Juris est Provinciae Tolosanae.*
 - 7. Auxitan.) *Sen Auscitanus vulgo Auch, & Aux, in Aquitania. Juris est Occitanae Provinciae.*

...

¹⁰³ Encore une référence fournie par Gilbert Balmette.

¹⁰⁴ Merci pour ce témoignage à Raymond Ginouillac d'Albi, auteur de l'ouvrage « La croix occitane ».

¹⁰⁵ Un grand merci à Agnès Bodo de Velaux (13) qui nous a transmis ce document. La traduction est de Jean-Philippe Monnier et vient rectifier notre note primitive de bas de page erronée.

¹⁰⁶ Cité sur Wikipédia à l'article *Occitanie*. Référence que nous n'avons pas vérifiée, ce qui permet à Jean Lafitte de nous écrire (puisqu'il a entrepris de corriger ligne à ligne notre texte, crayon rouge à la main, en bon inspecteur des travaux finis) : « Ces trois lignes sont **un bon exemple de votre légèreté** : – Wikipédia est une bonne ouverture vers des informations, mais absolument pas une source fiable, chacun pouvant y écrire ce qu'il veut, pour peu qu'il veuille effacer aussitôt toute modification à ses dires. – J'ai tous les recueils d'ordonnances de Secousse, et n'y ai pas trouvé ce que vous dites. » Non, sans rire, monsieur Jean Lafitte, donneur de conseils en recherche ? 48 pages d'occurrences dûment documentées puisque simplement issues de **citations tirées d'ouvrages à la portée de tous sur Internet** et pour une peut-être erronée (peut-être, car il faudrait encore vérifier... Déjà, le mot **Patria Occitana** est bien dans un ouvrage où Secousse est co-auteur, cité abondamment plus haut (Ordonnances des Rois de France, 1782 !), vous vous permettez de nous qualifier de « légère » donc de disqualifier allusivement les 50 pages ? N'est-ce pas un tantinet « lourdingue » comme argument, monsieur l'inspecteur des travaux finis qui n'aura plus qu'à copier notre fichier pour alimenter le sien ? Et « massivement » arrogant monsieur le savant auto-proclamé donneur de leçons en recherche et en moralité, comme vu plus haut.

Donc sur ces 50 pages (pour le moment), le lecteur prendra avec circonspection cette référence-là. Nous la laissons d'autant plus qu'elle ne change en rien le propos général et le contenu de la recherche ni les conclusions. Elle nous a permis de plus de recevoir cette sublime appréciation de Jean Lafitte (ce qui n'est pas négligeable comme avantage, être contactée par un savant irréfutable qui nous apprend à chercher correctement est un grand honneur) et la confirmation de son idéologie très claire et connue de tous depuis longtemps : « bouffer de l'occitan » par tous les moyens. *Mutatis mutandis*, autrefois les mangeurs de graphie classique traquaient les fautes d'orthographe chez ses usagers... pour prouver l'inanité de la graphie. Notre article met donc en fureur quelques extrémistes (qu'ils s'expriment ironiquement et à visage ouvert ou très injurieusement dans l'anonymat) lesquels devraient au contraire nous remercier à deux genoux puisque nous leur fournissons un réactif inespéré de leur hargne anti-occitan. Or en ce domaine, on sait que le désir haineux s'émousse vite s'il ne trouve pas des points d'ancrages nouveaux pour réanimer perpétuellement la flamme. En plus tomber à bras raccourci sur une femme, c'est deux fois plus jouissif, n'est-ce pas ? Vraiment, quelle vie passionnante que la leur ! On rêverait d'en être !

11. *Altivirallis.*) *Vulgo Avillar. Juris est **Occitanæ** Provinciæ.*

12. *Clarmonten. de Lodeva.*) *Vulgo Clermont de Lodeve, in **Occitania**. Juris est Provinciæ Tolosana.*

13. *Condomen.*) *Condom, in Vasconia.*

14. *Lodeven.*) *In **Occitania**...*¹⁰⁷

- en 1737, dans le GRAND DICTIONNAIRE GEOGRAPHIQUE ET CRITIQUE, par Antoine-Augustin BRUZEN DE LA MARTINIERE (1662-1746, historien, écrivain, géographe), tome 6 : « *Ce nom de Languedoc vient, comme nous avons dit, du mot **Oc** dont on se servait en ce païs-là pour dire Oni. C'est pourquoi on avait divisé toute la France en deux langues, la Langue d'Oni dont Paris étoit la première ville, & la Langue d'Oc dont Toulouse étoit la capitale ; de sorte qu'en Latin le Païs de cette Langue d'Oc est nommé **Patria Occitana** dans les Titres & autres monumens.* »¹⁰⁸,
- en 1738, dans l'ouvrage de Martin Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, avec 8 occurrences : « *Novae historiae **Occitaniae** Auctores* », « *Domus Josephus Vaissetius in **Occitaniae** historia auset* », « *Minerbia in **Occitania*** », etc.,
- en 1739, dans *Gallia Christiana*, tome VI, avec 30 occurrences d'**Occitania**, 20 occurrences de **Occitanarum**, 50 occurrences d'**occitaniae** : « *Hoc tantum post editores novae rerum **Occitanarum** historiae* » ; « *Scio quidem novissimos rerum **Occitanarum** scriptores* » ; « *Hoc etiam instrumentum nuper rerum **Occitanarum** auctor numerat* »,
- en 1742, sur les jetons de présence aux États Généraux du Languedoc convoqués par le roi, qui comportent la croix occitane et l'inscription *Conventus **Occitaniae***¹⁰⁹,
- en 1742, dans *Histoire générale du Languedoc*, de Jean-Joseph Vaissette et Claude Vic (Bénédictins) où l'on trouve pas moins de 27 occurrences de *Occitanis* : « *...capitanei & locum-tenentes D. nostri Franciae regis in partibus **Occitanis*** » ; « *super facto guerrae in partibus **Occitanis** & ducatu Aquitaniae* » (sens restreint), citant les ordonnances des rois de France,
- en 1743, sur une plaque de cuivre posée sous la première pierre du pont qui jouxte le Pont du Gard, construit par Henri Pitot :

« *Anno Domini M. DCC. XLIII die Januarii XII
Illustrissimo & Reverendissimo Joanne Ludovico de Bertons
De Crillon, Narbonensium archiepiscopo & primate, regii
Ordinis sancti Spiritus commandatore, Comitiorum praeside,
hic pontem adstructum iri generalia **Occitaniorum** comitia
decreverant.*

(suivent les noms d'autres responsables à qui on doit la construction du pont) »¹¹⁰

- en 1744, dans *Thesaurus juri romani*, de Everhard Otto : « *...ut ex Italarum & **Occitanorum** moribus apparet, (...), **Occitanorum** aut Italarum moribus receptum esse puto.* »,
- en 1744, dans l'ouvrage de François Quesnay, *Recherches critiques et historiques sur l'origine de la Chirurgie...*, où sont présentés les chirurgiens défunts ayant exercés à Paris, dont « *Jacobus de Roy, **Saverduni Occitanorum natus*** » (Saverdun est un bourg de l'Ariège),
- en 1744, dans *Gallia Christiana*, tome VII, 3 occurrences d'**Occitania**,
- en 1744, dans *Gallia Christiana*, tome VIII : « *Tunc Carolus VII dediit illi hospitium suum de Mirevaux, in **Occitania*** »,
- en 1745, dans *Histoire Générale du Languedoc*, de Claude Devic : « *, caput urbis, aram provinciae, portum omnium **Occitanorum** dilaniari...* »
- en 1745, sur une plaque de marbre (détruite à la Révolution) apposée sur ce même Pont du Gard, suite à la construction du pont de Henri Pitot : « *Aqueductum struxerant Romani pontem addidit **Occitania** anno M. DCC. XLV. Cura d. Henr. Pitot e. regia scientiarum academia* »¹¹¹ (« Les Romains avaient érigé l'aqueduc, l'Occitanie a ajouté le pont en l'an 1745, par les soins de Henri Pitot et de l'Académie Royale des Sciences » (plaque remplacée par celle ci-dessous)

¹⁰⁷ Trouvé par Gilbert Bامتette qui ajoute : « *Aquesta "Occitana Provincia" monastica, diferente d'"Occitania" civila, es de pas confondre ambe las "Provincia Occitan(i)a" dels ordres religios tanpauc. "Provincia Occitana" es diferente de la "Provincia Tolosana" e de Lengadòc.* Il insiste aussi sur les hésitations de bon nombre d'auteurs entre les vocables **Occitane**, **Auxitaine**, **Occitanie**, ce que l'on constate effectivement à travers toutes les citations. Par exemple dans l'*Encyclopédie* de Diderot – d'Alembert où l'on trouve dans l'édition de 1765 trois fois **Occitanie**, mais dans une édition suivante de 1770 deux fois **Occitanie** et une fois **Occitane** (coquille d'éditeur ?) et plus tard en 1778 à nouveau trois fois **Occitanie**. Quelle que soit la forme, cela ne change rien au propos général : ce n'est pas un vocable « *inventé par un poète toulousain au XIXe siècle* » (sic) et pas davantage « *inventé au XXe siècle par des ennemis du félibrige* » (resic). On se permet quelques ☺ ☹ ou ☹ ☹ de mise selon comment on apprécie la grande honnêteté de ces déconstructeurs forcenés de l'histoire...

¹⁰⁸ Encore une référence de Gilbert Bامتette qui ajoute : « *Une "Patria Occitana lato sensu" donc.* Eh oui !

¹⁰⁹ Cité par Bertran de La Farge, *La Croix Occitane*, Loubatières, Portet-sur-Garonne, 2000

¹¹⁰ in Léon Ménard, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, 1758.

¹¹¹ in Léon Ménard, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, 1758.



- en 1749, dans le *Dictionnaire géographique portatif* de Laurence Échard, traduit de l'anglais par M. Vosgien : « *Le Languedoc, Occitania, province de France dans sa partie méridionale* » (p 303, sens restreint)¹¹²,
- en 1751, dans l'ouvrage de Johan Daniel Schoepflin, *Alsatia illustrata*, au chapitre **Occitanica lingua** (page 811, 812, 813) : « *Romana haec seculi IX lingua romanicae hodiernae vulgari, quae non apud Rhaetos tantum, sed & apud Gallos in Provincia, in Occitania, in Lemovicis ; apud Hispanos in Catalaunia usitatur, satis conformis est ; i quod ex collatione ejus cum Occitanica plebeja* » ; « **Occitanica lingua** dialectus est linguae provincialis romanae » (très éloquent !) ; « *Latini juniores hinc Linguam Occitanam, Populos Occitanos, & Provinciam Occitaniam appellant.* » ; « *ad quos omnes illi Trobadores Poetae ex tractibus Occitanicae linguae (Langue d'Oc) invitati fuerunt* » ; et nous n'avons pas dépouillé l'ouvrage en entier pour chercher les autres occurrences voisines.
- en 1751, dans *Gallia Christiana*, tome IX, 7 occurrences d'**Occitania**,
- en 1751, gravé sur la plaque funéraire de la famille de Massia, à Sallèles d'Aude : ...NATUS NOBILIS GUILLELMI DE MASSIA COMARCHI DE SALELES QVAESTORIS **OCCITANIAE** ... »,
- en 1751, sur la dalle funéraire de Jean-Louis de Berton des Balbes de Crillon (1684-1751), archevêque de Toulouse et de Narbonne (mentionné ci-dessus à propos du Pont du Gard), mainteneur de l'Académie des Jeux Floraux, né en Vaucluse et mort en Avignon : « *PERIIT VTR MAGNVS ET GLORIA OCCITANIAE DESCENDIT CUM ILLO. RELIGIONIS DEFENSORI POPVLORVM DELICII VIRTUTES POSVERVNT IOANNES LUDOVICVS DE BALBIS EX COMITIBVS DE BERTON DE CRILLON ARCHIEP DVX ET PRIMAS NARB. COMIT. OCCIT. PRAESES REGISORDINIS...* », dalle qui se trouve dans l'église Notre-Dame-des-Doms à Avignon,
- en 1753, gravée dans la pierre, aux Jardins de la Fontaine à Nîmes, une inscription qui fait mention de « *Ludivico Francisco Armando Duce Richelio (...) rei militari apud occitanos, (...), in prefectura occitana (...), per occitaniam praeposito* » (nous n'avons jamais entendu parler de cette inscription que nous n'avons découverte que très récemment, et c'est pourtant un lieu que nous connaissons depuis longtemps. Elle est dûment mentionnée dans le livre de Ménard cité ci-dessus),
- en 1753 ou 1755, dans le *Dictionnaire languedocien* de l'abbé de Sauvages où il explique l'étymologie du mot Languedoc : « *Quelle que soit l'origine du mot Languedoc, il est certain qu'on ne connaît aujourd'hui que trois manières de rendre la particule affirmative oui ; savoir : oui comme en français, oï et o. Il est donc plus naturel de penser que le mot langue d'oc vient de son nom occitania, quand on le trouve représenté par lingua occitania dans le Moyen-Âge. Ainsi, langue d'oc, langue d'Occitanie, lingua occitaniae, occitania, aquitania, aquitaine, aguienne, guienne, soit les deux anciennes provinces du Languedoc et de Guienne, ne sont que le même nom, comme il est dit plus haut, d'une même contrée, qui, autrefois, sous la désignation collective d'occitania, ne formait qu'une seule province du vaste empire des Gaules.* » Nous avons repris cette citation dans la *Statistique du département du Gard* de Hector Rivoire (voir à la date de 1842) car malheureusement nous n'avons que l'édition de 1820 du dictionnaire de l'abbé de Sauvages, reprise, corrigée et enrichie par son neveu le baron d'Hombre-Firmas, qui l'a visiblement enlevée de la nouvelle édition, soit dans l'introduction, soit aux articles *languedoc* ou *o/oc*¹¹³.
- en 1754, dans l'ouvrage de Léon Ménard, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes* : « *petatur residuum persolvi per linguam occitanam* » ; « *...que subventio tangit linguam occitanam* » ; 34 occurrences de

¹¹² Occurrence dénichée par Gilbert Balmette.

¹¹³ Situation plus complexe en fait... Suite à la lecture de ce fichier, Jean-Michel Effantin a eu l'amabilité de nous envoyer copie de l'Introduction et de l'article Oc de l'édition de 1756 de ce dictionnaire, qui ne comporte pas cette citation. Elle n'est pas davantage dans la version postérieure à la nôtre de 1870, enrichie par le baron d'Hombre-Firmas et Gratien Charvet (disponible sur le site Gallica). D'où est-elle extraite ? À suivre...

l'expression « *in partibus Occitanis* », notamment dans « *Arnulphus...locumtenens domini nostri Francorum regis in partibus Occitanis, senescallo Bellicadri & Nemausi...* (sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes) » ; « *munusculis Occitanicorum ingeniorum im petum cicuranto* »,

- en 1755, dans un autre ouvrage moins connu de Dom Vaissète, *Géographie historique, ecclésiastique et civile*, où il rappelle la communauté de langues des provinces du Midi, nommées différemment selon les époques, mais disant toutes « oc » pour « oui » : « *Les provinces du Midi ont un langage particulier qui est tout à fait différent du françois, & qu'on appelle Provençal, Gascon ou Languedocien. (...) Nos rois étendirent par-là beaucoup leurs domaines dans la partie méridionale du royaume & comme on y parloit un langage ou un idiome différent de celui dont on usoit dans les provinces septentrionales, & que d'ailleurs on y suivoit le droit Romain ou écrit, tandis qu'on se servoit du droit coûtumier dans ces dernières provinces, cela donna occasion de partager le royaume vers la fin du XIIIe siècle en deux grandes parties, dont la dénomination fut prise des différents langages dont les peuples de ces provinces se servoient ; en sorte qu'on appela Langue d'oc ou d'ouy, & en latin Lingua Gallica ou Gallicana, les provinces septentrionales où l'on employoit le mot ouy pour affirmer ; & qu'on donna le nom de Langue d'oc, & en latin Lingua Occitana, aux provinces méridionales où on disoit oc, pour le mot oui dont on se servoit en France. C'est la seule et véritable étymologie du mot Languedoc.* »¹¹⁴
 - en 1756, dans l'ouvrage de Antoine Joseph Dézallier d'Argenville, *L'Histoire naturelle éclaircie dans une de ses parties*, qui donne en table des matières le nom de la pierre *Turchesia occitanensis*¹¹⁵,
 - en 1758, dans un ouvrage décrivant des pierres précieuses : « *Similiter Turchesiae ipsi sunt, persica, Turvica, Occitaniensis, albida ;* »¹¹⁶,
 - en 1759, dans *Gallia Christiana*, tome XI, 3 occurrences d'**Occitania**,
 - en 1760, dans l'ouvrage de Charles-Louis Richard, *Dictionnaire universel, dogmatique, canonique, historique*, où l'on trouve cinq occurrences : « *Saint Étienne II, né en Agde en Occitane* » ; « *Aleth est donc présentement une ville du Comté de Redde, dans la basse Occitane, (...) à une lieue de Limoux* » ; « *en 1326, il assembla un concile général de toute l'Occitane* » ; « (en 1701) *Les états d'Occitane s'étant tenus, il fut un de ceux qui...* » ; « *Charles Vialart, abbé de Sainte Marie de Feuillans en Occitane* »,
 - en 1760, dans l'ouvrage écrit en latin de Etienne François Geoffroy *Tractatus de materia medica*, où il évoque le nom du moineau dans diverses langues européennes, dont l'occitan à propos du nom de l'épilepsie : « *Et Laurentius Joubert Occitanensium vernaculo Epilepsiam : lou mau de las Passeras* » ; le nom de la huppe « *Occitaniensum idiomate, Lupoye, seu Lupege* » ; ou le nom de différents poissons par exemple « *nec cum Physestre idest sufflatores, quemque Occitaniensis : Mular, (...) adpellant.* » ; « *quem nos Morue nuncupamus, Occitanenses dicunt : Merluce.* » ; « *Occitaniam inhabitantes anguillam marem : Margaignon...* ». Ou encore 8 occurrences de *Occitania* : « *in Occitania dicitur : Magnan, in Provincia autem & Comitatu Avenionensi : Mignan vocatur* » ; « *ut in Provincia & Occitania, femella pro cantrice...* » ; « *gustique suavius illud est, quod est Occitania regione sub nomine : Mellis narbonensis provenit* » ; « *Cuidam Occitaniae lacui, anguillas 3 & 4.* » ; « *Ceterum & Occitaniae & Delphinati & Tractus Vastiini loca varia...* » ; « *Scorpiones calidiores terras inhabitant, ut : Italiam, Hispaniam, Provinciam, Occitaniam, Asiam, ...* »¹¹⁷
- en 1760, dans l'ouvrage *Neue Erdbeschreibung weyter Theil, Welcher Portugal, Spanien, Frankreich und Großbritannien Enthält* de Anton Friedrich Büsching (1724-1793, géographe) : « *Provincia oder Patria Occitana, und endlich der Name Occitania* » (p 481).
- Cet ouvrage a été traduit en français. L'édition de 1771 donne comme occurrences : « *Languedoc, Occitania* » en tête de chapitre Gouvernement du Languedoc ; « *Avec le temps on a joint les deux mots de Langue d'Oc, en latin Provincia ou Patria Occitana pour ne faire que celui de Languedoc, Occitania, & d'une dénomination générale on a fait un nom particulier* ». (p 157-159)¹¹⁸.
- en 1762, dans l'ouvrage *Dictionarum theologicum portatile*, de Pons Augustin Alletz : « *Decanatus, Archidiaconatus, Cancellarius, ..., (qua dignitate praeditos Occitani les Capiscols nominant)* »,
 - en 1765, dans *De Melancholia et morbis melancholici*, de Anne-Charles Lorry : « *Ut & tum interiùs epotae, tum balnei formâ adhibite, Balneolenses Occitanorum, si praesertim fuerint salubribus quae site itineris longinqui laboribus.* »
 - en 1765, dans l'Encyclopédie de Diderot-D'Alembert : « **OCCITANIA** (Géog. anc.) *c'est le nom que quelques auteurs du Moyen Âge ont donné à la province du Languedoc; mais ce nom était commun à tous les peuples qui disaient oc pour oui, c'est-à-dire, aux habitants de la Gascogne, de la Provence, du Dauphiné, ainsi que du Languedoc, dont le nom moderne a été formé.* »¹¹⁹

¹¹⁴ Occurrence fournie par Gilbert Roumec, du Centre Culturel Occitan d'Albi.

¹¹⁵ Cf. citation suivante : on pourra peut-être remonter plus antérieurement encore dans l'attribution du nom de cette pierre.

¹¹⁶ *Nova acta eruditorum*, J. F. Gleditsch, J. C. Martin, J. Grosse, Leipzig, 1758

¹¹⁷ Laurent Joubert cité par l'auteur est un médecin occitan (Valence 1529 – Lombez 1583). Notons que Geoffroy, médecin et chimiste parisien, mettait l'occitan sur le même plan que l'anglais, l'italien, l'allemand, etc. À la lecture de quelques notices des différents oiseaux, on s'aperçoit qu'il ne sépare pas toujours les noms occitans des autres noms français, mais il peut préciser pour d'autres que c'est en parler montpelliérain ou périgourdin. Un esprit ouvert qui devrait faire réfléchir les bornés contemporains... On remarque au passage un hommage au miel de Narbonne. Nous n'avons pas cherché toutes les occurrences selon la forme grammaticale des vocables qui nous intéressent ici. Il doit y en avoir bien d'autres.

¹¹⁸ Occurrence encore dénichée par Gilbert Balmette qui remarque : « *Pas plus que les Jésuites avant lui, le traducteur ne francise "Occitania". L'apposition "Languedoc, Occitania" indique au lecteur que Languedoc (français) et Occitania (latin) sont équivalents.* ». Ce qui est plutôt étonnant au vu de l'usage bien antérieur de *Occitania* en français.

¹¹⁹ Cité sur Wikipédia à l'article Occitanie.

- en 1767, dans une lettre de Court de Gébelin à Séguier, citée par Hector Rivoire dans sa *Statistique du département du Gard*, voir à la date de 1842), lettre « dans laquelle cet écrivain cherche à établir son opinion sur l'étymologie du mot **occitan** ». Laquelle semble fantaisiste mais qu'on livre quand-même : « **occitan**, composé de la syllabe celtique **itan**, pays, et de la syllabe orientale **occ**, chaud, sec et brûlant. De là **occa** et **occatan**, pays brûlant. Les Visigoths, d'après M. Court de Gébelin, s'établirent dans l'**occ-itan**, et voyant que **itan** signifiait pays, qui, chez eux, s'appelait **land**, ils substituèrent **land** à **itan**, ce qui fit **lan-doc**, le Landoc. Les Français vinrent ensuite, ils adoucirent tous les noms ; ils firent donc **Langdoc** et puis **Languedoc**. » H. Rivoire prenait la précaution de ne cautionner aucune des opinions diverses qu'il restituait en toute honnêteté sur l'origine du mot Languedoc. Vraies ou fausses, les explications données montrent que l'on discourait abondamment sur les origines possibles des mots *oc*, *occitan*, *Occitanie*... (et pas seulement en latin !), qui ne sont donc pas « des inventions de poètes du 19^e siècle pas plus que d'enragés antifélibres du 20^e ».
- en 1771, dans l'ouvrage publié à Leipzig, *Comentarii de rebus in scientia naturali et medicina gestis*, de Johann Friedrich Gleditsch II : « *Alterura remedium purgans, eidem fini inserviens, ex librae aqua vitae **Occitaniensis** consistit* »,
- en 1771, dans le *Dictionnaire universel françois et latin vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux* (p 411) : « **LANGUEDOC**, nom d'une des plus grandes et des plus considérables provinces de France, **Occitania**, Languedocia, Septimania, Gothia, Gallia narbonensis » (sens restreint) ; « de langue d'oc on forma *Lingua Occitana*, en Latin, & puis *Patria Linguae Occitaniae*, et **Occitania**, que quelques-uns ont écrit *Orcitania*, mais mal » ; « Canal du Languedoc, **Occitania** incile, Canal de la jonction des deux mers, Canal Royal, Canal Riquet », ¹²⁰
- en 1771, dans un ouvrage publié à Naples, *Illustrissimi Viri Petri de Marca*, où l'on peut lire « *Regem brevi Tolosae adfuturum, ubi conventus **Occitaniae** habendus in super erat* », « *Haud multo post aperiuntur comitia **Occitaniae** apud Augustinianos* »,
- en 1771, dans l'ouvrage de Jacques le Long et Fevret de Fontette, *Bibliothèque historique de la France* qui mentionnent la liste des auteurs présents dans cette bibliothèque et le titre de leurs ouvrages, souvent des manuscrits : « *Rerum **occitanarum** scriptores* » ; « *Chronicum **Occitanum** partim *Lingua occitana*, partim *Latina*, ad annum 1275* » ; « *Historia chronologica Parliamentorum **Occitaniae**...* » ; « *Decus **occitanicum** ex origine et antiqua Nobilitate...* »,
- en 1771, dans *Gallia Christiana*, tome XII, une occurrence d'**Occitania**,
- en 1772, dans l'ouvrage *Monumentorum Galaticorum Synopsis* de J. F. Seguier et J. A. H. Roudil de Berriac : « *...jam vulgarevnt doctissimi Annalium **Occitanicarum** Scriptores* »,
- en 1773, sur un diplôme de médecin décerné à « *Stephanum Compayre Lasaze ex insula albiensis dioc. albiensis apud **occitanos*** » signé par le médecin et encyclopédiste montpelliérain Paul Joseph Barthez¹²¹,
- en 1773, sur la dalle funéraire de Jean-Baptiste de Rozier, vaudois né en 1708 à Sommières et mort à Cuneo en 1773, enterré dans le temple vaudois de Torre Pellice (Vallées Italiennes où il a beaucoup guerroyé en tant que capitaine du régiment de Montfort, et y avait pris pour épouse une native de Torre Pellice). C'est cette famille italienne qui lui a fait construire sa dalle funéraire, où l'on peut lire : « *Hic Jacet Johannes Baptista de Rouzzer natione Gallus Sumeriis in **Occitania** oriundus...* ». Le témoignage est tiré d'un article en italien de Osvaldo Coissor qui remarque donc la socialisation du mot *Occitania* jusqu'en Italie, sans aucune connotation, preuve qu'il n'est donc point une création politique récente : « *E' significativo trovare il termine « Occitania » su di una lapide della seconda metà del 1700. E' una prova che esso era conosciuto e correntemente in uso nel nostro versante alpino, oltre due secoli fa, per designare le regioni del sud della Francia. Non si tratta perciò di un nome creato recentemente per rivendicazioni politiche, come sostengono alcuni antioccitanisti, sia in Francia che in Italia.* » ¹²².
- en 1775, dans *Les Soirées Provençales* de L. P. Bérenger qui dans une « *Lettre de Mr S** à Mme B*** ou Observations sur le dépérissement de la langue méridionale* », évoque « le gascon est un cinquième dialecte dans la langue méridionale, confondu mal à propos avec le languedocien, le dauphinois et le provençal. (...) Ces dialectes, quoique différens par leur génie, se ressemblent tous par leur caractère méridional. » Il trouvait le languedocien « moins hardi que le provençal, mais plus capable d'exprimer également le figuré et les choses abstraites. » Il parle de cette langue en des termes flatteurs : « *Toutes ces langues méridionales sont plus rapides, plus énergiques, plus animées, plus hardies et plus laconiques que la langue française. (...) Une langue qui a tant de moyens, et dont Montaigne a loué l'énergie, n'est point une langue méprisable ; c'est un monument qui caractérise un peuple comme son histoire ; et lorsque cette langue se perd, lorsqu'une*

¹²⁰ Occurrence dénichée par Gilbert Balmette. Nous citons l'édition de 1771, mais ce dictionnaire s'est échelonné de 1704 à 1771. Gilbert Balmette note : « Il est à remarquer que l'édition de 1721 est antérieure à la publication de l'Histoire Générale du Languedoc des Bénédictins. D'autres occurrences se trouvent dans ce dictionnaire :

- édition de 1721 tome 5, dictionnaire latin-français en fin de volume, l'entrée «*Occitania*» renvoie à «*Languedoc*»

- édition de 1771 tome 8, dictionnaire latin-français en fin de volume, les entrées «*Languedocia*» et «*Septimania*» renvoient à «*Occitania*» ; «*Occitania*» renvoie à «*Languedoc*».

Alors que les auteurs francisent «*Gothia*» et «*Septimania*», ils ne francisent pas «*Occitania*» bien que d'autres l'aient déjà fait dès le 17^{ème} siècle. ».

¹²¹ Document personnel.

¹²² Merci à Jean-Philippe Monnier pour ce document outre Alpes. Il a été publié dans la revue *Novel Temp* (n°13, 1980) de l'association *Lou Soulestrèlb*. Voir en fin d'article son extraordinaire document résultant du dépouillement des registres paroissiaux d'Avignon.

autre parvient à étouffer sa voisine ou sa fille par sa supériorité ou son influence, lorsque sur tout elle n'a pas des ouvrages écrits, c'est enrichir la littérature, célébrer sa patrie, que d'en conserver la mémoire par des traductions »,¹²³

- en 1776, dans l'ouvrage de Joseph-Nicolas Guyot (1728-1816, juriconsulte), *Répertoire universel et raisonné de la jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, article *Assemblée* :
« Il paraît que sous le règne du roi Jean on n'assembla plus en même-temps & dans un même lieu les états de la Languedoc & ceux de **la Languedoc** »,
« Les états de **la Languedoc** étoient tenus par les députés des trois ordres de la partie méridionale de la France. Cette partie étoit anciennement comprise sous le nom de **pays de la Languedoc** qu'il ne faut pas confondre avec **le Languedoc** proprement dit. Du temps que les Anglois possédoient la Guienne & les autres pays circonvoisins la Languedoc ne comprenoit que le Languedoc, le *Querci* & le *Rouergue*. »,¹²⁴
- en 1777, dans l'ouvrage de F. G. Cavalier, *Tractatus de morbis cutaneis* : « De quos secutae sunt Medicorum **Occitanorum** superiori... »,
- en 1782, dans un texte maçonnique établi au convent de Wilhemsbad, qui définit la structure du Régime Écossais Rectifié et les provinces concernées. Un site contemporain en rappelle les règles : « Sur le plan temporel, le Régime reprenait, avec quelques adaptations, la division géographique de la Stricte Observance, inspirée de celle de l'Ordre du Temple, en neuf Provinces, la France étant divisée en trois Provinces : Auvergne, **Occitanie**, Bourgogne »,¹²⁵
- en 1784, dans un poème du Montpelliérain M. de Rosset cité par l'auteur anonyme du *Traité de l'Olivier* ¹²⁶ :
« Heureux, trois fois heureux, célèbre **Occitanie**,
Celui qui dans ton sein pourra fixer sa vie »,
- en 1785, dans *Gallia Christiana*, tome XIII, 12 occurrences d'**Occitania**, 24 occurrences d'**occitaniae**,
- en 1788, chez le Cévenol Florian, dans son roman pastoral *Estelle*, où il louange les trésors de cette terre occitane bénie des dieux :
« Je te salue, ô belle **Occitanie** ! Terre
de tous les temps aimée des peuples qui
l'ont connue ;
(...)
Rome chérit la mémoire des
pontifes qu'elle a reçus de toi ».

La note de bas de page montre qu'il employait Occitanie pour Languedoc : « Le Languedoc, ou l'Occitanie, l'une des plus belles et des plus vastes provinces de France était anciennement habitée par des peuples nommés Volces. Ils furent conquis par les Romains ».

- en 1794, dans le roman de Jean-Thomas Bruguière, *Martial, Roman Pastoral, imité d'Estelle de Florian, tome 1^{er}*, publié à Paris, qui reprend l'expression de Florian : « ...toi, ma patrie... fais passer dans mon âme quelques étincelles de feu qu'il [Florian] a su répandre sur sa vive peinture de ses sentiments pour toi ; ainsi qu'à lui, belle **Occitanie**, tu m'as donné le jour... »¹²⁷,
- en 1789, dans les noms d'insectes *Myrmeleon occitanicum*, *Carabus occitanicus*, *Elatér occitanicus*, *Zygaena occitanica*, *Acanthaclisis occitanica*, nommés par C. de Villers ¹²⁸,
- en 1789, dans leur nom d'un scorpion, *Scorpio occitanus* (actuellement *Buthus occitanus*) nommé par Amoureux (traduit en français soit par scorpion occitanien au 19^e siècle, soit par scorpion languedocien/scorpion occitan maintenant, son aire dépassant toutefois le Languedoc puisqu'on le retrouve en Provence et en Afrique du Nord),
- en 1790, sur les jetons de présence aux États Généraux du Languedoc convoqués par le roi, qui comportent la croix occitane et l'inscription *Conventus Occitaniae* ¹²⁹,
- en 1793, dans le nom d'un papillon nommé *Papilio arge occitanica* (*Melanargia occitanica*) par Esper, appelé le Demi-deuil, et présent dans tous les départements occitans du pourtour méditerranéen,

¹²³ Laurent Pierre Bérenger (1749-1822), *Les Soirées provençales* (1786, réédition augmentée 1819). La formulation « lettre de...à... » est un tour littéraire voulu par l'auteur. Le texte n'utilise pas des mots occitan/occitanie certes mais montre bien la perception d'une langue et d'une culture commune à tout le midi. Bérenger était natif de Riez (Alpes de Haute-Provence) mais avait fait carrière à Lyon. À la fin du 18^e, il avait fait « trois ou quatre courses en Provence, au Languedoc et aux Pyrénées (...) dans presque tous nos départemens sous la Loire et du Var à l'Adour... », ce qui équivaut à « **deis Aups ai Pirenèus** ». L'évocation de « la voisine ou la fille qui étouffe l'autre » n'est pas sans rappeler non plus la méchante *sourastro que manten la Countesso dins uno clastro* de F. Mistral.

¹²⁴ Remerciements à Gilbert Balmette pour ces sources.

¹²⁵ Merci à Robert Perrotto-André de nous avoir signalé cette occurrence.

¹²⁶ *Traité de l'Olivier*, Veuve Gontier, Montpellier, 1784, réédition C. Lacour, Nîmes, 1991

¹²⁷ Encore déniché par Gilbert Balmette !

¹²⁸ Les adjectifs *occitanicus/occitanus*, *a*, *um* qualifient d'autres insectes, ainsi que des plantes dont les aires de répartition ne sont pas limitées au sud du Languedoc. Par exemple la Zygène d'Occitanie, papillon nocturne, a comme aire de répartition 21 départements du sud des terres occitanes, du Lot aux Alpes Maritimes, de la mer Méditerranée aux Cévennes et Alpes. Ou encore la Truxale occitane, variété de criquet présente dans tous les départements bordant la Méditerranée, et jusqu'en Drôme, Ardèche, Vaucluse. Le vocable est donc clairement utilisé par les scientifiques avec son sens élargi, et socialisé depuis longtemps. Il qualifie également des fossiles, dont une ammonite *Neocomites occitanicus*. On verra par des exemples qui suivent (nous ne les restituons pas tous !) qu'il a été abondamment utilisé en nomenclature (plantes, animaux, fossiles) : ce n'était donc pas une étrangeté lexicale au 19^e siècle. Ses détracteurs le qualifieront sans doute de « pédant » puisqu'employé en domaine scientifique et en latin !

¹²⁹ Cité par Bertran de La Farge, *La Croix Occitane*, Loubatières, Portet-sur-Garonne, 2000

- dans un ouvrage sur les francs-maçons de Johann August Starck (1741-1816) où l'auteur fait référence à « un livre en possession de Nettelblatt (1779-1843) intitulé *Acta ritualia reverendi ordinis sti. Templi Hierolosimytani* (...) mais sans date de publication, et où l'on peut lire « *Ut in capitulis, magno Aberdeensi in Scotia, prov. Brit. – cap. Dionensi, prov. Averniae – cap. Aveniensi, prov. Occitaniae, et cap. Florentino, prov. Italiae, hodiernum in usu est.* », où sauf erreur, il est question d'Avignon en Occitanie,
- en 1793, dans le catalogue *Bibliotheca historica* de B. G. Struve et J. G. Meusel qui recense les auteurs européens dont l'historien Dom Vaissette : « *Ex brevi Chronico Nemausensi p. 367 (apud Vaissetum inter hist. Occitanicae instrumenta T. II col. 10-13),*
- en 1795, dans le *Compendium diplomaticum sive tabularum veterum* publié en Italie : « *Nemausus, Nimes, est civitas Occitaniae inferioris in Gallia ...* » ?
- en 1799 et réédition 1804, dans l'ouvrage d'Antoine-François Andréossi (1761-1828, Général d'Empire), *Histoire du Canal du Midi, connu précédemment sous le nom de Canal de Languedoc* : « *Le Parlement de Paris eut la Langue d'oïl, et celui de Toulouse la Langue d'oc. La dernière division renfermait tout le pays compris entre la Dordogne, l'Océan, la Méditerranée et le Rhône ; de Languedoc [langue d'Oc dans l'édition de 1804] est dérivé Occitanie, nom qui a souvent été donné à cette contrée méridionale.* », ¹³⁰
- en 1802, en bibliographie d'un ouvrage polonais de Tadeusz Czacki, où la mention de l'ouvrage de Dom Vaissette « *Histoire générale du Languedoc* » est faite aussi sous la formulation latine *Historiae occitanensis*, (ailleurs pour d'autres auteurs) *Historiae occitanae*,
- en 1803 chez Fabre d'Olivet (*Poésies Occitaniques*), poésies au sujet desquelles Yvan Gaussen rappelle dans son anthologie des écrivains du Gard que l'auteur « *emploie ce mot, après Florian, pour exprimer à la fois le provençal et le languedocien* »,
- en 1805, dans *Monumens celtiques* de Jacques Cambry, à propos d'explications assez fantaisistes quant à l'étymologie du mot Occitania : « *La Guienne est le même mot que l'Aquitaine, du latin Aquitania, et aquitania est le même mot qu'occitania ; les Latins prononçaient okkítania, akítania. (...) Il est donc plus naturel de croire que le nom moderne de Languedoc vient de son ancien nom Occitania, quand sur-tout on le trouve nommé Lingua Occitania dans le moyen âge. Ce n'est pas le premier mot qui ait perdu sa finale. Celui-là étant plus long qu'un autre devoit la perdre plus facilement. Ainsi donc : Languedoc / Langued'Occitania / Lingua Occitaniae / Occitania / Aquitania / Aquitaine / L'Aquitaine / L'Aguénne / La Guienne. Le Languedoc et la Guyenne, qui font aujourd'hui deux provinces, ne sont donc que le même nom d'une même contrée, qui autrefois, sous le nom primitif d'Occitania, ne formoit qu'une seule province du vaste empire des Gaulois, qui lui avoient imposé ce nom que les Latins n'ont fait que latiniser* » ¹³¹,
- en 1805, dans le nom d'un mammifère fossile *Lophiaspis occitanicus* attribué par Cuvier,
- en 1806 dans la Flore d'Augustin Pyrame de Candolle, *Botanicon gallicum seu Synopsis plantarum in flora gallica descriptorum*, ou dans son autre ouvrage *Prodromus systematis naturalis regni vegetabilis* (1830), où de nombreuses plantes sont localisées :
Erodium romanum (...) in secus vias **Occitaniae**, agri Ruscinonnensis et Tolosae
Erodium moschatum (...) in siccis Niceae, **Occitaniae**, agri Ruscinonnensis
Spartium junceum, Galloprov, **Occitaniae**, circà Montem-albanum, Tolosam, Tarbam, Aginnum
Scabiosa gramuntia (...) in apricis **Occitaniae**,
Galium murale (...) in apricis asperis **Occitaniae**,
Inula tuberosa (...) in siccis et maritimis **Occitaniae** et in Cebennis,
Polycarpon alsinefolium (...) Galliae **occitanicae** inter Cettam et Narbonam
- en 1808, dans l'ouvrage de Michel Jean Joseph Brial, *Recueil des Histoires des Gaules et de la France*, qui cite l'*Histoire du Languedoc* de Dom Vaissette en ces termes : « *inter probationes Historiae occitanae, t. III* » ; « *vide inter probat. Hist. occitanae, t. II* » ¹³²,
- en 1809, dans le *Magasin encyclopédique : journal des sciences, des lettres et des arts*, de Louis Millin : « *Donna est dérivé de na qu'on mettoit avant le nom des demoiselles nobles ou roturières chez les Occitains ou gens du Languedoc* »,
- en 1811, dans *Encyclopédie méthodique* de F. Vicq d'Azar et J. Le Rond d'Alembert, où est cité l'insecte *Myrmeleon occitanicum*, déjà cité en 1789,
- en 1812, dans le nom d'un cheval fossile *Palaeotherium occitanicum* et d'un autre mammifère *Lophiodon occitanicum*, nommés par Georges Cuvier (restes découverts dans la Montagne Noire) ¹³³,

¹³⁰ À nouveau nos remerciements à Gilbert Balmette pour ces sources. Notons à nouveau l'usage du mot Occitanie bien antérieurement à Mistral. L'auteur mettait en exergue de son édition de 1804 la citation de Florian « je te salue ô belle Occitanie ». Mais l'usage de Occitanie en français ne date « que du 20^e siècle »... par des ennemis du Félibrige (pas encore créé pourtant) !!

Gilbert Balmette nous rajoute cette remarque : « En 1804 l'auteur donne sans ambiguïté à l'Occitanie les limites du ressort du Parlement de Toulouse à leur extension maximale. Cette définition historique me semble pertinente puisque, selon le site sigilla.org, les sceaux ordonnés de Charles VII pour le Parlement de Toulouse durant la période 1444-1451 portent la gravure "SIGILLU(m) KAROLI REGIS FRANCORUM ORDINATUM IN PAT(ri)A OCCITANA".

¹³¹ L'ouvrage a été publié à Paris et son auteur appartenait à diverses académies. En dehors de la validité ou pas de ces explications, il convient de noter que les élites françaises s'intéressaient donc encore de près à l'étymologie du mot Occitania, autant qu'au 17^e siècle comme on l'a vu avec le dictionnaire de Gilles Ménage de 1694. Ce mot était donc « socialisé », comme on dirait maintenant, et non « une invention de poète occitan du 19^e » comme disent certains de nos universitaires contemporains visiblement peu instruits mais répandant toutefois leur non-instruction.

¹³² Merci à (référence perdue) pour cette occurrence.

¹³³ Dans les ouvrages de l'époque, l'adjectif est traduit par « occitanique ».

- en **1812**, dans un ouvrage en anglais de Sharon Turner, *The history of England (during the middle ages)*, qui donne une définition ô combien contemporaine de l'Occitanie : "*The provinces between the Loire and the Pyrenees, comprising the largest share of the country which the Provençals called **Occitanie**, were the dowry of his wife Eleanor...* ». Apod en nòta a Occitanie : « *The ancient language of the South France, was called la langue d'oc, from the sound of its affirmative particle. From this circumstance, the country has been called **Occitanie**, and a specific portion of it. Languedoc. The French have lately formed a new adjective, **Occitanique**, to comprize all the dialects derived from the ancient tongue.*"¹³⁴.
- en **1817**, dans l'ouvrage de Louis Antoine François de Marchangy, *La Gaule poétique* : "*Le coq était le symbole de quelques tribus gauloises et des Visigots établis dans notre **Occitanie**" ; "D'ailleurs les Arabes qui s'étaient établis en **Occitanie**" ; "Tout à coup sur les bords verdoyants et fleuris de la Durance et de l'Adour, sous le ciel bleu de l'Aquitaine et de l'**Occitanie**"¹³⁵ ; " le premier [le provençal ou langue d'oc, vs langue d'oïl] étant répandu dans le Midi, et particulièrement sur les bords de la Durance et de l'Isère dans l'ancienne **Occitanie** et dans les beaux vallons de la Limagne"*
- en **1818**, dans l'ouvrage collectif *La Minerve Française (Paris, 1818)*, où l'on rappelle les changements de noms des provinces : « *Cette province fut longtemps connue sous le nom de Gaule Narbonnaise, puis de Septimanie. Quand on divisa de nouveau l'empire romain, on donna le nom d'**Occitanie** aux régions vers l'ouest, et de Novempopulanie à la province de Bordeaux ; ce qui pourrait faire croire que le mot d'Occitanie ne vient pas de la position topographique de la province, mais du nombre de la division territoriale dont elle faisait partie* » (texte quelque peu obscur),
- en **1819**, chez Henri Pascal de Rochegude qui publie un *Parnasse Occitanien*¹³⁶ où l'on peut lire en préface « *L'apparition des Troubadours jeta quelques rayons de lumière (...) Aux premiers sons qu'ils firent entendre en **Occitanie**...* », « *et comme les dénominations exactes donnent une idée juste des choses, nous avons ajouté, sans balancer, à notre Parnasse l'épithète d'**occitanien*** ». Il cite M. Monteil, auteur d'une *Description du département de l'Aveyron* (pas de date indiquée) qui écrit « *les douces et harmonieuses syllabes de l'antique langue d'**Occitanie*** ». Il publie aussi un *Essai d'un Glossaire occitanien*, où l'on peut lire en préface plusieurs fois l'adjectif *occitanien*, ainsi que « *L'**Occitanie** a dû transmettre fidèlement d'âge en âge la langue de ses premiers vainqueurs [les latins] devenue la sienne exclusivement. De toutes les langues dérivées de celles des Romains, l'**occitanienne** est la plus utile pour l'intelligence des mots de la basse latinité* »¹³⁷.
- en **1820**, dans un *Salut à l'Occitanie*, pastiche de Florian écrit par Fortuné Pin natif d'Apt (84) : « *Je te salue, ô belle **Occitanie** ! (...) C'est pour toi que les Romains négligèrent la fertile Ausonie...* » (sens global sans ambiguïté). Il sera traduit plus tard en 107 versions occitanes différentes et nous y reviendrons plus loin.
- en **1820**, sous la plume de Raynouard (*Journal des Savants*) parlant de Jean-Baptiste de la Curne de Sainte-Palaye : « *Il savait le vieux français, mais non l'**occitanien*** »,
- en **1823**, dans l'ouvrage *Biographie toulousaine*, de Étienne-Léon de la Mothe-Langon, Alexandre Dumège, et Jean-Théodore Laurent Gousse : « [le fils de Raymond de Saint-Gilles] *Quelques capitaines dévoués à la noble maison de Toulouse conduisirent Alphonse-Jourdain [de Syrie] dans l'**Occitanie*** » ; [statues du Canal du Midi à Toulouse] *Placée au centre, l'**Occitanie**, représentée par une belle femme, ordonne au canal de couler à la fois vers l'Orient et le Septentrion* » ; « [croisades albigeoises] *on ne vit point les Troubadours flatter les vainqueurs de la triste **Occitanie** et devenir les complices des étrangers* » ; « *nous avons voulu offrir (...) un tableau fidèle de la littérature dans ces différents âges, montrer ses périodes, ses phases dans l'**Occitanie**. (...) Nous avons cité une foule d'ouvrages présentés aux jeux Floraux. (...) Les archives de cette illustre compagnie renferment la collection la plus complète qu'on puisse rencontrer de toutes les productions de troubadours inconnus au Moine des Îles d'or, à Nostradamus, et plus tard à Sainte-Palaye, à Millot, au duc de La Vallière. (...) Chacun d'entre eux forment un anneau de cette chaîne historique et littéraire qui lie les époques les plus reculées des **fastes occitaniens** avec celles de nos jours.* » ; « [Dias de Muret] *Ses ouvrages ont été retrouvés dans un manuscrit du XV^{ème}, avec ceux de Raymond V, comte de toulouse, et de plusieurs autres poètes d'**Occitanie*** ». (Ici clairement sens élargi puisque l'académie des Jeux Floraux récompensait des auteurs de toute la terre d'oc et que sont cités le Moine des Îles d'or et Nostradamus).
- en **1823**, sous la plume de A. L. G. Viguier, médecin à la Faculté de Montpellier, qui écrivait dans sa *Notice sur la ville d'Anduze (1823)* un bel éloge de la langue d'oc, idiome de tout le sud de la France : « *Les Anduziens joignent à des manières douces et prévenantes, un langage tout-à-fait gracieux, et qui présente, selon moi, une des plus agréables nuances de l'idiome languedocien, regardé comme le plus beau de tous ceux qu'on parle encore dans le midi de la France.* »
- en **1828**, dans le nom d'un hyménoptère nommé par Lepeletier de Saint Fargeau et Serville, *Sphex occitanicus* (= *Palmodus occitanicus* = *Chlorion occitanicum*) dont l'aire de répartition correspond pratiquement à l'Occitanie de Bordeaux à Nice,

¹³⁴ Encore une superbe trouvaille de Jean-François Blanc ! Nous la complétons en première partie par un envoi de Catarina Wanou.

¹³⁵ La citation fera plaisir à Jean Lafitte, nous en sommes heureuse...

¹³⁶ Recueil de textes des Troubadours, complété par le *Glossaire*, destiné à comprendre les mots, moins important que celui de Raynouard, mais construit dans le même esprit : rappeler l'importance de leurs écrits.

¹³⁷ Dans un discours à l'Académie des Jeux Floraux en 1934, Joseph Salvat disait à son sujet : « *Rochegude choisit, dans ce passé, ce qui concernait son pays et il travailla pour la gloire de l'Occitanie. Malgré l'opposition de quelques romanisants obstinés comme Mr Jeanroy, ou de quelques Mistraliens qui veulent s'en tenir aux dénominations très inexactes d'ancien provençal ou de provençal tout court, c'est le terme d'occitanien ou occitan qui est appelé à triompher. Sur ce point encore Rochegude a eu juste et a été un heureux précurseur.* »

- en 1827, dans *L'Encyclopédie méthodique, ou par ordre de matières*, dite "Encyclopédie Panckoucke". On trouve dans l'atlas de la partie "Géographie-physique", (volume 6 par Anselme Desmarest et le colonel Bory de Saint-Vincent) : « ... à l'époque où le détroit de Gibraltar n'existait pas, les bassins opposés de l'Aude et de la Garonne à travers l'**Oxitanie** et l'**Aquitaine** formoient le dégorgeoir de cette mer... »¹³⁸,
- en 1828, dans *Flora gallica* de Jean-Louis Loiseleur-Deslongchamps, où l'auteur localise les plantes répertoriées, par exemple « in locis humidis Provinciae, **Occitaniae**, **Aquitaniae** » (83 occurrences de **Occitaniae**, séparation entre Provence, Occitanie et Aquitaine),
- en 1828, dans *Botanicon gallicum* d'Augustin Pyrame de Candolle, qui localise les plantes citées (39 occurrences de **Occitaniae**), par exemple « in montosis Corsicae, Galloprovinciae et **Occitaniae** »,
- en 1829 dans l'ouvrage *Thomae Dempsteri Historia ecclesiastica gentis Scotorum*, publié à Edimbourg : « ...Tolosae substitit ; quae urbs, cum **Occitaniae** sit caput,... », « [Gulielmus Duncanus] Vivit adhuc in **Occitania**, ubi XX. et amplius annorum professor, rudem non poscit,... »
- entre 1829 et 1847, dans 24 noms d'espèces d'animaux (*occitanicus*, *occitanica*, *occitanicum*, *occitanus*, *occitanaria*) attribués par 19 naturalistes y compris étrangers (Rambur, Hersant, Cuvier, Hermann, d'Orbigny, Michelin, Meyer, Recluz, Lucas, Edwards & Haime, Duponchel, etc),
- dans des gazettes publiées à Montpellier dans les années 1831-1835 (*Mélanges Occitaniques*, *L'Occitanique*), où l'on trouve la dimension de l'espace occitan dans sa totalité décrite dans le n°1 de janvier 1831 : " En donnant à notre recueil le titre de **Mélanges occitaniques** nous n'avons pas entendu traiter exclusivement des intérêts de la ci-devant province du Languedoc. Nous avons seulement tenu à établir que c'est au sein de cette **antique Occitanie** dont les généreux habitants surent de tout temps défendre avec un courage sans égal leurs croyances religieuses et leurs libertés que nous écrivons." ¹³⁹,
- en 1833, dans *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, tome 19, de Pierre-Claude-François Daunou, qui poursuit l'œuvre de Dom Brial (cité ci-dessus), où l'auteur donne un texte bilingue français-latin plutôt étonnant. Car s'il traduit *l'Histoire du Languedoc* de Dom Vaissette par **Occitanicae Historiae**, « vetusti auctoris **Occitanici** » par « ancien auteur languedocien », « Unde sit ut cruce signatorum adversus **Occitanos** gesta plus quam decennio » par « Ainsi l'histoire de la Croisade contre les hérétiques du Languedoc sera prolongée d'un peu plus de dix ans », « **occitanicus** dialectus, quae paulò minorem vetustatem sapit » par « un dialecte languedocien qui paraît avoir un peu moins d'ancienneté » (à propos de la langue de l'auteur anonyme de la *Chanson de la Croisade*), il commet aussi la traduction de « auctor chronici **occitanicâ linguâ** conscripti » par « un chroniqueur provençal », celle de « quae ab anno 1180 ad 1203 uberrimâ ingenii venâ floruerat, **Occitanica** poesis... » par « Florissante et féconde entre 1180 et 1203, la poésie provençale l'eut été bien davantage encore si... » (on trouve bien d'autres occurrences des mots qui nous intéressent dans cet ouvrage),
- en 1835, dans *Histoire de Roussillon* de Dominique Marie J. Henry où l'auteur parle de « l'exemple des poètes catalans, **occitaniens** et provençaux » (sens restreint),
- en 1835, dans *De Joannis de Monsterolio vita et opera*, de Antoine Thomas : «...si gallicarum litterarum historiam necnon **occitanicarum** animadverteris .. »,
- en 1835 dans *Études sur l'histoire de Bordeaux, de l'Aquitaine et de la Guienne* d'Henri Guilhe : « À peu près vers le règne de Saint-Louis, où la langue occitane existait déjà » ; « La langue d'oc fut la langue des pays du Midi, qu'on parla depuis les Alpes jusqu'à l'Océan, et depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées. La langue d'oc eut ses dialectes. Le Bordelais fut un de ces dialectes. Les troubadours écrivirent dans la langue occitane, et donnèrent l'exemple aux trouvaires qui commencèrent à perfectionner le français. (...) Les auteurs arabes florissaient dans ce temps, et les poètes ou troubadours occitains, en contact plus habituel avec eux, leur empruntèrent le goût chevaleresque et la rime. (...) Les Ducs d'Aquitaine protégèrent et cultivèrent les lettres et Guillaume IX se distingua comme troubadour. Sous les ducs et les rois d'Angleterre qui leur succédèrent, la langue occitane fut la langue commune et l'idiome ordinaire des actes publics. Les lois du commerce pour l'Occident, publiées par Éléonore sous le titre de Rôles d'Oléron, furent rédigées en langue occitane. » ; « loi commerciale rédigée en catalan ou mauvais occitain » (apoplexie en vue chez les gasconistes séparatistes)¹⁴⁰,

¹³⁸ Citation fournie par Gilbert Balmette.

¹³⁹ Citation fournie par Jean-Philippe Monnier. Sans doute un témoignage « d'ennemis de Mistral avant la lettre »... puisqu'il n'avait qu'un an en 1831 ?!!

¹⁴⁰ À noter que sur un forum occitan, s'expriment entre autres quelques malades mentaux (ou mordus par un chien, auquel cas ils ne sont pas responsables mais singulièrement résistants), certains se cachant sous des divers pseudonymes pour pouvoir injurier plus aisément le monde occitan (en graphie mistralienne), en des termes apocalyptiques. Nous l'avions déjà signalé antérieurement mais la remarque est écrite bien après dans notre texte. Il n'est pas inutile de le répéter et il faut lire ces courriers pour le croire : le style, le lexique, l'acharnement relèvent des pires heures de l'extrême droite ou de l'extrême gauche (passées ou présentes, leurs méthodes n'ont pas changé). Il paraît donc que j'aurais inventé les citations par pure propagande ! Il suffit pourtant de les vérifier, puisque je donne l'auteur et le titre de l'œuvre chaque fois. C'est dire l'extrême gravité de son/leur état. Bien entendu, mon étude dérange énormément, puisqu'elle met à bas 130 ans de mensonges inculqués par tous les moyens : injures, invectives, diffamations, procès idéologiques, textes passés ou présents relevant de la psychiatrie et non de l'échange d'idées (voir notre article *Violences de langue*). Ils ne peuvent plus parler de « d'inventions récentes », puisque les premiers témoignages datent du 14^e siècle. Pris la main dans le sac de leurs impostures, ils ont changé de morsures : « c'est en latin, donc c'est invalide ». Mais la Provence a toujours été nommée aussi « en latin » puisque créée par les Romains, et tous les livres étaient écrits en latin. Alors ils changent encore de morsures : « ça ne désignait que le Languedoc ». Personne n'a jamais dit le contraire, mais depuis le sens premier restreint il est passé de l'eau sous les ponts et

- en 1835, dans *Biographie universelle, ancienne et moderne*, de Joseph Fr. Michaud et Louis Gabriel Michaud, évoquant F. Raynouard : « *Le bel ouvrage de Mr Raynouard, consacré à la poésie et à la grammaire occitaniennes...* » (sens large),
- en 1835, dans l'ouvrage *France Pittoresque* d'Abel Hugo qui, à chaque description de département, utilise l'expression *langue d'oc* au singulier : « *Le patois des paysans de l'Aveyron est un des dialectes de la langue d'oc* », « *le département [de la Charente] est situé sur l'ancienne limite qui séparait le pays de la langue d'Oïl de celui de la langue d'oc* », « *la division de la langue d'oc ou romane comprend, en idiomes qu'on ne peut pas appeler patois, le Provençal, le Languedocien, le Catalan ou Limousin, le Gascon, etc, et des sous-variétés telles que le Béarnais, le Périgourdin, le Saintongeais (...)* » (sens on ne peut plus élargi),
- en 1836, dans le nom d'une araignée *Zodariion occitaneum* attribué par Duges,
- en 1838, sous la plume du potier clermontois Jean-Antoine Peyrottes dans une ode à Paul Riquet, primée par la Société Archéologique de Béziers :
« É sé d'efans dél Nil, dé l'Ohio, dé l'Uphrata,
(...) *Victimes de la tyrannia,*
Sé vénou dins l'Ocitanía
Jouí dél vray bounhur qués dejoust nostré ciel... »¹⁴¹
- en 1838, dans un poème du provençal Désanat fils à la gloire de Paul Riquet :
« Epitro
A PIERRE-PAUL RIQUET DE BOUN RÉPAOU,
Ooutour doou Canaou de Lengadoc.

O savant géometro, admirable génio,
Qu'illustres y a long-temps la bello Occitanio ;
Hommé surnaturel, RIQUET permettras-ti
Qu'un rimur prouvençaou, dé la foulo sourti,
Tracé dé teís talents l'ou sublime chapitré ?
*Lengadoc envers tu possèdè gés de titré ! »*¹⁴²,
poème retranscrit dans un livre de 1840 *Lettres sur Nîmes et le Midi, Histoire et Description des Monuments antiques du Midi de la France*, par J. F. A. Perrot, Antiquaire, ancien Conducteur des Fouilles,
- en 1839, dans le *Dictionnaire de l'Académie Française*, où l'on trouve les deux entrées *occitanien* et *Occitanie* avec pour définition : « *Un des noms donnés aux provinces du Midi de la France. Il s'emploie encore poétiquement : le beau ciel d'Occitanie.* », donc 50 ans avant le dictionnaire de Mistral ! Il sera très très difficile à ceux qui accusent les usagers de ce vocable d'être « des ennemis de Mistral » de nous rejouer leur paranoïa avec l'Académie française, Mistral étant né en 1830... autant dire encore au berceau.
- en 1840, dans une cantate destinée à être mise en musique pour une exposition industrielle et publiée dans un journal d'Avignon :
« *Enfants harmonieux du Midi de la France, / Que vos chants frappent l'air d'un accord solennel, / jamais plus féconde espérance / N'apparut dans notre beau ciel ! / Tu peux encore, ô belle OCCITANIE, / Laisser bien loin le monde dans son vol ! / Va, le siècle t'appelle / Dans sa gloire nouvelle... / Vers cette gloire immense / Marche avec assurance, / Sois digne de la France, / Sois digne de ton nom... / Et que l'antique Occitanie, / Gardant sa vieille majesté, / S'avance, fière et rajeunie, / Vers une autre immortalité »* (*Messager d'Avignon*, 20 février 1840)¹⁴³,
- en 1841, dans *Histoire abrégée de la littérature française*, d'Alexis Floréal Baron : « *Enfin, entre la Méditerranée et l'Océan, de la Garonne aux Pyrénées, la race primitive, d'origine ibérique, les Aquitains, Occitains, Osques, Vasques, Basques,* »¹⁴⁴,
- en 1842, dans le nom d'une libellule nommée *Gomphus occitanicus* par P. Rambur,

avec quel débit ! Et l'usage s'est élargi depuis longtemps, du Languedoc jusqu'à toutes les terres où se parlent la langue d'oc, et jusqu'à être inscrit dans les statuts même du félibrige. Alors ils changent encore de morsures : il ne leur reste plus que le ridicule de dire que les citations sont inventées ! Le chien enragé peut aboyer et s'exciter sur son clavier le soir à la chandelle (on a les projets de vie et les petites satisfactions que l'on peut), la caravane passe, et la recherche scientifique encore plus, imperturbablement. Et de plus en plus vite puisque, grâce à Internet, l'accès aux archives s'accélère. Rappelons encore et toujours, que *occitan/Occitanie* seraient des néologismes des années 1945 (comme les aboiements le prétendent), qu'ils n'en seraient pas moins légitimes pour autant si un peuple estimant partager une même culture et une même langue décide de s'y reconnaître, ce qui est le cas (30 000 manifestants à Toulouse en mars 2012, venus des quatre coins de l'Occitanie française, plus l'Italie et l'Espagne). Seuls les « rétrécis/recroquevillés » manifestent à Arles ou à Maussanne (trois pelés) et s'excitent anonymement dans les forums, tout en ne produisant rien de rien...

¹⁴¹ « Et si des enfants du Nil, de l'Ohio, de l'Euphrate (...) / Victimes de la tyrannie/S'ils viennent dans l'Occitanie/Jouir du vrai bonheur qui est dessous notre ciel... » (in *Pouésias Patouèzgas*, Imprimerie Veuve Ricard, Montpellier, 1840)

¹⁴² Déniché par Gilbert Balmette.

¹⁴³ Un sacré témoignage en terres provençales ! Texte cité par René Merle, *Amiras-Les Fous de la Langue*, Edisud, 1986. Voir son site personnel <http://www.rene-merle.com>

¹⁴⁴ Il ne s'agit pas de savoir si ce que dit l'auteur est pertinent historiquement ou pas : nous n'analysons ici que l'usage des mots occitan, Occitanie et variantes. À noter que la séparation lexicale entre Aquitains et Occitains en conduisent certains à l'utiliser comme une preuve de l'incompatibilité foncière entre ces deux groupes. Ils confondent langue et histoire des territoires ! Transposé à l'heure actuelle, cela signifierait qu'un provençal ou un aquitain ou un canadien ou un africain ne parlent pas... français.

- en **1842**, dans *Statistique du département du Gard* d'Hector Rivoire, Chef de Division à la Préfecture, Membre de la Société française de Statistique universelle, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les Travaux historiques. L'auteur donne en détails à la page 352 de son premier volume toutes les opinions émises sur l'origine et l'étymologie des mots *occitan*, *Occitania*, chez messieurs Court de Gébeline (en 1767), P. Trémolière, Éloi Johanneau et l'abbé de Sauvages (en 1753, voir plus haut) (que ces explications soient fantaisistes ou justifiées). On remarque par ailleurs que l'auteur, très dûment patenté par le pouvoir français, n'omettait pas, dans son ouvrage consacré à toutes les facettes du Gard (économie, géologie, industrie, population, personnages célèbres, botanique, etc.), de parler longuement de la langue ! Et de donner en illustration la traduction d'un extrait de l'Évangile selon saint Luc « dans le dialecte languedocien d'Alais, le dialecte languedocien de Nîmes, le dialecte languedocien d'Uzès, le dialecte languedocien du Vigan » (sic), de citer des textes d'auteurs gardois, de faire de longues digressions linguistiques sur les emprunts de l'occitan aux langues grecque, celte, arabe et germanique (encore une fois, justes ou pas), de donner tous les noms de plantes en occitan. Imaginons une *Statistique du Gard* de 2010, réalisée par un chef de divisions à la Préfecture ou un correspondant du Ministère de l'Instruction publique... et la place qui serait réservée à l'occitan... Aussi invisible que ne l'est la culture occitane dans le projet « Marseille capitale européenne de la culture 2013 » ou au nouveau musée MUCEM !!
- en **1842**, dans les *Mémoires de la Société Royale des Sciences, Agriculture et Arts de Lille*, où dans un article consacré aux Troubadours, l'auteur emploie à plusieurs reprises les expressions « pontes **occitaniens** », « poésie **occitanienne** »,
- en **1842**, dans le *Journal de Toulouse* du 30 janvier, où un article signé F. L. est consacré à résumer les cours sur les Troubadours qu'Hippolyte Fortoul (provençal né à Digne à qui l'on doit les fameuses enquêtes ethnographiques) donnait alors à la faculté de Toulouse : « Il a démontré que c'est aux Troubadours que les peuples d'Europe sont redevables de toutes les formes essentielles de leur poésie ; que notre langue n'est devenue lyrique que par une savante application des rythmes (sic) **occitaniens**. »,
- en préface à la réédition de **1843** des œuvres d'Auger Gaillard, sous la plume de Gustave de Clausade, qui explique que « Le dialecte albigeois dont se servait Auger Gaillard est une subdivision de l'**Occitanien**, l'un des dialectes du Toulousain ou Moundi, considéré comme l'idiome commun de toute la [sic] Languedoc » (sens restreint),
- en **1843**, dans le nom de deux coquillages *Diodora **occitanica*** (*Fissurella occitanica*) et *Syndosmya **occitanica*** attribués par Recluz,
- en **1845**, dans l'ouvrage *La poésie des Troubadours* de Friedrich Diez et Ferdinand de Roisin, où les auteurs parlent des « poètes **occitaniens** », « Les **Occitaniens** ne s'occupent pas volontiers de l'objectif » (sens large),
- dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, section de médecine (**1849-1853**), qui localise de nombreuses plantes par l'indication « *planta mediterranea **Occitaniae** aliena* »,
- en **1849**, dans les noms de plantes nommées *Thlaspi **occitanicum***, *Hieriacium **occitanicum***, par le botaniste Alexis Jordan,
- sans date précise mais toujours attribués par Alexis Jordan et Fourrier, deux noms de plantes *Betonica **occitanica*** et *Silene **occitanica***,
- en **1849**, dans les *Mémoires d'outre-tombe* de Chateaubriand, où il parle d'une jeune femme rencontrée à Cauterets, Léontine de Villeneuve : « Voilà qu'en poétisant, je rencontrais une jeune femme assise au bord du gave. (...) Il se trouva que l'inconnue était une **Occitanienne** qui m'écrivait depuis deux ans... »,
- en **1849**, dans le nom d'un polypier fossile *Lobophyllia **occitanica***, attribué par Michelin,
- autour des années **1850**, sous la plume de Gustave Flaubert, dans son conte *La légende de Saint Julien l'hospitalier* : "Or l'empereur d'**Occitanie** ayant triomphé des musulmans espagnols s'était joint par concubinage à la soeur du calife de Cordoue, et il en avait conservé une fille qu'il élevait chrétiennement..."¹⁴⁵,
- en **1854**, dans la flore de Reinchenbach, *Icones Florae Germanicae et Helveticae, simul...* : « *Galatella rigida*, (...) *Specimen depictum lectum prope Meldas **occitanorum*** »,
- en **1861**, dans le nom d'un papillon *Melitaea phoebe **occitanica*** attribué par Staudinger (aire de répartition, tout le sud de la France),
- en **1861**, dans *Lou portafuïa de l'ouvrièr*, recueil de poèmes de Hypolita Roch, ferblantier à Montpellier où l'on trouve les occurrences suivantes. En préface : « Messins, damas, ayçi de flous:/Soun nascudas din ma patria,/Jout lou bèn ciel d'**Occitania** » ; dans un poème intitulé *L'Occitânia*, où il fait l'éloge convenu de son pays (sur treize pages !), qui s'achève par : « Oh ! Bèl'**Occitânia**,/Ioy, d'un counceur nouvel,/Mescla ta melondia/A l'orchestra daou ciel. » ; dans un autre poème adressé à Saint-René Taillandier : « Antáou, dins vostra academia,/Messins, lances pas jes d'arrêts,/Contra la rich'**Occitânia**. »¹⁴⁶,
- en **1862**, dans *Histoire de Charles VII, roi de France et de son époque 1403-1461*, d'Auguste Vallet de Viriville, où l'auteur décrit l'emblème du roi orné d'un soleil d'or qu'il arbore à Toulouse : « Ce symbole, vraisemblablement, donnait à entendre, ou à deviner, aux **Occitaniens**, que le régent était pour le pays un protecteur et un abri... » (sens restreint/global ? le texte raconte le voyage du régent en Languedoc puis en Provence),

¹⁴⁵ Encore une belle référence dénichée par Jean-Philippe Monnier, qui nous précise que ce conte, commencé en 1844, devait être publié en 1857 avec l'autre conte « *La tentation de saint Antoine* », mais ne le sera qu'en 1877. Nous retenons donc « autour de 1850 » comme date.

¹⁴⁶ Un grand merci à Rose Mioch de Sète à qui nous devons cette trouvaille.

- en 1864, sous la plume du provençal François Vidal (qui s'est occupé de l'édition du Trésor) « *Salut, o bello Oucitanié !* » (cité par Mistral),
- en 1865, dans *Gallia Christiana*, tome XVI, 4 occurrences d'*occitaniae*,
- sous la plume de ce même Vidal, toujours cité par Mistral dans son dictionnaire à l'entrée *Roumanio* : « *Le midi de la France était déjà appelé du nom de Roumanie dans un édit de Clotaire, nom qu'il perdit pour le changer en celui d'Occitanie* »,
- vers 1867, dans le nom de deux ammonites *Berriasella occitanica* et *Tirnovella occitanica* attribués par Pictet,
- en 1870, à l'article *Lengadoucian* du Dictionnaire languedocien-français de l'abbé de Sauvages, complété par le baron d'Hombre-Firmas et Gratien Charvet : « *Notre langue d'oc que nous affectons d'appeler ainsi pour ne pas la réduire à un de ses dialectes... (...) Elle doit rester une dans ses variétés dialectales propres.* »
- en 1870, non pas l'usage des mots oc, occitan, mais surtout l'idée de nation unique et langue unique, lorsque F. Mistral évoque dans sa *Crounico felibrenco* en ouverture de l'*Armana Prouvençau* de 1870 les actions sur le territoire de la langue d'oc : « *Aquéli qu'an segui, despièi uno vinteno d'an, lou mouven de reneissenço que se fai, de la Durenço fins qu'à l'Èbre, podon vèire que chasco prouvinço, que chasco ciènta, que chasque vilage travaïon pèr la Canso. (...) Uno jès sara Aïs, uno antra At, uno autre Nîmes vrei Sant-Roumié o Arle, e deman Fourcauquié ; Bezies, martiro illustro de nosto naciounalita – e que s'en souvèn- empuro de si joïo lou revière de la lengo ; la Gascougno à Jasmin aubouro uno estatuo ; talo grando ciènta, coume Bourdèus, coume Marsiho, que semblo s'ocupa que d'endustrio e de gasan, adus pasmens sa peïro à l'obro pèr l'impourtanço e l'esplendour que la richesso porto en elo e que respouscon sus tout lou Miejour. (...) Aquest an es Mount-Pelié que se boulego e vaquí que cinq ome competent (...) an founda la Société pour l'étude des langues romanes, uno acadèmi qu'aura pèr òjèt d'estudia la Lengua d'O tant anciano que mouderno, dinc tóuti si parla e dins tóuti si formo. (...) Lou principal estigadou d'aquén revei, M. de Tourtoulon, es l'autour d'un grand travai Jacme I le conquérant. (...) Jaume lou Counquistaire (...) sèmpe prouteguiè li letro prouvençalo, es un di plus grands ome de la raço dóu Miejour, car èro pèr sa maire enfant de Mount-Pelié, e soun istòri tèn emé tóuti nòsti glòri.* ». On ne peut être plus clair sur l'unicité de la langue, et de l'histoire commune aux terres du « Miegjorn ». Mistral revendique Jacques le Conquérant et Jasmin comme faisant partie de l'histoire commune. Il faut rajouter que les prix attribués par l'Académie de Béziers concernaient en 1869 des auteurs de langue d'oc de Rousset (13), Eyguières (13), Arles (13), (Villeneuve) (34), Alès (30), Anduze (30), Nice (06), Carcassonne (11), Montréal (11), donc pas limités d'un côté du Rhône. On mettra en parallèle le schisme revendiqué tant par des Provençaux que des Languedociens sur le choix du nom de la nouvelle région administrative « Occitanie » et donc surtout sur l'idée d'unité. Un beau cheminement radieux dans les pas de nos ancêtres, des deux côtés du Rhône en vérité ! *Vae traditoribus...* ?
- en 1876, dans le nom d'une composée *Solidago occitanea* Jeanb. & Timb.- Lagr.,
- en 1876, dans le nom d'un saule *Salix occitanica* Gand.,
- le 22 octobre 1877, sous la plume du félibre languedocien Louis-Xavier de Ricard, publié dans l'almanach *La Lauseta* de 1878 : « *es una michanta acoutumença que serié prou tèm de quitta ici : la lenga prouvençala es un « voucable » estrech qu'es pas counforme à la veritat das lengages nimai à la de l'istoria. Es necite de redire, à ne pareisse repapiaires que lou prouvençau es pas pus que lou parlà d'una prouvincia souleta, e que la Prouvincia passa pas lou Rose. Lous Lengadoucians sensa gés de gelousié au respèt de sous fraïres d'Ouriant, tenoun à estre de Lengadoucians, estent que vouloun pas eles, esperlougà soun noum de delai soun terrièr, vouloun pas mai mudà un noum qu'es autant gloriós coum'un autre, per lou de la Prouvincia. Lous savents, qu'aprigoundissoun mai que mai cade jour nosta enciana parladura, an abrenouciat, quasiment toutes, à l'escai-noum de « prouvincialistas », se dison, ioi, « roumanistas » : aco' rai. Es ben lou titre que couvèn quand s'agis de designà toutes lous lengages de nostra rassa. Me pareis que per lou lengage particulèr dau Miejour aquel d'occitanian serié lou vertadiè. Tirarié pas de longa couma lou de la lenga d'oc, abrassarié toutes las parladuras miejournalas (ambé las de Catalogna) ; couma lou noum d'Occitania abrassarié toutes las nostras prouvincias-, mes de Prouvincia e de prouvençau se deu pas parlà fora lou terrièr de Prouvincia. » (ça tombe sous le sens...) ¹⁴⁷,*
- en 1878, dans un ouvrage d'Abel Hovelacque : « *La langue d'oc n'est plus composée que de dialectes tombés à l'état de patois : le gascon, le limousin, l'auvergnat, le languedocien proprement dit, les idiomes d'une partie du Dauphiné (...). La langue d'oïl n'a cessé de reculer sa propre frontière méridionale.* » ¹⁴⁸
- en 1878, dans une plaque gravée à côté de l'Arc de Triomphe de Montpellier, où l'on peut lire :

« Es au Peyrou de Mount-Pelié,	« C'est au Peyrou de Montpellier
Miradou de la terra d'oc,	Belvédère de la terre d'oc,
Que lou 25 de mai 1878	Que le 25 mai 1878
F. Mistral diguèt soun inne	Mistral dit son hymne
« A la raço latino »,	« À la race latine »,

 « la terre d'oc » et même pas « les terres d'oc »,
- dans le dictionnaire de Frédéric Mistral *Lou Tresor dóu Felibrige* (~1880) (« *O, (...) La lenga d'O, la langue d'oc, ainsi nommée à cause de cette affirmation qui lui est particulière et qui est usitée depuis Nice jusqu'à Bordeaux* » ;

¹⁴⁷ Document envoyé par Rose Mioch que nous remercions !

¹⁴⁸ Cité par Piet Desmet, *La linguistique naturaliste en France* (1996).

« **ÓUCITAN, ANO.** Terme littéraire. Occitain, aine. Occitanien, Languedocien, ienne. Méridional, ale » ; « **ÓUCITANIO, ÓUCITANIÉ** (m.), **OUCCITANIO** (lg.). Occitanie, nom par lequel les lettrés désignent quelquefois le Midi de la France et en particulier le Languedoc », définition au sujet de laquelle le félibre Pierre Azéma faisait remarquer que « *Mistral l'a pas fougat, ni fourviat – ni desvirat d'un sens qu'aviè, dounc, s'ens countèsta, en 1876, e qu'a pas fach dempïoi que s'espandi e s'afourti* »¹⁴⁹. À l'article **LENGADO**, Mistral rappelle les témoignages anciens en bas latin (*patria Linguae Occitanae, provincia Occitana, Linga occitana, Occitania*), et cite le Cartulaire de Gignac (*Tant en Lengadoy qu'en Lengadoc*, tant en langue d'oïl qu'en langue d'oc),

- en 1879, dans l'ouvrage de Calixte de la Providence, *Vie de S. Félix de Valois, prince du sang royal de France: fondateur (avec Saint Jean de Matha) de l'Ordre de la très-sainte-trinité pour la rédemption des captifs*, qui définit les provinces où sont répartis les couvents de l'ordre : « L'ordre y possédait six provinces, celles de France, de Picardie, de Champagne, de Normandie, **d'Occitanie** et de Provence ». L'ouvrage détaille de plus les villes de « la Province **Occitane** : Toulouse, Limoux, Horte, Mirepoix, Montpellier, Cordes, Narbonne, Terraube, Castres, St-Gaudens, St-Laurent de Médoc »¹⁵⁰. Si la province de Provence est séparée de celle de l'Occitanie, on constate que celle-ci inclut par contre des villes gasconnes (Orthez, St-Gaudens, Terraube et St-Laurent de Médoc).
- en 1879, dans la raison sociale de l'association créée par des Félibres parisiens « *Les Amis de la langue d'oc* » (et non « Les Amis des Langues d'oc »), association qui existe toujours et fait chaque année des manifestations à Sceaux,
- en 1879, dans l'ouvrage du carcinol Léon Cladel, *Ompdrailles, le tombeau des lutteurs* : « la rhapsodie **occitanienne** s'achevait aux applaudissements frénétiques des citadins impatients », « On aura chaque jour, à la première heure, en ville des informations précises sur la santé de l'Antinoïs **Occitanien** »¹⁵¹,
- en 1880, dans le nom d'espèce d'une oseille, *Rumex **occitanicus***, attribué par Gandoger,
- en 1881, dans une lettre de Léon de Berluc-Pérussis à F. Mistral, à propos de l'organisation d'un concours littéraire : « *Mais voici deux questions (...) qu'il est indispensable de régler, avant de lancer (...) notre programme par toute la terre d'oc* »¹⁵²,
- en 1881, dans une des lettres du Prince Louis-Lucien Bonaparte au basco-phil anglais Wentworth Webster (publiées par Philippe Veyrin en 1934) : « Je pense que de tous les dialectes de **P'Occitanien** moderne, c'est le languedocien qui ressemble le plus au catalan ; le béarnais viendrait après, et le provençal ensuite. Je considère le catalan comme celui des dialectes néo-latins qui se rapproche le plus de **P'occitanien ancien**, et je ne puis m'empêcher de voir dans tous les dialectes **occitaniens** modernes de France (...) que des affreuses et antipathiques corruptions de l'ancien **occitanien**. Ces corruptions (...) me paraissent tellement fortes que je préfère considérer la réunion de tous ces horribles dialectes modernes francisés, comme constituant une langue fort laide et indigne d'être cultivée par des hommes comme Mistral, Jasmin, etc. Je me résume donc :

Occitanien ancien, sans distinction bien tranchée de dialectes. Catalan, Provençal, Béarnais, Languedocien, etc, n'étaient jadis que des variétés de cette **langue occitanienne** ancienne.

Catalan, le vrai représentant moderne de l'occitanien ancien, mais malgré sa beauté et son mérite, modifié au point de constituer l'occitanien moderne (...)

Quant à **P'occitanien moderne** de France (franco-provençal et béarnais), je vois en eux deux autres langues néo-latines indépendantes, dérivées de **P'occitanien ancien**, mais avec des corruptions affreuses, au point que je refuse le génie des anciens Troubadours aux Jasmin, Mistral, et Compagnie. Tous ces messieurs pensent en français. »¹⁵³,

- sous la plume de Folco Baroncelli qui parle de « *raço d'oc* », qui a par ailleurs créé le drapeau de la *Nacion Gardiano* aux couleurs rouge et or de la Catalogne, du Languedoc et de la Provence, portant d'un côté la barque des Saintes Maries, de l'autre la croix dite des comtes de Toulouse, avec le cri de guerre des ancêtres de la Croisade albigeoise « *Toulouso, Prouvènço e Avignon* »,
- en 1883, dans le titre d'un ouvrage de Henri Lugan-Rieux, *Vie intime* suivie de *Les Occitaniennes*,
- en 1887, comme titre d'une revue, *Occitania*, publiée à Montpellier par la Maintenance du Languedoc où il est rendu compte et publié des œuvres de tous les dialectes et certes pas du seul languedocien,
- en 1887, dans le poème *Calendau* de Frédéric Mistral, où il met en note 2 au chant I : « *Bien que la Croisade commandée par Simon de Montfort ne fut dirigée ostensiblement que contre les hérétiques du Midi et plus tard contre le Comte de Toulouse, les villes libres de Provence comprirent admirablement que sous le prétexte religieux se cachait un antagonisme de race* [i. e. de peuple, sens de l'époque]. Et quoique que très catholiques, elles prirent hardiment parti contre les Croisés. Il faut dire du reste que cette intelligence de la nationalité se manifesta spontanément dans tous les pays de langue d'Oc, c'est-à-dire depuis les Alpes jusqu'au golfe de Gascogne et de la Loire jusqu'à l'Ebre. Ces populations, de tout temps sympathiques entre elles par une

¹⁴⁹ « [le mot Occitanie] Mistral ne l'a pas boudé ni fourvoyé – ni détourné d'un sens qu'il avait donc, sans conteste, en 1876, et qui n'a fait depuis que se répandre et s'affirmer » (*Calendau* n° 87, juillet-septembre 1941)

¹⁵⁰ Encore une belle référence trouvée par Jean-François Blanc. Évanouissement en perspective chez les Gascons séparatistes, de voir leur Gascogne incluse dans l'appellation d'Occitanie... Annoncée dans un fichier précédent en 1632, Gilbert Balmette nous signale que c'est une donnée erronée de Google livre.

¹⁵¹ Citations restituées par Paul Cazalet sur son site consacré aux Gascons et à la Gascogne <http://paulcazalet.free.fr>.

¹⁵² Lettre du 1^{er} décembre 1881 (op. cit.)

¹⁵³ Étonnant texte, disponible sur www.euskomedia.org. Louis-Napoléon se passionnait pour le basque et échangeait beaucoup avec son correspondant à ce sujet. Il se montre ici encore plus impitoyable avec les francismes que Mistral lui-même, au point de dénier à l'occitanien moderne d'être dans la continuité de l'occitanien ancien.

*similitude de climat, d'instincts, de mœurs, de croyances, de législation et de langue, se trouvaient à cette époque prêtes à former un état de Provinces-Unies. Leur nationalité, révélée et propagée par les chants des Troubadours, avait mûri rapidement au soleil des libertés locales. Pour que cette force éparse prit vigoureusement conscience d'elle-même, il ne fallait plus qu'une occasion : une guerre d'intérêt commun. Cette guerre s'offrit mais dans de malheureuses conditions. [...] Il fallait, paraît-il, que cela fût pour que la vieille Gaule devint la France moderne. Seulement les Méridionaux eussent préféré que cela se fût plus cordialement, et désiré que la fusion n'alla pas au-delà de l'état fédératif. C'est toujours un grand malheur quand par surprise la civilisation doit céder le pas à la barbarie, et le triomphe des Franchimands retarda de deux siècles la marche du progrès. Car, ce qui fut soumis, qu'on le remarque bien, ce fut moins le Midi matériellement parlant que l'esprit du Midi. »[...] **Quand nous lisons le récit douloureux de cette guerre inique, nos contrées dévastées, ..., le peuple massacré dans les églises, la brillante noblesse, l'excellent Comte de Toulouse, dépoillés, humiliés, et d'autre part, la valeureuse résistance de nos pères aux cris enthousiastes de Tolosa ! Marselha ! Avinhon ! Proensa !, il nous est impossible de ne pas être ému dans notre sang***.¹⁵⁴ Mais à part cela, il n'y avait pas « de conscience collective, de destin commun, de culture commune, de langue commune, de droit romain commun » ni du temps de la Croisade ni du temps de Frédéric Mistral, qui en bon provençal to-ta-le-ment étranger à la Croisade, n'en parle point et ne s'en émeut point !! Dixint les séparatistes repliés, très portés sur le révisionnisme isolationiste.

- en 1887, dans *Lou Sèti de Vèisoun* de Pau Roustan qui reprend la même analyse mistralienne : « *Adounc glòri i troubador qu'enaurem tant aut tout lou Miejour de la França, e glòri perèn i valèn felibre que, amaire passiouna de **nosto superbo lenga d'O**, la courtison coume èli...* », après avoir cité Crestian de Vilanova qui rappelait l'engagement des troubadours (de toutes les régions de langue d'oc) pour défendre nos libertés et notre civilisation,
- en 1888, sous la plume de F. Mistral, dans *l'Armana Prouvençau* de 1888 : « *la Mantenenço de Lengadò a tengu soun acamp à la villa Louiso, contro Mount-pelié (...) Nòsti counfraire **òucitan** avien deja fa'n roumavage literari à Cournoun-Terrau...* »,
- en 1891, dans une poésie de J. E. Castelnaud intitulée *As Arts Bessous*, composée pour l'inauguration du musée de Sète : « *Car toutes lous arts soun bessous/Jout lou cièl blous d'**Occitania** !* »,
- en 1893, dans l'hommage fait par L. X. de Ricard à son ami A. Fourès mort deux ans auparavant : « *Voulèm nostras prouvinças miejournalas, **nostra Oucitanio**, libras de las mèmas libertats que las autras prouvinças francesas* »¹⁵⁵,
- en 1893, dans le *Recueil de l'Académie des Sciences et belles lettres de Montauban*, sous la plume d'Henri de France : « *En **Occitanie**, nous parlons la **lengua d'oc** [sic]. C'est donc là son nom.* »¹⁵⁶,
- en 1893, par la création de *La Ligue Occitane* à Paris annoncée dans la revue *Calendau* ¹⁵⁷,
- en 1894 dans le titre du dictionnaire de Louis Piat (le Mistral à l'envers) *Dictionnaire français-occitanien*, donnant l'équivalent des mots français dans tous les dialectes de la langue d'oc moderne, et dans la préface où il explique son choix de « occitanien »,
- en 1894, dans le nom d'espèce d'une composée, *Leucanthemum **occitanicum***, attribué par H. Sudre,
- en 1894, dans un ouvrage de Apollinaro de Valencia, publié à Rome et recensant les frères Capucins, dont le titre est *Bibliotheca fratrum minorum capuccinorum provinciae **Occitaniae** et Aquitaniae*,
- en 1894, dans *l'Armanac mount-pelieirenc*, qui donne la version en dialecte de Montpellier du texte de Fortuné Pin cité plus haut en 1820 (et traduit en 107 parlers occitans différents) : « *Te salude, ô poulidaç **Aucitania**, terra toujours aimada dau Ciel, te salude.* »,
- en 1894, dans *La Revista bascongada*, un article de W. Webster, *Les Assurances mutuelles du bétail*, où il cite Ducange : « *Gasalia, vox **Occitanorum**, qua significatur contractus, vel pactum de tenendo animalia ad medietatem, at vocant, apud quos.* » Il ajoute : « *Ducange, comme nous l'avons vu, croit que le mot gasalia ou gasalha est languedocien ou occitanien. Or, dans une note, pages 76-77 au Derecho Municipal Consuetudinario en España, Varios artículos, por D. Joaquín Corta y otros, nous trouvons une citation d'un «Codex de la cathédrale de Compostella en Galicia Concordia—Quam fecit Romanus cum suis gazalianis».* »
- en 1895, dans le nouveau nom d'une crucifère *Thlaspi alpestre subsp **occitanicum*** (Jordan) Rouy & Foucaud, déjà mentionnée en 1849,
- en 1896, dans le nom d'un hyménoptère *Oxybellus **occitanicus*** attribué par Marquet,
- dans un numéro du *Félibrige Latin* de 1898, sous la plume de J. Charles Brun : « *l'asart a vougut que seguesse la Prouvença la primera à se boulegà e que faguesse espelì una grellhada de troubaïres qu'un d'eles es, sembla, lou retrach de l'ama **aucitana*** »¹⁵⁸,
- dans divers numéros de *L'Armana Prouvençau* ou de *L'Aiòli*, cités justement par P. Azéma, sous la plume de F. Mistral qui louange « *lou valerous Roque-Ferrier, l'infatigable empuradou de la **sciènci oucitano*** », sous la plume

¹⁵⁴ Cette extraordinaire citation en plein dans notre sujet nous avait totalement échappé. Merci à Gilles Fossat de nous l'avoir fait redécouvrir.

¹⁵⁵ « *Nous voulons nos provinces du midi, notre Occitanie, libres des mêmes libertés que les autres provinces françaises* » (cité par J. Salvat, dans *Lo Gai Saber* n° 224 (Mars-Avril 1948) consacré à A. Fourès). L. X. de Ricard s'opposait vivement à la vision provençalo-provençaliste du Félibrige.

¹⁵⁶ Cité par Felip Martel in *Études de langue et d'histoire occitane*, transmis par Gèli Fossat.

¹⁵⁷ Parmi ses cinq fondateurs, on trouve le montpelliérain Jean-Charles Brun et le Provençal d'adoption Henry Ambroise Ner (dit Han Ryner ou Enri Ner), philosophe et journaliste. Ce dernier était ami avec Prosper Estieu.

¹⁵⁸ « *le basard a voulu que ce soit la Provence la première à se bouger et qu'elle fasse éclore une myriade de poètes dont l'un d'entre eux est, semble-t-il, le portrait de l'âme occitane* [il s'agit bien sûr de Frédéric Mistral] »

de M. André pour lui dénier un succès possible (« *La paraulo **Ouccitanio** a dón mau de la cavalo de Rouland : a tóuti li qualita em'un soul defaut, lou d'èstre morto (...) Poudias pas chausi plus malurousamen, car es impoussible que devengue pouplàri* »), ou sous celle de P. Dévoluy en sens restreint évidemment (« *la magnanimo **Ouccitanio** que se destressouno* »)¹⁵⁹,

- à la fin du 19^e siècle, dans la communication faite en Sorbonne par le Frère Savinien, prônant un meilleur apprentissage du français par l'étude parallèle de textes occitans à l'école primaire, où il évoque « *la langue d'oc* », « *l'idiome d'oc* »¹⁶⁰,
- en 1899, par la création d'une revue trimestrielle *Les Cahiers Occitans*,
- vers 1890-1900, dans le nom d'espèce d'une ronce, *Rubus pseudo-occitanicus*, attribué par Schmidely,
- en 1900, dans le nom d'espèce d'une ronce, *Rubus occitanicus*, attribué par H. Sudre,
- en 1900, dans le nom d'une rose *Rosa communis* var. *occitanica*, attribué par Rouy & E. G. Camus,
- en 1900, en introduction de *l'Armana Prouvençau* dou Fèlis de Bouscarle (pseudonyme de Félix Gras), après avoir souhaité que les Félibres provençaux ne se comportent pas en égoïstes ignorant ceux des autres régions et qu'ils suivent plus que jamais les statuts du Félibrige pour défendre la Cause, ajoute « *Tout acò van pas dire que veguen d'un iue de cafer li boulegadisso que se fan, en foro dón Felibridge, au proufié de la vido prouvincialo, siegue au pount de vist poultic, siegue au pount de vist literari. Tout lou countrari, zón que n'i ague de ligo óucitano emé de fin letru coume aquéli que ié coumeissèn ! zón que n'i ague d'escolo latino ! (...) Que nous enchau que cridon soun independènci, se tout en cancant en foro, ajudon, à sa façoun, la bello Causo felibrenco ? Bèn miès, voudrian vèire se multiplica aquéli ligo, aquéli escolo, aquéli roudelet, independènt dón felibridge, ounte poudrien alor se groupa li felibre e li noun felibre... alor chascun aparari soun idèio sènso engaja lou vesin* », ¹⁶¹
- c[^]tres avant de faire main basse sur le nom « Oen 190? », dans le nom d'un fossile *Ocenebra occitanica*, attribué par Cossmann & Peyrot,
- en 1904, dans les nouveaux statuts du Félibrige : « *Lou Felibridge (...) se douno tambèn pèr toco de desveloupa la counciènci de Punita superbo de La Lengo d'O dins si richi flouresoun dialeitalo.* »¹⁶²,
- en 1905, dans un discours du Marseillais et félibre Paul Ruat aux membres de l'association *Les excursionnistes marseillais* : « *La Provence n'est pas tout le félibrige, elle ne tient même qu'une très modeste place dans les 32 départements de la langue d'oc* »,
- en 1905, dans la revue "Terro d'Oc" de l'Escolo Moundino : « *"(...) la Provence n'est qu'une province de l'Occitanie et le provençal un des grands dialectes de la langue d'oc."* » ¹⁶³,
- en 1907 dans la revue *Lou Gai-Sabé, Antonlogio Prouvençalo pèr l'an 1907*, sous la plume de Paul Roman (conservateur de la bibliothèque Méjannes d'Aix-en-Provence), rendant hommage au poète marseillais Etienne Bibal : « *Lou troubaire Estièni Bibal, bèn sagatun d'uno vièio famibo óucitano establido despuei long-tèm en Prouvenço...* »¹⁶⁴,
- en 1908, dans l'ouvrage *Lei Mont-Joio* du même Paul Roman : « *Rèn qu'en counsiderant lou pople que parlo la lengo d'O, gràci en tóutei sei dialèite, se pòu ajourti que sa flouresoun prouverbialo es estado belèn pu richo qu'en lue autre.* »,
- au début 20^e siècle¹⁶⁵ dans l'ouvrage de Karl Meister, *De itinerario Aetheriae abbatissae perperam nomini S. Silhiae addicto* [itinéraire dans les lieux saints de l'abbesse Egeria ou Aetheria ou Sylvie, au 6^e siècle, qui tenait son journal de pèlerinage], où l'auteur fait des comparaisons lexicales entre le texte de l'abbesse et les langues romanes et use de tous les dérivés possibles des mots qui nous intéressent ici (et dans le sens

¹⁵⁹ « le valeureux Roque-Ferrier, l'infatigable instigateur de la science occitane » (*L'Armana Prouvençau*, 1880).

« la parole Occitanie a le mal du cheval de Roland : elle a toutes les qualités avec un seul défaut, celui d'être morte (...) Vous ne pouviez pas choisir plus malheureusement, car il est impossible qu'elle devienne populaire » (*L'Aioli* n° 248, 11/1897). Mauvaise prédiction...

« la magnanime Occitanie qui se réveille » (*L'Aioli* n° 240, 08/1897. P. Dévoluy sera un ennemi acharné « du vocable occitan », et nous avons lu que Marius André emploiera sur le tard la graphie occitane, donnée que nous n'avons pas pu vérifier.

¹⁶⁰ Reproduit dans *Les Écoles du Midi et la langue d'oc*, publication du *Félibrige Latin* de 1902. Cette pédagogie très avancée, qui a eu des prédécesseurs avant Savinien (comme l'analyse A. Roque-Ferrier) et des continuateurs contemporains, a fait bien sûr bondir plus d'un centraliste français de l'époque : oser comparer une sous-langue avec l'idiome national, appeler la langue d'oc « le latin des écoles primaires », quelle imposture et quel danger pour l'unité française ! Nous citons cet exemple d'usage ancien du simple mot « oc » en milieu félibre puisqu'il a donné et donne toujours des boutons à certains contemporains qui le censurent ! Ne parlons pas du mot « occitan » qui les rend apoplectiques. Et pourtant il existe des félibres présidents de sections de l'IEO...

¹⁶¹ « *Tout cela ne veut pas dire que nous voyions d'un mauvais œil les activités qui se font, en dehors du Félibrige, au profit de la vie provinciale, soit d'un point de vue politique, soit d'un point de vue littéraire. Tout le contraire, zón qu'il y en ait des lignes occitanes avec des fins lettrés comme ceux que nous connaissons ! zón qu'il y en ait des écoles latines ! (...) Bien mieux, que nous importe qu'ils aient son indépendance, si tout en s'activant en dehors, ils aident, à leur façon, la belle Cause félibrénne ? Bien mieux, nous voudrions voir se multiplier ces lignes, ces écoles, ces cercles, indépendants du félibrige, où pourraient alors se grouper les félibres et les non-félibres... alors chacun défendrait son idée sans engager le voisin* ». Bel exemple d'ouverture d'esprit que certains plus contemporains se devraient de reprendre à leur compte... C'est dans la décennie précédente que venait d'avoir lieu la démission du félibrige du majoral A. de Roque-Ferrier, la création de *La Ligue Occitane* à Paris, et la dissidence montpelliéraine autour de la revue de Roque-Ferrier, *Lou Félibrige Latin*. Dissidence qui aura ses détracteurs dans Montpellier même, comme le signale le numéro de novembre-décembre 1894 de cette revue : « *La Campana de Magalouna qui fait profession de dénigrer, au nom de l'école avignonnaise de Montpellier, le président et les membres du Félibrige Latin* ... ». Déjà, encore, toujours...

¹⁶² « *Le Félibrige (...) se donne aussi pour but de développer la conscience de l'unité superbe de La Langue d'oc dans ses riches floraisons dialectales.* »

¹⁶³ Cité par Felip Martel in *Études de langue et d'histoire occitane* (2015), transmis par Gèli Fossat. Certains Mondins actuels auraient dû se souvenir de leurs ancêtres avant de prétendre s'approprier pour eux tous seuls le nom de « Occitanie » pour la nouvelle région...

¹⁶⁴ « *Le poète Etienne Bibal, beau rejeton d'une vieille famille occitane établit depuis longtemps en Provence...* », *Lou Gai-Sabé*, Aubanel Fraire, Avignon, 1907

¹⁶⁵ La date n'est pas indiquée sur le texte accessible en ligne mais postérieure à 1908, puisque l'auteur cite des publications parues à cette date. Nous avons mis en gras les mots en italiques du texte d'origine.

globalisant !), tout en citant le dictionnaire de F. Mistral : (sur **parvus**) « *Nam Occitani - uni quidem quod sciam Romanicorum – paucos dixerunt ut parvos significarent* ; (sur **camsare**) « *Eandem notionem in lingua Italica servavit, sed apud Hispanos Occitanos in novam vim fatigandi transiit.* » ; (sur le mot de **Martror**) « *Martyrorum dies, ... Comparo vocabulum Occitanorum Martror, cui it. Martore, cat. Martror respondent* (Mistral, *Lou Tresor dóu Felibrige*) » ; « *Ostium, (...), Occitani vel huis vel uis scipterunt.* » ; (sur l'usage de **pullus/gallus**) « *Pullus, (...) sicut pol meddi aevi in litteris Occitanis una cum gal, jal, etc., ex gallus derivatis reperimus.* » ; (sur l'usage des formes **ser nm/sera nfo** où la forme féminine est caractéristique « *des dialectes occitans des Alpes* ») « *Sera (...) Atque Dacici Italici Rhaetici praestant raro Occitanorum medii aevi litterae in quibus plerumque ser* (...) *Hac aetate in dialectis Occitanis Alpium feminum, in ceteris masculinum est* (Mistral) » ; « *apud Sardos Catalanos partemque occidentalem Occitanorum* » ; « *Nam Aetheriae sermonis nonnulla aut ad Occitanam aut ad Italicam spectant linguam* » ; « *At in Italicam, non in Occitanam linguam...* ; (dans sa conclusion) « *Nam quod nonnulla sunt Italicam magis ad linguam quam ad Occitanam accedentia (...) ad Lemovicensium potissimum dialectum pertinere et sexto saeculo Massiliensis Arelatensium sermonem cotidianum Italici similiorem fuisse quam undecimo. (...) Sed iam dimittamus Aetheriam abbatissam Paulae Hieronymianae successorem, tot feminarum doctarum, que litteris Occitanis exortis in Gallia australis floruerunt, non indoctam antecessorem.* » et bien d'autres exemples,

- en 1909, dans une lettre de Valéri Bernard, tout juste élu capoulier du félibrige, à Pierre Dévoluy, dans laquelle il écrit : « *tóuti voulen la memo causo emé la memo fe e la memo voulounta, de tout noste cor e de touto nosto amo, qu'es Prouvènço (o Lengo d'O o Oucitanio, qu'acò's tout d'un) forto, fièro e bello emé sa lengo, soun engèni e tóuti si liberta.* »¹⁶⁶.
- en 1909, sous la plume de Joseph Anglade en préface d'une *Anthologie de l'Amour Provençal* en évoquant la poésie provençale des Troubadours : « *le mot le plus exact, - et d'ailleurs il a été souvent employé -, serait occitanique ou occitanien. L'Occitania comprendrait linguistiquement tous les pays de langue d'oc, comme la Romania désigna pendant longtemps les pays de langue « romaine » ou latine* »,
- en 1910, dans l'hommage rendu à Vermentouze par le Duc de la Salle de Rochemaure, qu'il appelle « *barde occitanien* » : « *La langue occitane, guidée par Vermentouze, prenait place au milieu de ses soeurs Occitanes, choyée, fêtée de tous, de Limoges à Barcelone, de Nice à Bordeaux* », « *Les Frères des Ecoles chrétiennes lui avaient laissé ignorer les origines de notre langue Occitane* »¹⁶⁷,
- en 1910, sous la plume d'Andrieu Sourreil, dans son livre *Ouros d'amour* : [La Vènus Gasconno] *Sus un auta seras mastado/E, Gasconno, venerarem/Ta naturo divinizado, /Car dins toun sang pur i a l'engen/de la rasso d'Ouccitanio* ; [La qu'aimarèi...] *La voli qu'aimo coumo iou/Nostra vièlbo lengo ouccitano/E l'estimarèi que milhou/De s'en servi coumo uno crano...* », (un auteur gascon du Lot-et-Garonne qui assimilait Gasconne et Occitane, apoplexie en vue ? ...),
- dans la *Revue des Langues Romanes* de 1911, qui édite la *Grammaire Générale Populaire des Dialectes Occitaniens* de L. Piat, qui illustre ses propos avec des exemples gascons, béarnais, languedociens, provençaux, niçois, auvergnats, comme dans son dictionnaire,
- en 1911 dans les nouveaux statuts du Félibrige (donc du vivant de Mistral), rappelés dans *Lou cartabèn de Santo Estello 1912-1913-1914* où l'on évoque « *la Nacioun Oucitano* » (donc sens large messieurs les sécessionnistes !), et où les mots *occitan*, *Occitanie* sont présents dans de nombreux articles des statuts, entres autres : « (article 2) *la toco dóu Felibrige es toujour de garda longo mai a la nacioun ouccitano sa lengo, sis us, soun gàubi, e tot ço que constituís soun èime naciounau. Sa dóutrinò es caupudo dins lis obro de F. Mistral e de si disciple* », « (article 4) *lou Felibrige porge soun ajudo en tóuti li soucieta o escolo que travaïon pèr la causo dóu revieüre oucitan e i'oufrís lou liame d'uno afibacioun amistouso, chascuno gardant soun autonoumio e sa liberta d'amenistracioun* », « (article 11) *Tóuti li Felibre majourau o manteneire soun coumparti dins de seicioun terrenalo dicho mantenènço e courrespoundènto, tant que se pón, is anciano prouvinço de l'Oucitanio o i grand dialeite de La Lengo d'O.* », tandis que l' A. G. annuelle se tiendra « *dins uno vilò diferènto de l'Oucitanio* »¹⁶⁸,
- en 1913, dans le journal sextian *Les Annales*, sous la plume de Gabriel Boissy : "[Les fêtes de la Sainte Estelle] *Après avoir été précédemment célébrées dans diverses cités des provinces occitanes, elles auront lieu cette année au cœur même de la Provence...* » ; « *l'assemblée des majoraux du Félibrige, venus de toutes les provinces de langue d'oc* » ; « *Les*

¹⁶⁶ « (...) nous voulons tous la même chose avec la même foi et la même volonté, de tout notre cœur et de toute notre âme, qui est la Provence (ou la langue d'oc ou l'Occitanie, tout cela ne fait qu'un), forte, fière et belle avec sa langue, son génie et toutes ses libertés. » Lettre publiée dans *Vivo Prouvènço* du 7-XI-1909 et citée dans *Histoire du Félibrige* (1876-1912) de R. Jouveau, p. 399. Le pauvre Dévoluy a dû en avaler son chapeau de lire le mot honni de Occitanie ! Mais il n'a rien osé dire dans sa réponse... Merci à Gilles Fossat pour ce nouveau témoignage.

¹⁶⁷ Cité par un blogueur, sur le site soc.culture.occitan. Témoignage intéressant de voir le Cantal considéré comme faisant partie intellectuellement des terres occitanes... À envoyer au Cercle Terre d'Auvergne !

¹⁶⁸ « Le but du Félibrige est toujours de conserver longtemps encore à la nation occitane sa langue, ses usages, son génie, et tout ce qui constitue son esprit national. Sa doctrine est contenue dans les oeuvres de F. Mistral et de ses disciples. »

« Le Félibrige apporte son aide à toutes les sociétés ou écoles qui travaillent pour la cause de la renaissance occitane »

« Tous les félibres majoraux ou mainteneurs sont répartis dans des sections territoriales dites maintenances et correspondant, autant qu'il se peut, aux anciennes provinces de l'Occitanie ou aux grands dialectes de la langue d'Oc »,

À ce propos, Gilles Fossat nous a transmis la remarque de J. Salvat écrite en 1954 dans un article pour les *Annales du Midi* intitulé *Provençal ou occitan ?* : « Il est vrai que les mêmes Statuts, après la mort de Mistral, ont remplacé en 1934 "oucitano" par "miejournalo", ce qui ne marque pas un progrès ».

poètes qui en 1854 se nommèrent les Félibres instituèrent le Félibrige et se croisèrent pour l'exaltation de **la langue d'Oc** et des **provinces occitanes**, n'ont fait que développer cette éclosion lyrique du génie populaire" ; « **La poésie occitane** du Moyen-Âge ne fut pas provençale : elle était de langue limousine » ; « *La Coupo Santo* (...) est un chant solennel, religieux, qui exalte le culte pour le beau et pour la poésie, culte si naturel aux **populations occitanes**. »¹⁶⁹ Apoplexie dans les rangs provençalistes ? Le pavillon Boissy à Aix brûlé en représailles tardives contre ce traître à la solde de Toulouse ?? Rien, décidément rien, ne leur fera abandonner leur paranoïa destructrice et leur fantasme du « complot languedocien » ?

- en 1913, dans *La Cigalo lengadouciano*, sous la plume de Gaston Vinas : « *Pamens, cal ben creire que rassos e lengos noun perissoun pas tant aizidament, d'abord que vuèi encaro vezem d'aubourar, valento e fièro, nostro rasso **occitano**, e que del large Oucean Atlantic fin qu'à nostro bluio Mieterrano, del nevous Pirenèu, de las Alpos gigantos als pèches volcanics de l'Auvernhò, auszissèm per nostre terraire cantar encaro l'armounio de nostre gent parlar rouman. (...) Se l'ome del Miejour, se l'**Occitan** abiò mens que lou Francès de l'Uba l'idèio d'uno naciounalitat generalo, abiò en revenge l'amour mai viu de sa terro nadalo e de tout ço que s'en ten.* »
- en 1913, dans le recueil de poésies en graphie classique *Lo Brande de las Oras*, du félibre de Pont-Saint-Esprit (Gard) Louis Goier, qui emploie à plusieurs reprises les expressions **Occitania, lenga occitana, país occitan, la granda Patria Occitana, lo plasent País Occitan, lo cèl diuzenc d'Occitania**, non pas dans le sens restreint au Languedoc mais bien dans le sens englobant,
- en 1914, en préface d'un recueil de poésies du languedocien P. Albarel, *La Vouès de la Pinedo*, sous la plume du capoulier marseillais Valéri Bernard, parlant du pin de nos collines « *testard, estaca, ... coumo nosto vièio **lengo oucitano** amigo di pouèto e di pastre* », ou encore « *Ab ! li pinedo seculari ! Se poudien parla ! (...) Soun restado drecho coumo **la raço oucitano*** »,
- dans ce même recueil de poésies, sous la plume de l'auteur lui-même : « *Lou Dins v'a vol ardit a tindat a Malbano / S'escarralbant pertout a través mount e plano / Boulegant **lou pople ouccitan*** »,
- en 1914, sous la plume du majoral du Félibrige Jan Fournel, dans son ouvrage consacré à l'histoire de Montpellier *Lou Mount dau Lum*, où il évoque Jacques 1^{er} d'Aragon : « *E vejaici que las voueses venjaïras de Bernat de Rovenbac e de Guilhèm de Montanhagol cridavoun, mestrejantas, que la glòria dau Counquistaire istariè esterla tant que noun sariè realisat l'afraïramernt das **poples occitans**. (...) Lé reçaçhèt Ramoun Berenguer de Prouvença ; Ramoun VII de Tolosa ; Amauric, viscomte de Narbouna ; Trencavèl de Beziers , lous comtes de Fois, de Commenges, de Roudès e d'Armanbac. La maja-part d'aquestes **caps-mèstres occitans** èroun aflanquits, demaucourats e sensa espèras. (...) Remountarai la **naciounalitat occitana** jouta lous paus d'or e de rouge de l'estendard d'Aragoun. (...) Segnèt-ti, aquel esclussè, lou simbèn de la fin finala de **nosta naciounalitat occitana**. (...) Mès sarà eternament ta glòria, o Mount-peliè, d'avedre vist toun enfant reial [Jaume] pantaisà dins tas parets l'independècia de nosta **Raço de lenga d'oc**.* »¹⁷⁰
- dans *l'Armana Prouvençau* de 1917 sous la plume du capoulier Valéri Bernard à propos des bulletins en langue d'oc envoyés par les poilus à leur famille : « *Jamai courrespoundènci felibrenco fuguèron autant sabourouso, autant pleno de preoccupacioun **oucitano** e patrioutico* »¹⁷¹,
- en 1918, dans le nom d'une plante *Geranium **occitanum***, attribué par Battandier & Pitard,
- en 1918, dans la revue provençale *La Coupo*, dirigée par le majoral provençal du félibrige Pierre Rouquette qui consacre la chronique « *Nos Maîtres Occitans* » à « *Coumemouracioun d'En Frederi Mistral* », dans les n° 2 et 3, et dans le n°4 à « *Jules Charles-Roux, Noutço biougrafico* »¹⁷²,
- en 1921, dans le nom d'un petit vertébré fossile *Lophiaspis **occitanicus***, attribué par Bonnafous,
- en 1921, dans l'ouvrage *Grammaire de l'ancien provençal* de Joseph Anglade (déjà mentionné plus haut) où l'auteur explique la nécessité de passer à un hyperonyme pour désigner les terres de langue d'oc : « *Le pays de langue d'oc s'appelait en latin **Occitania**, formé sans doute sur **Aquitania**. Sur Occitania, ont été formés les adjectifs **occitanus, occitanicus**, et les adjectifs français **occitanique, occitanien, occitan** (ce dernier terme plus récent), qui seraient excellents et qui ne prêteraient pas à la même confusion que **provençal**. La seule objection que l'on puisse faire à l'emploi de ces termes c'est qu'ils sont relativement récents et qu'ils n'ont pas été consacrés par l'histoire. Cette dernière objection ne nous paraît pas d'ailleurs avoir beaucoup de valeur. Ces termes ont été mis à la mode par Fabre d'Olivet, dans ses **Poésies occitaniques**, et par Rochegude dans le **Parnasse occitanien** et le **Glossaire occitanien**. Les Italiens et les Espagnols emploient ordinairement le terme **occitanico** ; les Allemands emploient plus volontiers **altprovenzalisch** (ancien provençal) et **neuprovenzalisch** (provençal moderne) mais **occitanisch** ne leur est pas inconnu. Il semble que au moins pour désigner l'ensemble des dialectes modernes du Midi de la France, il serait temps de*

¹⁶⁹ Un grand merci à Hervé Guerrera pour ce témoignage éloquent !

¹⁷⁰ Un bel exemple d'emploi de « occitan » par un anti-félibre anti-mistralien sans doute !! Mais sauf erreur de notre part, nous n'avons jamais vu évoquer l'usage de la graphie occitane par ce même félibre Valéri Bernard lors de commémorations organisées par le Comité Valéri Bernard... Cachons ce sein que l'on ne saurait voir ?

¹⁷¹ « *Tètu, accroché, (...) comme notre vieille langue occitane amie des poètes et des pères* », « *Ab ! les pinèdes séculaires ! Si elles pouvaient parler ! (...) Elles sont restées droites comme la race occitane...* »

« *Le Dieu le vent hardi a résonné à Maillane / Se répandant partout à travers monts et plaines / Agitant le peuple occitan.* »

« *Jamais correspondances félibréennes ne furent autant savoureuses, autant pleines de préoccupation occitane et patriotique* »

« *Le Théâtre d'Oc doit plaire au peuple d'Oc* »

¹⁷² Merci à Pierre Grau, spécialiste de Pierre Rouquette, éminent personnage du félibrige, pour cette référence ô combien parlante quant à la vision unitaire et « occitane » du félibrige provençal.

renoncer à ce mot de **provençal** qui ne peut prêter qu'à la confusion, car le provençal d'Auch, de Pau, de Toulouse ou de Béziers, n'a rien à voir avec celui d'Arles, de Maillane ou de Montmajour. Le terme **occitan**, **occitanique**, **occitanien** ou tout autre de ce genre conviendrait parfaitement pour désigner l'ensemble des dialectes d'oc. Et si ce terme n'a pas pour lui la consécration de l'histoire et surtout de l'usage il l'obtiendrait facilement. [c'est fait !]. Pour l'ancien provençal, la réaction paraît bien difficile ; mais la confusion n'en est pas moins regrettable, car elle tend à consacrer une grosse erreur littéraire : la poésie dite « provençale » n'est point propre à la Provence. Elle a brillé dans tout le pays de langue d'oc et ses plus illustres représentants sont nés plutôt dans le Limousin, le Languedoc ou la Gascogne que dans la Provence. Jean de Nostredame et ses disciples attardés sont seuls à penser le contraire.» Il existe toujours des « disciples attardés » qui n'ont lu aucun texte des troubadours, n'en savent même pas les noms donc les origines, et dont beaucoup ne s'expriment même qu'en français... Mais il en existe aussi, intelligents, bons écrivains de langue d'oc, mais enragés anti-occitans : comment ce texte de J. Anglade (ou du moins le concept exprimé, qui est toujours celui des occitanistes contemporains) peut-il rendre fous furieux... des gens intelligents ? C'est un mystère qui nous dépassera toujours, mais hélas partagé par tous les dogmatiques/ultras/intégristes, chez qui, subitement, la muraille du dogme s'abat comme la guillotine et leur enlève jusqu'à leur propre intelligence. Moindre mal si cela ne s'assortissait pas d'agressions en tout genre et tentatives de censure (qui parfois réussissent hélas). Remarquons que J. Anglade ne disposait pas alors de toutes les archives pour examiner l'usage des mots en question,¹⁷³

- en février 1922, dans la brochure *La Provence Latine* (n° 2, Éditions Sextia), sous la plume de Pierre Fontan qui exprime on ne peut mieux la communauté culturelle : « Notons cependant les conférences sur les « Noëls béarnais » faites en janvier par Simin Palay à Toulon, Aix et Avignon. Elles ont eu l'avantage d'attirer l'attention du public de Provence sur les productions d'une province sœur et de contribuer à l'éveil de **l'âme collective du Midi par la compénétration dialectale et intellectuelle** »,
- en 1923, dans le discours du capoulier du Félibrige, Marius Jouveau, à la Sainte-Estelle du Puy : «...coume sian vengut di quatre caire dón **païs óccitan**, es lou salut dón Miejour tout entieé que semounden à la mamori de..... »¹⁷⁴,
- en 1923, dans l'ouvrage *Chez nous*, d'un certain Pesquidoux, cité dans *Le Trésor de la Langue Française* (TLF) à propos de la définition de « pastis » : " Pâtisserie du Midi **occitanien** parfumée à l'armagnac, à l'anis, à la fleur d'oranger. Le gril où le pastis est tenu au chaud au-dessus d'un lit de cendres »¹⁷⁵,
- en 1923, dans le nom d'un fossile *Coralliophila occitanica*, attribué par Cossmann & Peyrot,
- dans le titre d'une publication parisienne des années 1925, *Les Feuilletés occitans*,
- dans *Lou Cartabèn de Santo Estello de 1924-1925* qui énumère les statuts du félibrige et où l'on trouve encore et toujours comme dans celui publié dix ans avant : article 2 - « *Lou Felibrige es establí pèr garda longo mai a la nacioun óccitano sa lenga, sis us, soun gaubi, e tot ço que constituís soun èime naciounau. Sa dóctrine es caupudo dins lis obro de F. Mistral e de si disciple* » ; article 4 - « *Lou Felibrige porge soun ajudo a tóuti li soucieta o escolo que travaijo pèr la causo dóu **reviéure óccitan*** » ; article 11 - « *Tóuti li felibre majourau e manteneire soun coumparti dins de seicioun terenaló dicho mantenènço e courrespoundènto, tant que se pòu, is **anciani prouvinço de l'Oucitaníó** o i grand dialèite de la lenga d'O* »¹⁷⁶,
- en préface de *Moulins d'un còp èra* (1927) de Calelhon et E. Séguret, sous la plume du provençal Marius Jouveau, « *Lou Teatre d'O déu plaïre au Pople d'O* », qui côtoyait une préface de P. Estieu et une d'A. Perbosc sur le bien fondé de la graphie classique, tous trois majeurs du Félibrige, écrivant donc dans les deux graphies et se côtoyant sans animosité,
- en 1927, dans l'ouvrage du linguiste auvergnat Albert Dauzat, *Les patois*, où il évoque les malheurs de parcours de « la langue d'oc », le désastre de la croisade albigeoise, la disparition de la dynastie toulousaine, et l'annexion du Languedoc : « *Privée de son principal centre, la littérature occitanienne se survit encore pendant un siècle dans quelques foyers secondaires, Provence, Auvergne, etc* »,
- en 1927, dans le titre de l'ouvrage paru, *Mémoires de l'Occitanienne* par Léontine de Villeneuve, publié par sa petite fille,
- à partir de 1927, dans le titre d'une autre revue publiée à Paris, *La Revue Occitane*, sous-titrée *Le Midi à Paris*, avec ses rubriques *Nos artistes occitans*, *Échos d'Occitanie*, ses critiques de films « tournés en **Occitanie** », ou « film qui se passe **en Occitanie** » (en l'occurrence à Monte-Carlo), ce qui ne l'empêche pas de présenter sur la couverture l'étoile à sept branches, et de nombreuses études à la gloire de Mistral, son comité de direction comprenant de nombreux Provençaux, « *unis dans l'amour de la **France Occitane**, cette force de la grande France* »¹⁷⁷,

¹⁷³ Merci à nouveau à Gilles Fossat d'Arles de nous avoir envoyé ce témoignage de J. Anglade que nous avions omis !

¹⁷⁴ « ...coume nous sommes venus des quatre coins du pays occitan, c'est le salut du Midi tout entier que nous apportons à la mémoire de..... », cité par Yves Gourgaud, *Revue Occitans* ! n° 74. Gourgaud y expliquait l'ancienneté de l'usage du mot, qui n'est donc pas une création récente (comme le prétend même le *Petit Robert* qui ne le date que de 1921 !), et le fait qu'il n'était pas limité au milieu anti-félibre. Y. Gourgaud est devenu depuis... mangeur d'occitans à tous ses repas.

¹⁷⁵ Merci à Gilles Fossat pour cette nouvelle occurrence. Ce *Chez nous* désigne la Gascogne.

¹⁷⁶ Ces emplois de *nacioun óccitano*, *Oucitaníó* figureront donc dans les statuts du Félibrige jusqu'en 1934. Ils ne font que confirmer que les « Occitanistes » sont aussi les héritiers de Mistral... n'en déplaisent aux gardiens du temple.

¹⁷⁷ Ce comité comprenait Léon Bérard, Achille Mestre, Charles Brun, Antony Berthier, Auguste Cavalier, E. H. Guitard, Emile Jammes, Emile Ripert, Ferdinand Duviard, Fernand Py, Francisque Rochez, Gabriel du Roncherai, Gonzague Truc, Joseph Adami, Louis Rouquier, Martin Maurice, Xavier de Magallon.

- en **1927**, dans le recueil de poèmes en catalan de V. Solé de Sojo, *La Branca nua*, publié à Barcelone, portant pour titre de collection *Occitania*, et imprimé par *Tipografia Occitania* à Mallorca (l'imprimeur étant encore mentionné sur une publication de **1935** *Catalunya, Antologia de la poesia patriòtica*),
- en **1929**, dans l'*Armana Marsibés* écrit en graphie mistralienne, organe du cercle *Lou Calen*, affilié au Félibrige, qui présente en dernière page la publicité pour la revue OC : « *se voulès reflechi sus lou sort que Paris nous fa, devès seguí lei campagno menado pèr OC* »¹⁷⁸. S'ensuit la propre présentation de la revue « *organe bilingue d'action occitane, Synthèse de l'activité intellectuelle des pays d'oc : Auvergne, Catalogne, Gascogne, Languedoc, Limousin, Provence* », qui reproduit de plus la phrase *LA FE SENS OBRAS MORTALES*,
- en **1930**, dans le *Larousse du 20^e siècle*, qui contient les entrées :
Occitanie – Au Moyen Âge, le Languedoc, où l'on parlait la langue d'oc, et même parfois tout le littoral français de la Méditerranée et l'ensemble des pays d'oc.
Occitanien, enne, habitant ou natif d'Occitanie. Les Occitaniens (on dit aussi Occitans, anes),
- en **1930**, toujours dans l'*Armana Marsibés* : « *En aqueilo annado 1930 que si festejo lou centenari de la neissènço de Frederi Mistral, avèn vist tout lou poble óucitan ei manifestacièn ourganisado pèr lou Felibrige en l'ounour de l'engèni poutèn dóu poueto inmourtan...* »¹⁷⁹,
- dans la revue marseillaise *L'Araire*, créée dans les années **1930**, comme organe de la *Fédération de la Jeunesse Occitane*,
- toujours dans les années **1930**, comme nom d'une maison d'édition toulousaine/parisienne, Editions Occitania (E. H. Guitard¹⁸⁰ libraire éditeur), dont nous avons les *Poésies complètes de Paul Froment*, éditées en 1932, mais dont d'autres ouvrages, en français, portent la date de 1927,
- en **1930**, sous la plume de Pierre de Nolhac (historien et académicien) qui écrit dans la *Revue des deux Mondes* du 15/12/1930 un bel hommage à notre langue occitane (au singulier) héritière du latin (et non un patois informel) :
*« Dans la diversité du parler occitan
Que de saveur romaine aux propos qu'on entend.
Les gens nomment ici, par les noms de Virgile,
Leurs arbres, leurs outils, jusqu'à la fleur fragile. »*¹⁸¹,
- en **1930**, dans *Eds Crids*, recueil de poésies de la bigourdane Philadelphie de Gerde :
« Lengadòc ! Provença ! Gasconha ! »
*Cau pas que-s posquie díze enlòc
Que-d pòble noste aye vergonha
D'arreconeche ed parlà d'Oc!
Cau pas qu'enlòc es posquie creïe,
E qu'em ací ta pla bè vèie
Qu'autant en ibèr que-n estin,
Dera mar verda arà mar blua,
R'arrasa d'Oc ei tostem ùa
E sab sò qui vò, gràcia à Din! »*
qui clame l'unité de langue (« le parler d'oc ») et de culture « de la mer verte à la mer bleue »,
- dans le *Florilègi de la Nacioun Gardiano* de **1932** : « *Paul-Louis Mercanton, enfant de La Vaux (Suisse),..., a bu dès sa prime enfance à la source occitane, dans le parler, maintenant presque éteint de ce vieux terroir. Ainsi s'accoutuma-t-il à la langue d'oc, et spécialement au provençal* »,
- en **1932**, dans le recueil de poésies du Limousin J. B. Chèze, *Una princessa dins la Tour*. Il évoque une fête qui se déroule à Paris, réunissant Limousins et Languedociens :
*« Ardi lous Campaniers ! I avetz l'eime e lo lan.
Ardi ! tous a la corda e viva la Campana !
Que s'auja de tous pans de la terra occitana
Soun naut e clar baulin-baulan. »*¹⁸²,
- en **1932** dans l'*Armana Marsibés*, dans un texte de Charles Camproux intitulé *Questien mouderno e Poulitico Oucitano* : « *Joneine Prouvençau, pèr aqueilo loucho franco es buon de freireja. Demandas de vous iscrieure à la Federacièn de la Jouventuro Oucitano Federalisto, seicièn de Marsiho* » ; du même auteur, dans le même almanach de 1933, un

¹⁷⁸ « Si vous voulez réfléchir sur le sort que Paris nous destine, vous devez suivre les campagnes menées par OC »

¹⁷⁹ « En cette année 1930 où l'on fête le centenaire de la naissance de F. Mistral, nous avons vu tout le peuple occitan aux manifestations organisées par le Félibrige en l'honneur du génie puissant du poète immortel... »

Au printemps de 1935, le cercle *Lou Calen* de Marseille a fait d'ailleurs apposer sur la maison de Valéri Bernard, sur le Vieux Port, l'hommage suivant : « *Eici l'aguent soun oubradou lou mestre V. Bernard pintre gravaire poueto roumansié capoulié dóu Felibrige travaie per la Prouvenço e per la reneissènço oucitano* », « Ici en son atelier le maître V. Bernard peintre poète romancier capoulier du Félibrige travailla pour la Provence et pour la renaissance occitane ». Rappelons que V. Bernard était encore vivant à cette date.

¹⁸⁰ Le Toulousain Eugène Humbert Guitard (1884-1976), archiviste paléographe, est par ailleurs l'initiateur de la *Société d'Histoire de la Pharmacie* et de l'édition de son bulletin. L'usage du mot *Occitania* en dehors des milieux littéraires est donc fort intéressant. Guitard faisait aussi partie du comité de direction de *La Revue Occitane* citée plus haut.

¹⁸¹ Merci à Gilles Fossat pour ce nouveau témoignage.

¹⁸² Merci à Catherine Wanou pour cette citation d'un limousin s'estimant occitan.

article intitulé *Lei Nêurone d'Oucitanié* : « **Oucitanié** tèn quatre nêurone principau dôn poun de visto econounmiquè : Marsiho, Toulouso, Bourdèus, Barcilouno. Marsiho, capitalo econounmico de Prouvènço, grando ciênta dôn negòci dôn levant **òucitan** ; (...) ; Bourdèu, grando ciênta dôn negòci dôn pounent **òucitan** »,

- dans plusieurs numéros de la *Revue des Pays d'Oc*, dont ceux de février et octobre 1932, où l'on parle de « Terre d'oc », « Livres d'oc », « quant à l'**Occitanie** et au mouvement occitan », « le peuple **occitan** », « **une langue occitane** parlée par des milliers de personnes » ; « ma petite bibliothèque **occitane** et mon diplôme de soci du Félibrige », « Le Midi de la France n'est pas bien connu en Angleterre. (...) Je n'ai jamais trouvé dans les livres anglais un tableau vivant et vrai de la vie **occitane** » (Frédéric Williams) ; ou celui de mars 1932, où Charles Maurras parlant de la popularité d'Albert Arnavielle écrit : « *À travers nos capitales occitanes, il pouvait donc aller de pair avec toutes les autorités politiques ou religieuses* » ; ou celui de octobre-décembre 1934 où le gardois Paul Vézian évoque « **aquèu sôu ocitan** » (ce sol occitan, donc en graphie mistralienne) ; ou encore le numéro de juillet-septembre 1933, où Bogomir Dalma rend compte du *Troisième Salon des Artistes Occitans* à Paris : « Une trentaine d'artistes y ont pris part et leurs œuvres lumineuses nous ont transportés dans le Roussillon, le Languedoc et la Provence (...) J'ai visité l'exposition avec le grand et noble régionaliste Charles Brun (...) et sa dialectique fleurie, incisive (...) fait aimer l'**Occitanie**. (...) Et présidant toute cette exposition, la très noble et belle figure de l'immortel Mistral, très harmonieusement peint par D. Valverane. (...) Nous espérons que le quatrième Salon des Artistes Occitans réunira un plus grand nombre d'artistes et montrera aux Parisiens et étrangers ravis le visage immortel de l'**Occitanie**, berceau de génies clairs »¹⁸³,
- en couverture de la revue littéraire *Le Feu* (numéros des années 1933 et suivantes), fondée par Joseph D'Arbaud, qui s'intitule en sous-titre *Revue Occitane, Revue des Pays d'Oc*, ces deux autres revues indépendantes s'étant regroupées sous son titre à partir de cette date ; dans des articles de cette revue comme *La pensée occitane au congrès de l'humanisme méditerranéen* dans le numéro d'octobre 1935, article signé Pierre-Jean Roudin (c'est-à-dire le marseillais Pierre Rouquette),
- dans un numéro de 1932 de la revue *Lou Felibrige*, éditée à Marseille, qui annonce un concours lancé par « *La Soucieta d'Art Ouccitan* »¹⁸⁴,
- dans de nombreux numéros de *Calendau* dont le n° 6 de 1933 : « *Lou Pres Jousè Anglade sara decerni à un estudi lengüisti (...) di parla òucitan moderne* » ; le n° 36 de 1935 : « *s'es tengu a Monte-Carlo un coungrès de l'humanisme méditerranéen* ». *uno coummission de l'òucitanisme l'a fa bono obro, nous dison, emé Valèri Bernard, Carles-Brun, P. J. Roudin* » ; dans le numéro de septembre-octobre 1942, « *que se fa gau de retraire* » un texte de Desirat Puel publié en 1930 dans *Vasco* : « *Sur nous, jeunes du Groupe Frédéric Mistral, l'américanisme n'a pas planté ses dents. (...) Nous sommes des Occitans, des purs, des forts. Mais ne prenez pas notre enthousiasme pour dangereux : nous ne sommes ni fous, ni haineux, ni vengeurs. Nous nous sommes levés au cri de Mistral (...) Il nous faut d'abord la victoire occitane. Nous allons travailler avec nos pères du félibrige pour l'avoir !* ». Un parfait exemple de la filiation mistralisme-occitanisme, et non de l'antagonisme...
- en 1933, en préface du livre de Calelhon et E. Séguret, *Molins d'un còp èra*, où le Provençal Marius Jouveau, capoulier du félibrige, ne dédaigne pas de saluer dans cette pièce languedocienne une œuvre de « la langue d'oc » pour « le peuple d'oc » en ajoutant : « *A moun vejaire, se pretendèn countribui à soun educacioun, es meïour de l'esmòurre que de lou faire cacalassa. Soun emocioun sara plus forto, se li persounage soun plus proche d'èn pèr la situacioun, pèr lou caratèr e pèr lou langage. En resoun d'acò, lo Teatre d'O dèu plaïre au Pople d'O* »¹⁸⁵,
- en 1933, sur la plaque apposée sur la maison où le félibre, peintre, graveur Valère Bernard avait son atelier sur le quai de Rive-Neuve à Marseille : « *Eici l'aguent soun oubradou lou mèstre Valèri Bernard pintre, gravaire, pouèto, roumansié, capoulié dôn felibrige, travaïè pèr la Prouvènço e pèr la reneissenço òucitano. Lou Calen - Printèms de 1933* »
- en 1934 dans l'*Armana Marsihés*, à l'occasion de la réception par la Municipalité marseillaise du Maire de Barcelone Jaume Aiguader, en septembre 1933 : « *...la parenta de lengàgi moustravo qu'Oucitan de França e de Catalongno fusien qu'una famiho...* », « *avien chausi l'unita e lou triounfle de la culturo òucitano en lengo d'O* », « *Rougié Barthe souligné que, mau-despié dei frountiero, aquelo unita si coumplirié quouro lei generacioun esculàri d'encuei prendran en man leis affaire de França e d'Oucitanié. Noueste sôci Camproux proupousè alor la foundacioun d'uno federacioun de la jounvènço òucitano...* » (à noter qu'à cette époque le catalan était encore considéré comme un des dialectes occitans),

¹⁸³ Cette revue trimestrielle, dirigée par F. Mistral neveu, était publiée à Avignon et comprenait entre autre dans son comité plusieurs majeurs du Félibrige (P. Azéma, P. Fontan, M. Jouveau, R. Farnier, C. Grando), et des professeurs de langues romanes des facultés de Bordeaux (G. Guillaume) et d'Aix (E. Ripert). Elle rendait bien sûr compte de toutes les productions en langue d'oc, d'est en ouest et du nord au sud, et dans toutes les graphies. Elle était en dépôt à Aix, Avignon, Carcassonne, Limoges, Nice, Pau, Périgueux, Toulouse, Tulle.

¹⁸⁴ Petite différence de dates peut-être due à une erreur de notre part. Nous avons compulsé à la hâte sur un stand de brocante ce numéro de *Lou Felibrige* que nous avons retenu comme étant de 1932. Or dans le paragraphe précédent, nous annonçons la création de cette société artistique en 1934...

¹⁸⁵ « *A mon avis, si nous prétendons à son éducation [du peuple], c'est mieux de l'émouvoir que de le faire éclater de rire. Son émotion sera plus forte, si les personnages sont plus proches de lui par la situation, le caractère ou le langage. En raison de cela, le Théâtre d'Oc doit plaïre au Peuple d'Oc.* » (*Molins d'un còp èra*, Estamparia Carrere, Roudes, 1933). On note donc avec intérêt la présence d'un Provençal dans un ouvrage languedocien, qui n'agonise pas d'employer le mot « oc », qui ne l'emploie qu'au singulier, et qui pose un problème intéressant du contenu du théâtre occitan, c'est pourquoi nous en profitons pour donner la citation un peu plus élargie. Suivaient une lettre de A. Perbosc et une de P. Estieu en graphie classique.

- en **1934**, dans le titre du livre de l'écrivain néraquois A. Tozy qui use de langue d'oc au singulier : « *Fablos putsados a la Houn* en Langue d'Oc suivies de quelques pièces de vers en Langue Française »¹⁸⁶,
- en **1935**, dans un article de Pierre-Jean Roudin (donc le majoral Pierre Rouquette) dans « *Marseille-Soir* » du 18/04/1935, où il parle « *De l'actualité et de l'exemplarité des écrivains de la Renaissance Occitane* » (cité dans *Calendau* n° 29, mai 1935), lequel fondera aussi le *Centre Provençau de Cultura Occitana*,
- en **1935**, où le *Prix des Conteurs Occitaniens* est attribué au Suisse Charles-François Landry,
- en mai **1935**, dans le revue *Lo Gai Saber* n° 127, qui publie l'hommage à Juli Boissière, écrit par le majoral marseillais Valéri Bernard en graphie classique (de l'époque): « *Mas ton ardent amor cremant com una flama/Per ta patria d'Oc nos alugora l'ama./Volèm celebrar ton recòrd:/Poèta, òme d'accion, l'Occitania entiera/T'aubora aicesta lauza (...)* »¹⁸⁷,
- en **1935** dans l'*Armana Marsibés*, dans un texte de Nourat valentin intitulé **Art Oucitan** : « *Diguèn que, pèr qu'uno obro siegue òucitano, n'es pas necite que pouarte dins un cantoun uno cigalo coumo sagèn de son òucitanita. Se voulèn avè'n art òucitan dins touto sa plenour, es simple. Que leis artisto rèston èlei-meme, que perseguisson la draio que li monestro soun país, (...). Counservaran ensin touto soun ouriginalita e, tambèn, tout soun poudé, souleto cavo necessari pèr constituï un art e, pèr nautreï, un Art Oucitan.* »,
- en **1935**, dans un poème de la varoise Marcelle Drutel (Majorale du Félibrige, membre de l'IEO), écrit suite à la Sainte-Estelle de Clermont l'Hérault :

« *Avèn, de long tres jour, parla rè'n qu'uno lengo,
Catalan, Prouvençau, Rouergat, Mountagnou...
(...)
E vucè qu'es acaba lou festenau alegre
Qu'enfadè nòstis ieu d'uno memo vesoun,*

*La d'uno terro d'oc rejouncho e soubeirano
Que tóuti si fidèu luchon d'un meme vanc,... »*
(publié dans *Plang e Sirventés*, 1964)

Une « ennemi du félibrige valet des Occitans peut-être ?! « La commune vision d'une terre » et « Lutter d'un même élan » fait défaut à bien des provençalistes préférant passer leurs jours à macérer dans la haine de « l'oc » au singulier...

Et dans ce même recueil, un poème intitulé *Prègo*, a été composé « *Pèr lou desen Roumarage d'Oucitanio à Lourdo – 1967* »¹⁸⁸.

- en **1936**, dans l'ouvrage *Jeux Floraux de 1935*, où l'on rappelle leurs fonctionnements dans un chapitre intitulé **Poésie occitane** : « *Depuis 1895, des fleurs identiques à celles accordées annuellement aux poésies françaises, sont décernées à des poésies détachées, écrites en langue d'oc, suivant ses divers dialectes (Languedoc, Roussillon, Provence, Aquitaine).* Plus loin, le compte-rendu des Jeux Floraux de 1935 fait état, au chapitre *Poésie Occitane*, de plusieurs primés languedociens, catalans, et également provençaux (Antonin Joannon de Marseille, François Jouve de Carpentras), et de trois mentions honorables accordées à trois autres Provençaux.¹⁸⁹
- en **1936**, dans la méthode d'apprentissage de Bouchard d'Esquieu (publiée en Avignon, aux éditions Lou Caburle), *Francino aprén la lengo d'oc (gramatico simplo e incompleto del parla lengadocian)*, où l'on peut lire dans la préface de Louis Piat qui commente le contenu de l'ouvrage : « *Francine (...) est rendue attentive à l'impropriété de transposer en français ses occitanismes de bonne marque, et pour en éviter le mélange, se fait expliquer la valeur des expressions d'Oc, (...). Le français ne s'y perfectionne pas moins que l'occitanien* ». Un des chapitres d'introduction s'appelle *L'unité dans la diversité* et on peut y lire : « *Avant d'entreprendre l'étude de la grammaire, je dois te dire, ma chère Francine, que c'est une erreur d'appeler « patois » la langue d'oc. Toutes les provinces du Midi de la France ont eu, pendant longtemps, la langue d'oc pour commune expression. (...) La littérature grecque a été la plus brillante qu'il y ait eu dans le monde. Pourtant plusieurs dialectes se partageaient le domaine de la langue grecque. Plusieurs dialectes se partagent le domaine de la langue d'oc, et tu verras qu'il n'y a pas entre eux de différences bien grandes. (...) J'essaierai de t'apprendre le languedocien, mais chemin faisant, je t'apprendrai aussi le provençal, (...), les auteurs cévenols, (...), les auteurs nîmois. Tu liras facilement les auteurs auvergnats et rouergats et, avec un petit effort, les gascons et les catalans.* »¹⁹⁰,
- en **1936**, dans l'*Armana Marsibés*, sous la plume de Charles Camproux, à propos d'un livre sur le régionalisme *Jeunes Provinces* : « *Mai ce qu'es d'un ennemi de l'Occitanisme, e adounc de Prouvenço, Lengadò,*

¹⁸⁶ Communiqué par Andrieu Bianchi, qui vient de publier avec commentaires les oeuvres complètes de Tozy.

¹⁸⁷ Les seules différences avec la graphie classique en usage maintenant sont *com* (au lieu de *coma*) et *lauza* (au lieu de *lausa*).

¹⁸⁸ « *Nous avons, durant trois jours, parlé une seule langue/ Catalans, Provençaux, Rouergats, Montagnards/ Et maintenant qu'est achevé le festival allègre/ Qui enchanta nos yeux d'une commune vision/ Celle d'une terre d'oc rassemblée et souveraine/ Pour laquelle ses fils luttent d'un même élan,...* » ; « *Pour le dixième pèlerinage d'Occitanie à Lourdes* ».

¹⁸⁹ On note de plus la présence conjointe de la graphie mistralienne et de la graphie classique (pour Caledon, Guilhem de Nauroza et Albert Pestour).

¹⁹⁰ L'ouvrage est mis en ligne par le CIEL d'Oc. Un paragraphe est consacré aux « occitanismes », tournures syntaxiques propres à l'occitan. La méthodologie s'appuie sur un enseignement maîtrisé des deux langues, la langue d'oc et le français, par comparaison, comme elle a été souvent prônée par des enseignants dès le 19^e siècle. Elle doit faire de Francine, très moqueuse au départ vis-à-vis de son « patois », dont elle truffe pourtant son français tout en croyant le parler bien, quelqu'un de conscient de la valeur de sa langue d'oc et parlant/écrivain mieux le français en parallèle.

*Limousin, Gasconno, Auvergnon emai Catalougnon, acò's bèn, de-founs, l'esperit d'aquelo biblo. Lei felibre, dins sei revisto, an ja foneço lausento ei Jeunes Provinces. An pas agu lou couraï de dire à l'autour tout ce que n'en pensave. D'efèt, pouèdi pas crèire que soun esta sènso remarca ce que leis idèio d'en Vital-Marèille an de francamen anti-miejournaau e **anti-òucitan**. »*. L'article contient bien d'autres occurrences de ces vocables.

- en 1937, dans *l'Armana prouvençau*, où l'on présente toutes les publications des terres occitanes en respectant la graphie (!) et sans censure du mot occitan (!) dont voici quelques exemples : « *Pèr lo camp occitan* de C. Camproux, *Fenolb lo violonaire* de M. Carrères, *La Nòvia* de L. Cordes, *La legenda d'Esclarmonda*, pouèmo **òucitan** de V. Bernard », etc. Le texte consacré au résumé de la Santo Estello que se déroula à Nice en 1936 mentionne que « *lou dissabte 31 de mai, s'es dubert l'espousicoun de pinturo ourganisado pèr la Soucieta d'Art **Òucitan***. » On trouve également un article rendant hommage au grand romaniste J. F. M. Raynouard pour son dictionnaire des parlers romans où l'auteur, le docteur Andrieu Jaubert, écrit : « *...tenèn subretout de releva l'obro mestresso, l'acioun fegoundo doun patrioto d'O* », et plus loin « *Dins lou même tèms **un autre òucitan** que lou reconneissiè pèr mèstre, l'amirau de Rochegude, oubravo pèr la memo toco* », ¹⁹¹ (emploi sans ambiguïté de *occitan* pour désigner et le Provençal Raynouard et le Tarnais Rochegude, sans doute par « un ennemi du félibrige à coup sûr » !!)
- en 1937 dans *l'Armana Marsibés*, dans un texte d'Auzias d'Auteuil : « *...à n-un moumen, ounte, dins Prouvènço e l'**Òucitanie** en generau, coumo dins leis Aup en particulé, nouesto lengo, quichado entre lou latin e lou francès...* »,
- en 1937 dans *l'Armana Marsibés*, dans un texte signé « un vièi aupèn » à propos de Victor Lieutaud : « *Es que, pèr la cultura, pèr lou sentimen naciounau emai pèr li letro, Lièutaud voulié uno unien entimo entre lei Prouvençau – en prenèn aquèu mot dins soun sèn larg, aquèu d'**Òucitan**, de gènt de raço d'o, tant d'Espagno que d'Itàli o de Souisso...* »,
- en 1937, sous la plume du Provençal Jules Roubion, dans son livre *Trelus de Prouvènço* : « *E **la lengo oucitano** es lengo riserello* »,
- en 1940, dans l'hommage rendu à Nourat Valentin¹⁹², fondateur en 1934 avec un autre marseillais Vic Daumas, de la *Societat d'Art Occitan*. On y restitue plusieurs de ses conférences sur l'art, on rappelle que « *coumènço d'escriure d'article sus l'art dins lei publicaciens felibrenco* », sa volonté de faire un musée des peintres provençaux au château de l'Empèri, pour ériger Salon en « *capitalo d'art **òucitan*** » (projet avancé puisque la salle était accordée), et on y déplore que « *sa mouert nous privo de l'escrivan d'art que manco encaro au Felibrige* »,
- en 1940, dans *L'Armanac Rouergas*, dans un texte intitulé « *Lou Félibrige en Rouergue* », qui s'achève par : « *Viva Rouergue ! Viva **Òuccitania** !* », avec l'usage constant de « la lengo d'oc » au singulier,
- en 1942, dans l'ouvrage de Simone Weil (la philosophe) *En quoi consiste l'inspiration occitanienne ?* où elle parle de la « *civilisation romane en pays occitanien* »,
- en 1943, dans un numéro spécial des *Cahiers du Sud* (édité à Marseille), *Le génie d'oc et l'homme méditerranéen*,
- entre 1942 et 1965, dans la revue *Massalia* où Pierre Rouquette fera de nombreux articles sur l'Occitanie et la Catalogne, sous le pseudonyme de Cercamon,
- en 1943, dans la collection *Enciclonpedio Prouvençalo*, publiée à Aix-en-Provence, où le poète provençal Eugène Martin évoque *la sèuvo d'Òuccitanio* (forêt qui n'est pas celle du Languedoc...),
- en 1946, dans la publication de Jules Vèran, *Les poétesses provençales du Moyen-âge et de nos jours*, qui use du mot provençal au sens élargi comme le faisait les romanistes allemands (puisqu'il présente aussi des poétesses contemporaines languedociennes et gasconnes), mais qui illustre sa couverture d'une croix occitane, symbole de reconnaissance d'une culture commune, reproduit les deux graphies, et parle de « langue d'oc » au sein même de l'ouvrage, et de « dialecte languedocien », « dialecte bigourdan »,
- dans *l'Armana Prouvençau* de 1948 sous la plume de Marius Jouveau, qui rend compte des activités domaine par domaine et notamment pour l'art, où il signale « *Pèr Nouvé, la Soucieta d'Art **Òucitan**, à Marsiho, a fa d'espousicoun d'art calenda* »,
- en 1951, à la Santo Estello d'Aurillac, où la cigale est attribuée à Pierre Rouquette (cité déjà plus haut), utilisant la graphie occitane. Voici le résumé de l'évènement par Mireille Boyer qui reprend un texte antérieur de Lucien Durand : « *Foguè uno Santo-Estello que restara longtèms dins la memòri dei majourau prouvençau : noun soulament Carles Rostaing èro esta batu, mai la cigalo prouvençalo (èro aquelo doun Mount Venturi) fouguè atribuidò en quaucun qu'escriviè **en grafio oucitano**...Pèire Rouquette. Acò voulié dire que l'aviè uno majourita de majourau pèr atribui uno cigalo prouvençalo à **un òucitan***. » ¹⁹³

¹⁹¹ « *Le samedi 31 mai, s'est ouvert l'exposition de peintures organisée par la Société d'Art Occitan* »

« *nous tenons surtout à relever l'œuvre maîtresse, l'action féconde du patriote d'Oc...* »

« *Dans le même temps, un autre occitan qui le reconnaissait pour maître, l'amiral de Rochegude, oeuvrait dans le même but.* »

¹⁹² *Lou souveni de Nourat Valentin*, Couleicien de l'Araire, Marsiho, 1940

¹⁹³ « *Ce fut une Sainte-Estelle qui restera longtemps dans la mémoire des majoraux provençaux : non seulement Charles Rostaing avait été battu, mais la cigale provençale (c'était celle de la Sainte-Victoire) fut attribuée à quelqu'un qui écrivait en graphie occitane...Pierre Rouquette. Cela voulait dire qu'il y avait une majorité de majoraux pour attribuer une cigale provençale à un occitan.* » (In *Laus de Carles Rostaing* par Mireille Boyer, lu à la Santo-Estello de Sète en 2001, texte disponible sur <http://www.felibrige.org>).

Autant dire la fin du monde. On précisera pourtant que les cigales d'un lieu donné vont à n'importe quel félibre de n'importe quelle région, suite au décès du détenteur précédent : le provençal Charles Rostaing a eu ainsi la cigale limousine à la suite de l'auvergnat Bénézet Vidal, et la provençale Mireille Boyer prendra sa suite. De plus, d'où était donc ce Pierre Rouquette, voleur de cigale provençale, décrié par les purs et durs ? Il était marseillais, et la famille de sa mère était de Banon (Alpes-de-Haute-Provence) !! Et il fut un ardent défenseur de Mistral et du Félibrige, tout en étant aussi à l'origine de la création de *l'Institut d'Estudis Occitans*. Et rappelons inlassablement que les prémices de la graphie dite occitane ont été

- en 1951, dans le *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France* du linguiste Albert Dauzat, où toutes les origines des patronymes sont précisées par la mention « **occitan** », « **ancien occitan** » pour celles qui relèvent de notre langue (et non « provençal »).
- en 1952, sous la plume de Danton Cazelles, dans *Terro d'oc que viu, que bulh, que mor... e que ressurgo !*, qui, après avoir rendu hommage à Mistral et Fourès, rajoute :
*« Ambe toutis les **Occitans**
Ensemble, dins la memo lengo,
Tenèm cap an'qui nous derengo
E subretout as Francimans »*.¹⁹⁴
- dans l'édition de 1952 du *Dictionnaire Encyclopédique Quillet* qui comporte les trois entrées :
occitan, ane adj. *Langue occitane*, nom par lequel on désigne l'ensemble des dialectes de langue d'oc.
Occitanie (de *oc*, oui), nom poétique du Languedoc et plus généralement des régions françaises de la Méditerranée.
occitanien, ienne adj. De l'Occitanie, relatif à l'Occitanie.¹⁹⁵
- en 1962, dans le nom d'un insecte *Oxythrips **occitanus*** nommé par Bournier,
- dans les années 1960, où des personnalités ouvertes du Félibrige (Charles Rostaing, Marcel Bonnet) ne pratiquent pas l'exclusion aveugle des « Occitans », et prônent de faire les émissions ensemble à la radio. Voici ce qu'écrivait M. Bonnet à C. Rostaing, passablement attaqué par ses propres troupes : « *S'aco's poussible, e s'aco marco enfin la provo que tóuti li provençalisto, felibre o noun, mistralen o **òucitan**, se podon metre d'acord pèr uno obro seriosus ounte degun sera escarni sufis que sara d'un bord o de l'autre. (...) Sèr plus de rèn que cridèn contre **lis Òucitan** ni que refusèn superbamen d'ana mounte soun (...) E fau pas agué pòu d'oubra em'èli : fau avé lis iue dubert. Escontès pas quau poudriè vous buta contro **lis Òucitan** emé li visto d'un Mac Carthy...* »¹⁹⁶

développés en Provence par le provençal Honnorat et qu'elle fut adoptée aussi par bon nombre d'auteurs marseillais (donc peu recommandables aux yeux du félibrige avignonnais). On voit donc toute la mauvaise foi, l'intégrisme et l'inculture exprimés dans ce texte.

Le texte initial que reprend Mireille Boyer est en fait légèrement différent et restitué par le majoral Lucien Durand, lors de l'hommage qu'il a rendu à P. Rouquette en 1990 aux Martigues. Ce texte avait été publié dans la revue *Le Feu* : « *La Santo-Estello d'Auriha marcarà uno dato dins l'istòri d'ou Felibrige. Es lou primièr cop qu'uno cigalo provençalo es atribuïdo a un partisan de la grafia òucitano, ço que vòu dire que s'es atrouva, dins lou Consistòri, uno majourita pèr ametre la concurrènci entre la grafia òucitano e la grafia mistralenco en Prouvènço. Es grave.* ». À ne pas reprendre mot pour mot la citation originelle, la phrase plus correcte sémantiquement parlant eut été « *...pour attribuer une cigale provençale à un partisan de la graphie occitane* » car « *une cigale provençale à un occitan* » n'a strictement aucun sens, un provençal usant de la graphie occitane se sentant forcément « occitan » à l'échelle supérieure à sa provençalité ! Mais dans certaines bouches, « occitan » est un mot grossier, signifiant « un étranger du Languedoc » ou « un traître provençal, suppôt des étrangers du Languedoc », d'où l'antinomie supposée avec « cigale provençale ».

L. Durand cite aussi un texte encore plus agressif publié dans la revue *Lis Aupibò* : « *Anounciant l'eleiccion au majouralat de Peire Rouquette, marsibés de l'IEO, n'en benastrugan degun. (...) Cèrcon-ti uno majourita anti-mistralenco au sèn d'ou consistòri ? Paure felibrige... e pauro Prouvènço.* ». En annonçant l'élection au majoralat de Pierre Rouquette, marseillais de l'IEO, nous n'en félicitons personne. (...) Cherchent-ils une majorité anti-mistralienne au sein du consistoire ? Pauvre félibrige...et pauvre Provence. » Nous dirions plutôt « pauvre *Aupibò* et pauvre auteur de ces lignes », car c'est un double crime en effet que d'être marseillais (donc non provençal comme chacun sait, et sous-entendu forcément un peu vulgaire de parler sinon de personne), et être de l'IEO (donc mangeur de la Vraie Provence, comme chacun sait). Mais comme P. Rouquette a balancé entre les deux graphies, Durand cite aussi les vacheries (coutumières) émises par l'occitaniste Jean Larzac (Jean Rouquette) en guise de critique littéraire, qu'on peut se dispenser de reproduire puisqu'elles sont hors de notre sujet d'étude. P. Rouquette fut donc fusillé des deux côtés : en rire ou en pleurer de honte ? Qu'en penserons les générations futures du comportement de leurs aïeux ? Et Lucien Durand poursuit en toute honnêteté : « *L'a d'aco trenta nòu an, a passa despuèi proun d'aigo au Rose, e crese que se pòu pas dire vnei que Peire Rouquette ague fa grand mau au felibrige. Me sèble bèn que sariè puleu lou contrari.* », « Il y a de cela trente ans, il est passé depuis de l'eau au Rhône, et je crois pas que l'on puisse dire aujourd'hui que Pierre Rouquette ait fait grand mal au félibrige. Il me semble bien que ce serait plutôt le contraire. » (texte disponible sur <http://sites.univ-provence.fr/tresoc>) C'est effectivement le moins que l'on puisse dire. Mais les « mangeurs d'occitan » sont toujours aussi affamés et dans le camp occitan, il est certains anti-mistraliens enragés d'hier se refaisant une virginité pro-mistralienne dans leur vieillesse (pour mendier des cigales ?). Les désastres des idéologies borgnes (pléonasme ?) qui toutes ont nui et nuisent encore à notre langue...à défaut de faire mourir leurs propagateurs de honte si tant est qu'ils puissent éprouver ce sentiment.

¹⁹⁴ « *Sa mort nous prive de l'écrivain d'art qui manque encore au Félibrige* »

« *Le prix J. Anglade sera décerné à une étude des parlers occitans modernes* »

« *Il s'est tenu à Monte-Carlo un congrès de « l'humanisme méditerranéen », une commission de l'occitanisme y a fait du bon travail, nous dit-on, avec Valéri Bernard, Charles-Brun, P. J. Roudin* »

« *Pour Noël, la Societat d'Art Occitan a fait à Marseille une exposition d'art calendal* »

« *Avec tous les Occitans/Ensemble dans la même langue,/Tenons tête à ceux qui nous dérangent/Et surtout aux Franchimands.* »

¹⁹⁵ On retrouve l'erreur commise hors des cercles de l'occitan ou dans le cercle de ses ennemis de qualifier de « poétique » le nom d'Occitanie.

¹⁹⁶ « *Si c'est possible et si cela marque enfin la preuve que tous les provençalistes, félibres ou non, mistraliens ou occitans, peuvent se mettre d'accord pour une œuvre sérieuse où personne ne sera injurié parce qu'il sera d'un bord ou de l'autre. Cela ne sert plus à rien que nous criions contre les Occitans et que nous refusions superbement d'aller où ils sont. (...) Et il ne faut pas avoir peur d'œuvrer avec eux : il faut avoir les yeux ouverts. N'écoutez pas qui vous pousse à aller contre les Occitans avec les ruses d'un Mac Carthy.* » (in *Lans de Charles Rostaing* par Mireille Boyer, op. cit.)

Rostaing était ouvert d'esprit et avait une vision plus élargie que le seul domaine provençal : il avait ainsi fait changer l'intitulé du *Certificat d'Études Provençales* délivré à l'Université en *Certificat de langue, littérature et civilisation d'oc*. Mais il qualifiait toutefois de « propagande » les actions occitanistes en Provence, alors que le Félibrige n'a jamais cessé de vouloir répandre la « propagande félibréenne » sur toutes les terres d'oc. Il répondait ainsi à une invitation de R. Lafont : « *...si vous n'envisagez ces contacts que comme un moyen détourné de faire de la propagande en Provence, il est inutile que nous nous rencontrions !* ». Le mot « propagande » est dans un camp légitime et positif, dans l'autre camp il est illégitime et intolérable, car la Provence est et doit rester la chasse gardée du Félibrige, toute autre analyse étant une imposture. Il préférait aussi le livre d'Henri Barthes déjà cité (*Études historiques sur la « langue occitane »*), en le félicitant de montrer combien les Occitans se trompent et se sont toujours trompés et se trompent éternellement, et combien le mot Occitanie est un mot « savant » donc à rejeter. Nous ne savions pas que « savant », de plus dans la bouche d'un universitaire, était entaché d'infamie. 20 ans après les propos de M. Bonnet, le « maccarthysme » avait largement progressé et les occitanistes provençaux des années 80 devaient encore se battre contre le fait de voir leur graphie interdite au rectorat, entre autres mesures d'exclusion. Et 50

- en 1957, dans le *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux de 1957*, où l'on peut lire :
B) Poésie **occitane** (Prix Ozenne, Artigue et Thornton)
Depuis 1895, des Fleurs, identiques à celles qui sont accordées annuellement aux poésies françaises, sont décernées à des poésies détachées, écrites en **langue d'Oc**, suivant **ses divers dialectes** (Languedoc, Roussillon, Provence, Aquitaine).
Un prix de 10.000 francs sera décerné tous les trois ans, à partir de 1958 à un ouvrage concernant la littérature **occitane**, rédigé en **occitan**, français ou anglais.
Tous les six ans, ce prix sera réservé à la **langue d'Oc**. Date du prochain concours Fabien Artigue de poésie en **occitan** : 1958.
- B) Poésie **Occitane**
Cinquante ouvrages ont pris part à ce concours. Les Fleurs suivantes ont été décernées:
Une Eglantine à M. Robert Marty, à Montpellier, pour sa pièce: Missio.
Un OEillet à Mme Yolande Cèbe, à Lisle-sur-Sorgue (Vaucluse), pour deux sonnets à la Vierge: Nosto e Damo de Lumiero.
Un rappel de Primevère à Mme Raymonde Tricoire, à Dun (Ariège). pour sa pièce: Relhèus.
Un rappel de Primevère à Mme Chanot-Bullier, à Marseille, pour son poème: Figuro de pro.

L'origine des lauréats et l'usage de langue d'oc = occitan est sans ambiguïté... Encore ne donnons-nous que la date de 1957. Il faudrait remonter dans les recueils antérieurs pour trouver les premières occurrences.

- en 1969, dans la bouche de Georges Pompidou : « **Auvergnat, donc occitan, je suis particulièrement sensible à tous les efforts qui sont consentis pour sauvegarder les traditions linguistiques et culturelles de nos provinces et pays.** » (in *La Croix*, 21/09/1969) (discours de façade, car même s'il lui arrivait de parler auvergnat, il n'a rien fait pour autant pour la sauvegarde de l'occitan ... !!)
- dans l'édition de 1970 du *Dictionnaire Encyclopédique Quillet* qui comporte les trois entrées :
occitan, ane adj. *Langue occitane*, nom par lequel on désigne l'ensemble des dialectes de langue d'oc, c-à-d les dialectes provençaux, dauphinois, auvergnats, limousins, languedociens et gascons.
Occitanie (de *oc*, oui), nom poétique du Languedoc, plus généralement des régions françaises de la Méditerranée.
occitanien, ienne adj. De l'Occitanie, relatif à l'Occitanie. = N. *Les Occitaniens*.¹⁹⁷
- dans la revue varoise *Lou Liame* (1972), *Revisto de cultura prouvençalo* qui reprend un article de la revue *Lou Pais* : « Le majoral Pierre Miremont écrit en **graphie occitane**. De vieux félibres, grands lettrés pourtant, bronchent encore en lisant cette orthographe des troubadours, qui fut abandonnée pendant plusieurs siècles, jusqu'au jour où un chanoine limousin, nommé Roux, la ressuscita, vrai miracle ».
- en 197?, dans le nom d'une fétuque *Festuca occitanica* (Litard.) Auquier et Kerguelen,
- en 1972, dans un article de Jacques Yonnet, dans *L'Auvergnat de Paris*, à propos de la parution d'un ouvrage sur l'argot de R. Giraud : « ce qui est précieux dans cet ouvrage, c'est qu'il ouvre les portes d'une philosophie très originale de la linguistique (...) en nous présentant (...) des ressources incomparables à nous offertes par la merveilleuse langue française, surtout lorsqu'elle se trouve « pimentée » d'apports extérieurs, celtiques ou **occitaniens** »,
- en 1974, dans la revue félibréenne *Reclams de Biarn e Gascongne*, sous la plume du majoral du Félibrige André Sarraïl, qui évoque la fête en l'honneur de Simin Palay : à Vic-de-Bigorre « *Qu'èro ourganisado per « los de Bigorra », gabidats per M. Scaravetti proufessou d'occità au lycè* » ; à Gelos où même le préfet a parlé en béarnais « *B'ère lou permè cop, behide, qu'ù prefèt s'adressabe chens bergongne, en occità, aus Febusàs !* »¹⁹⁸,
- en 1974, dans le nom d'un foraminifère *Paracoskinolina occitanica* attribué par B. Peybernès,
- en 1976, par la création à Manosque de l'entreprise de cosmétiques *L'Occitane*, « qui s'inspire des terroirs et des savoir-faire de la Méditerranée » (créée par le provençal Olivier Baussan),
- en 1976, dans le nom d'un Hyménoptère *Lasioglossum littorale* subsp *occitanicum* attribué par Ebmer,
- en 1980, dans l'Encyclopédie Générale d'Hachette (t. 8, p. 3121) : « Pour la première fois apparaît nettement [avec Frédéric Mistral] la notion d'un peuple occitan, qui a le droit de s'exprimer directement dans sa langue »,
- en 1982, dans le quotidien alsacien *L'Est Républicain* : « Vernissage de l'exposition présentée à la galerie d'art par Jean Durin, **un Occitan** né en Gironde en 1933 et venu s'installer plus tard en Lorraine »¹⁹⁹,
- en 1982, dans le nom d'un Brachyopode attribué par Melou *Ocorthis occitanensis*,
- en 1984, sous la plume du Provençal Louis Malbos, qui détaille en notes de ses chansons l'histoire de la Provence, de ses comtes Raymond-Béranger, et où il ne manque pas d'évoquer la communauté culturelle

ans après, c'est le prix provençal attribué à Robert Lafont qui fera encore s'étouffer quelques intégristes. Pourtant la liberté de graphie est désormais inscrite dans les statuts du Félibrige, ce qui semble être ignoré de certains. Que pense monsieur Henri Barthes de cette infamie, lui qui s'échine à montrer l'inanité de la graphie de Perbosc/Estieu ?

¹⁹⁷ On remarquera les précisions linguistiques et géographiques apportées à « occitan », par rapport à l'édition de 1952. Mais *Occitanie* est toujours « poétique »...

¹⁹⁸ « La fête était organisée par « Los de Bigorra », dirigés par M. Scaravetti, professeur d'occitan au lycée. »

« C'était la première fois, peut-être, qu'un préfet s'adressait sans honte en occitan aux Fébusiens. »

(in *Reclams de Biarn e Gascongne*, n°11/12, novembre de 1974)

¹⁹⁹ La citation précédente et celle-ci sont restituées par Paul Cazalet sur son site lexicographique en construction, consacré aux Gascons et à la Gascogne <http://paulcazalet.free.fr>.

des terres d'oc : « Les abus criants de Charles 1^{er} d'Anjou durant ses quarante ans de règne (...), les répressions sanglantes qui s'ensuivirent, constituent, avec la sinistre Croisade de Simon de Montfort (...) les premiers et sombres chapitres de l'asservissement des terres d'Oc, et plus encore de leur âme, par les féodaux d'outre-Loire. (...) [pour marier sa troisième fille] Raymond-Béranger décide de ne pas céder aux pressantes sollicitations de Blanche de Castille (...) mais tout au contraire de se rapprocher de Raymond de Toulouse, auparavant son ennemi, pour en faire son gendre et tenter de fonder ensemble l'unité des pays que leur communauté de langue et de civilisation, parvenue avec les troubadours à l'un de ses sommets, avait déjà tracée au plan spirituel. », « les princes de la Maison de Provence-Barcelone-Forcalquier, comme protecteurs des troubadours ou troubadours eux-mêmes, ont particulièrement contribué, jusqu'au-delà de la défaite du Languedoc dans la guerre des Albigeois, à la définition et à la défense de la civilisation médiévale d'Oc, s'opposant aux conceptions féodales françaises. », « **La civilisation occitane** du moyen-âge fondait son originalité sur... »²⁰⁰,

- en 1989, dans les noms de papillons *Coleophora occitana* attribué par Baldizzzone, et *Bebearia occitana* par Hecq,
- dans les années 1990, dans le nom d'une moisissure *Penicilium occitanis*²⁰¹,
- en 1993, dans le nom d'une crucifère *Noccaea caerulea* subsp *occitanica* (Jord.) Kerguelen, nouveau nom du *Thlaspi* évoqué plus haut en 1895,
- en 1995, dans le nom d'une orchidée nouvellement découverte dans le Var, *Dactylorhiza occitanica*, nommée par Geniez/Melki/Pain/Soca,
- en 1995, dans le titre d'une loge maçonnique nouvellement créée : *Grand Prieuré Écossais Réformé et Rectifié d'Occitanie*,²⁰²
- en 2003, dans la résolution du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : dans sa séance du 15 décembre 2003, « Le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur affirme solennellement que **la langue occitane ou langue d'oc** est la langue régionale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : le provençal rhodanien, le provençal maritime, le niçard et l'alpin sont les formes régionales de **la langue occitane ou langue d'oc** en Provence-Alpes-Côte d'Azur »,
- en 2005, dans le nom d'un nouvel hyménoptère, *Glenosema occitanica*, nommé par H. Tussac et M. Tussac,
- en 2005, dans le nom d'un poisson *Gobio occitanicae* (Kottelat et Persat), ces quatre derniers exemples montrant que ce nom est toujours vivace en nomenclature²⁰³, et il existe bien d'autres espèces arborant cet adjectif,
- en 2005, dans le *Dictionnaire de l'Histoire de France* de Larousse, à l'entrée Langue d'oc (au singulier) : « langue romane utilisée dans les régions méridionales de l'ancienne Gaule romaine à partir des IX^e et X^e siècles. (...) Mais la *Chanson de sainte Foi* (début du XI^e siècle), les poèmes de Guillaume IX d'Aquitaine (1071-1127) et la rédaction des premières chartes en occitan (début du XII^e siècle) marquent la renaissance culturelle du Midi et l'avènement d'une langue et d'une littérature d'oc. Aux XII^e et XIII^e siècles, la langue d'oc apparaît comme la langue propre à une civilisation. En effet, en dépit de sa rapide subdivision en plusieurs dialectes (limousin, provençal, languedocien, gascon...), elle demeure la langue véhiculaire de tout le Midi, ce que remarque Dante, qui est le premier à utiliser l'expression *lingua d'oco*. »
- en 2006, dans le nom d'une algue fossile *Pinnopotamen occitanicum* attribué par M. Feist,
- en 2006, sur le site *Ephemeris* d'informations rédigées en latin, à propos de la vente d'une propriété viticole dans les Corbières : « ... *vinetum 43 hectarum in Francogallica regione Linguae Occitanae (Languedoc)* » (vignoble de 43 hectares en France dans une région de langue occitane),
- toujours sur un site en latin, à propos de Frédéric Mistral, dont on détaille les œuvres et notamment « *Lou tresor dóu Felibrige* (*Linguae Occitanicae* vocabularium, 1879-1886) »,
- en 2008, dans un film de Jean Périsse, d'après les souvenirs de Léontine de Villeneuve, *L'Occitanienne ou le dernier amour de Châteaubriand*, qui reprend bien sûr le titre antérieur de l'ouvrage,
- dans le nom d'un fossile de dinosaure *Struthiosaurus occitanicus*, dont il nous a été impossible de trouver la date de première appellation,
- dans un traité de géologie dont nous n'avons pu trouver la date d'édition où il est mentionné deux fossiles *Sismondia occitanica* et *Pristiphoca occitanica* (sans date d'appellation),
- dans la devise de la Maison Royale de David-Toulouse-Gévaudan (les trente-sixième descendants du souverain Bertrand 1^{er} de Gévaudan vivent actuellement en Argentine), dont le blason recréé après de multiples recherches par le prince actuel ne compte pas moins de onze croix occitanes (!) ainsi que la bannière sang et or :

*Deo Gratia
Serenus Excelsus Eximius et Eminentis Dominus
Davidicae-Toulouseae-Gevaudane Domus Regalis
Cristianisimus Princeps Semper Augustus*

²⁰⁰ Louis Malbos, *Cansounié di dos man dóu Rose*, Edicioun Parlaren, Marseille, 1984

²⁰¹ Nous n'avons pas pu trouver la date exacte d'appellation : nous nous contentons de donner la date des articles les plus anciens à son sujet.

²⁰² Référence fournie par Gilbert Balmette.

²⁰³ Avec des origines diverses quant aux découvertes : Var pour *Dactylorhiza*, Tarn et Lot pour *Glenosema*, entre Vidourle et Tech pour la côte méditerranéenne, et du pays basque à la Charente pour la côte atlantique pour *Gobio*.

- en 2010, à propos d'un Texan, David Price, tombé amoureux de la Provence, et qui, par son association *Imagine Tours*, veut défendre la langue et l'histoire de « la Grande **Occitanie** » (journal *La Provence* du 23 juin 2010). On imagine les crises cardiaques qu'a dû générer cet article chez les provençalistes sécessionnistes : qu'un Texan vienne, chez eux, en Provence même, employer le terme d'Occitanie et que le journal local ose en plus l'imprimer (lequel a fait des progrès...) !! C'est plus que de la provocation !²⁰⁴
- le 12 mars 2010, dans le journal *La Montagne*, qui cite le majoral du félibrige Noël Lafon, décoré de la cigale d'or : « *La Cigale est la consécration d'un important travail en faveur de la cause d'Oc. Cela touche au plus profond de la fibre occitane. Je me suis toujours attaché à faire connaître un patrimoine culturel occitan ignoré et à nourrir l'Occitanie du terroir cantalien* », a conclu Noël Lafon²⁰⁵.
- sur un site contemporain en latin Vicipaedia parlant de l'auteur fictif inventé au 16^e siècle par Jehan de Nostredame : « *Monachus Insularum Aurearum (Francogallice "le Monge des Isles d'Or") est auctor ficticius de vitis trobatorum Occitanicorum a scriptore Ioanne de Nostredame saepe laudatus* ».
- sur ce même site, en parlant de « *Savericus de Malleone (mortuus die 29 Iulii 1233) fuit nobilis Pictaviensis, trobator in lingua Occitanica, qui in Anglia et Francia militavit. (...) Vita brevis Saverici de Malleone in libris manu scriptis carminum Occitanicarum reperitur* ».
- sur ce même site au chapitre « *Auctores Occitanici* », recensant quelques auteurs occitans dont des troubadours, Jasmin, et Frédéric Mistral.
- sur ce même site un chapitre consacré à l'explication de la langue occitane : « *Lingua Occitanica seu Occitana est sermo Indoeuropaeus* ».
- en juin 2012, dans le journal *Prouvenço d'Aro* n° 278, dans une critique hilarante de Tricio Dupuy du livre « *La Provence pour les nuls* », dont deux des auteurs sont les séparatistes linguistiques bien connus Felipe Blanchet et Roumié Venture, mangeant allègrement « de l'occitan » à chacun de leurs repas : « *Arriban à l'istòri d'ou prouvençau e di lengo d'Oc. Es aquí que siéu encaro Nulo : i'a encaro de testard que pènsen toujours que i'a de lengo d'oc : seguramen se countan lou parla d'ou Plan dei Cuco, lou parla de Sant Nàri, e lo de Mazargo, n'en avèn adeja tres... e vous fan uno bello demonstracioun pèr vous esplica que lou prouvençau es pas de l'òcitan...* »²⁰⁶,

Cinquante pages d'occurrences depuis le 13^e siècle, pour des mots qui n'ont soi-disant jamais existés, ou seulement inventés au 19/20^e siècle, ou dénichés dans UN vieux grimoire, ce n'est pas mal ! Et ce n'est pas fini... Les mots *occitan*/*Occitanie* existent donc dans l'usage depuis longtemps, à travers toute l'Europe comme le

²⁰⁴ Ayant lu notre article, David Price vient de nous envoyer leur prose à son sujet : du pur délire paranoïaque et diffamatoire, en effet, qui relève des méthodes mentales de l'extrême gauche ou de l'extrême droite, c'est-à-dire la haine, la haine, la haine, et les accusations montées de toutes pièces pour discréditer leur « victime désignée » et surtout pour alimenter leur délire de persécution. Car si certains voyaient et voient des Juifs ou des Américains partout, eux voient des Occitans ou des suppôts d'Occitans/Satan partout : la syntaxe, le style, le lexique sont identiques. Il est vrai qu'ils dévorent avec autant de hargne le Félibrige, qu'ils qualifient de « valet de l'occitanisme » (sic). Leur doctrine tient en une phrase : il faut se méfier de tout et de tous (car l'ennemi est partout, qu'il faut traquer avec vigilance), et dénoncer les Occitans, le Félibrige, Imagine Tours (un étranger qui vient nous dire comment il faut faire chez nous, et qui va porter l'idéologie pan-occitane partout <http://www.imagine-tours.net>), même le Bureau Européen des Langues minorisées (à la solde des Occitans parce qu'il emploie « langue d'oc » au singulier), dont on se réjouit de la fermeture récente !! Eux seuls sont purs et montent la garde contre le danger rampant et sournois « qu'on » s'obstine à ne pas voir. Comment peut-on vivre avec autant de fantasmes négatifs ? Et pour quelle avancée pour les langues régionales ? Aucune bien évidemment.

²⁰⁵ Site *soc.culture.occitan*. Nouvelle immédiatement suivie de courriers absolument délirants (relevant de la camisole de force) tapant à bras raccourcis sur ce félibre qui ose se dire occitan (auteur entre autres de *Écrits occitans cantaliens*). Donc un traître... Nous croyions avoir tout lu en matière d'horreurs proférées par les anti-occitans. Eh bien non ! Nous avons trouvé sur ce site des torrents de haine et d'injures atteignant des sommets ! On se demande comment cela peut sortir d'un cerveau humain et comment leurs auteurs n'en crèvent pas eux-mêmes d'apoplexie... Internet favorise hélas l'expression de beaucoup de malades, de plus visiblement branchés à longueur de journées sur leur machine. Sous divers noms d'emprunts, ils passent leur vie à exsuder leur haine obsessionnelle, c'est pourquoi il est aisé de les identifier même sous des pseudonymes différents d'un site à l'autre, tant ils ressassent les mêmes fantasmes, avec la même syntaxe et les mêmes mots. Ainsi un prétendu félibre auvergnat, gagnant sans conteste la palme du délire, rabâche à longueur de courriels sa haine d'Alibert (et donc de la graphie classique) sous le prétexte qu'Alibert a été collaborateur. Il commet trois erreurs des plus grossières : l'une est de discréditer une graphie et le groupe qui l'utilise, par le prisme de la politique, vision anti-scientifique au possible (à ce compte-là, comme c'est la même graphie que le catalan, l'espagnol, etc., va-t-il récuser cette graphie chez ces langues ? Et chez les félibres languedociens l'utilisant !!), l'autre de feindre de croire que la graphie classique est due à Alibert (alors que ses restaurateurs ont été provençaux quelques cent ans avant lui !), et la dernière d'oser instiller l'idée qu'il n'y aurait donc pas eu de collabos chez les Félibres (idée chère également aux anti-langues régionales franco-français). Il y en a eu, comme dans tous les corps sociaux, qu'ils soient poètes, notaires, bouchers ou vignerons, occitans ou franciliens, bretons ou auvergnats, occitanistes ou félibres. Cela nous rappelle le bien pensant *Télérama* s'obstinant à traquer quelques écrivains d'extrême droite chez les Bretons, pour salir tous les Bretons car usant du postulat de base « langue régionale = réactionnaire vichyssois », mais consacrant des pages à la louange de ... Céline ! Imposture, vous avez dit imposture ? D'autres activistes viennent encore de s'exprimer en novembre 2010 à Pernes-les-Fontaines, tentant d'empêcher physiquement la tenue d'un congrès d'enseignants de provençal, pourtant œcuménique puisque toutes les graphies y sont utilisées !! Mais l'œcuménisme est intolérable aux yeux des sectaires.

²⁰⁶ Quoique hors sujet avec ce qui nous préoccupe ici, on peut se poser la question du sérieux de cette collection qui laisse aux mains d'un seul courant de pensée (le plus hargneux et le moins représentatif), la rédaction d'un ouvrage sur la Provence. On attend avec impatience « la Gascogne pour les Nuls » par ??, « La Cévenne sud orientale pour les Nuls » par ?? (un autre traitera de la Cévenne sud occidentale, radicalement différente de langue, de culture, de civilisation, pour ne pas dire totalement étrangère à la première), et toutes les régions décllinées ainsi sous la plume des plus aigris. De la belle ouvrage objective et scientifique en perspective, qui aidera à l'avancement spectaculaire « des langues d'oc », n'en doutons pas.

montre la diversité des auteurs cités, et certes pas de façon confidentielle : quelle que soit leur origine (pouvoir français ou pas)²⁰⁷, la langue qui les exprime (vieux français, bas latin, occitan, français, latin botanique ou entomologique, allemand, néerlandais), quelle que soit leur formation (savante, populaire), leur évolution et leur extension de sens (d'abord le Languedoc, puis toute la terre d'oc dès la fin du 18^e siècle), ils ont fait leur chemin et ont largement dépassé les frontières françaises, puisqu'ils sont repris en Val d'Aran et dans les vallées italiennes, ainsi que dans toutes les Universités. Toutes ces péripéties, vécues par tous les mots de toutes les langues, sont cependant montrées du doigt par leurs détracteurs contemporains comme autant de preuves de leur illégitimité. Et d'ailleurs, fussent-ils moins anciens qu'ils n'en seraient pas moins légitimes (*Félibrige* ne date que du milieu du 19^e siècle !). Les mêmes qui les abhorrent parce que « issus du pouvoir central français » peuvent être les farouches défenseurs de l'usage de *freso*, *sonar* et *vouaturo*, on ne peut plus « issus du pouvoir français ». Les mêmes qui les honnissent parce que « issus de la bureaucratie française », se glorifient du rattachement de la Provence à la France et accusent les Occitanistes de « séparatisme ». Les mêmes qui accusent la graphie occitane « d'archaïsme » sont de farouches défenseurs du vocable « provençal » au sens de « langue d'oc en général » (donc recouvrant aussi le gascon, le limousin, l'auvergnat, etc.), appellation archaïque s'il en est (comme celle de limousin²⁰⁸). Les mêmes qui se prétendent seuls héritiers et propriétaires de Mistral osent dévier la pensée mistralienne en accolant « les langues d'oc » au nom de son dictionnaire (et ce dans le propre village de Mistral, à Maillanne !). Les « anti-occitans » se noient donc eux-mêmes dans leurs contradictions permanentes et sont obligés de réinventer chaque fois une nouvelle version de leur acrimonie pour utiliser leur stock de flèches. Pour quels bienfaits pour la langue d'oc ? Il semble qu'ils ne se posent jamais cette question, qui est pourtant LA seule question.

Nous n'avons pas donné une étude exhaustive, tant s'en manque : elle est seulement le fruit du hasard de nos lectures et de nos recherches sur Internet (que nous ne menons que par intermittence), et des apports d'autres chercheurs mentionnés au fur et à mesure. Les textes deviennent de plus en plus accessibles et nous permettent donc de l'enrichir régulièrement. Il faut évidemment y ajouter tous les témoignages du côté languedocien, avec Antonin Perbosc et Prosper Estieu (le premier recueil en graphie occitane de P. Estieu est publié en 1899, leur revue *Occitania* est créée en 1905²⁰⁹, fondation de *l'Escòla Occitana* en 1919, cf. le rappel de la chronologie dans *Lo Gai Saber* n° 185-186-187 de 1940) pour ne parler que des plus célèbres, qui ont aidé à son expansion dans l'usage, ou des personnalités occitanes et catalanes gravitant autour des revues comme le *Gai Saber*, sous-titrée *Revista de l'Escòla occitana* (rendant compte de toutes les publications de tout le territoire occitan, quelle que soit la graphie, et où écrivaient aussi bien Frédéric Mistral neveu que Charles Camproux que Joseph Salvat) ou *Oc*. Mais il n'y a bien sûr pas lieu de les citer ici, puisque ces vocables ne généraient pas des refus à l'ouest du Rhône et étaient devenus d'usage courant (création de la *Societat d'Estudis Occitans* en 1930), **employés par des majoraux du Félibrige**. On pourrait trouver bien d'autres témoignages et citations, dans l'espace et dans le temps, où les mots « oc, occitan, occitanien, Occitanie » n'étaient pas des pestiférés éliminés des revues en graphie mistralienne du Félibrige provençal ou gascon, mais utilisés simplement comme hyperonymes²¹⁰. Certaines revues deviendront ensuite « occitanistes », ce qui ne veut pas dire anti-mistraliennes loin s'en faut, notamment toutes les publications et activités du cercle marseillais *Lou Calèn/Lo Calen*, fondé en 1925 par Antòni Conio et Jòrgi Reboul²¹¹. Contrairement donc aux idées reçues et n'en déplaise aux sourcilleux mais bien réducteurs gardiens du temple mistralien d'un côté, et à quelques acharnés anti-mistraliens de l'autre, les « Occitanistes » sont tout autant les dignes héritiers de Mistral que les « Mistraliens », et en sont eux aussi les continuateurs sur une autre voie : outre que les prémices de la graphie classique ont eu lieu en Provence (ce qu'ignorent les anti-occitans car ils n'ont aucune culture linguistique), les premiers partisans de la graphie classique en Languedoc étaient aussi des fidèles disciples de Mistral (ce que leur déniaient bien sûr les féroces gardiens), et la graphie classique ne fait pas bondir tous les membres actuels du Félibrige, tant s'en manque. Il

²⁰⁷ Et encore, est-ce bien un argument à charge ?... Le pouvoir royal français n'a fait/n'a pu que constater la réalité linguistique. Citons en parallèle, pour le nom de « Languedoc », ce qu'écrivait Max Rouquette en 1954 : « *C'est le seul pays du monde qui ait tiré son nom de son langage, c'est-à-dire de son esprit. Il a fallu que soit singulièrement puissant et durable le rayonnement d'une langue pour qu'elle apparaisse comme la seule unité visible d'une province immense et diverse infiniment. (...) L'autorité royale qui en dessina finalement les contours ne fit que souscrire à la réalité d'un verbe tout puissant.* » (texte transmis par Pierre Grau, membre comme nous des *Amistats M. Rouquette*, tiré de *Présence du Languedoc*, IEO, Marseille, 1954). Les utilisateurs/créateurs de *Patriae Linguae Occitanae*, *occitan*, *Occitanie*, n'ont effectivement fait que souscrire à la réalité d'un verbe tout puissant...

²⁰⁸ Appellation qu'ils refuseraient pourtant de toute leur force ! Un provençal traité de « limousin » ou de « gascon » ? ! Quelle horreur ! Mais l'inverse, ... cela va de soi !

²⁰⁹ Nous ne savons pas s'il faut considérer comme une autre publication possible celle mentionnée par Jean Boutière et portant aussi le nom de *Occitania* : « *Le marquis Christian de Villeneuve-Esclapon (1853-1931) (...) a dirigé (...) le journal Occitania (Paris 1910-1913).* » (in *Correspondance de F. Mistral avec P. Meyer et G. Paris*, recueillie et annotée par Jean Boutière, Publication de la Sorbonne, Didier, 1978)

²¹⁰ Si ce n'est, en exemple parmi tant d'autres mais inversé, cet hommage à Roumanille à l'occasion du cinquantième de sa mort, qui dit clairement la filiation Félibrige/Occitanisme qu'il y avait dans les esprits : « *J. Roumanille peut être considéré comme le Père du Félibrige, le promoteur de la Renaissance occitane au XIX^e siècle* » (Canouge Avril, in *Gai Saber* n° 194, Mai-Juin 1941), ou l'exemple déjà cité de « *Jean-Charles Brum, félibre et occitaniste* » (J. Lesaffre, n° 218, Janvier-Février 1947). On pourrait rajouter aussi la préface écrite en graphie classique par Josèp Salvat à *Cant de Pasco*, recueil de poèmes de la marseillaise Calixtine Chanot-Bullier publié en 1970 en graphie félibréenne. Non qu'elle comporte un témoignage lexical des mots « occitan, Occitanie », mais la coexistence des deux graphies (et le fait que la poétesse ait demandé elle-même cette préface à un languedocien) est assez parlante quant à la conception d'une langue unique et à l'inanité de la haine entretenue contre « l'ouest du Rhône ». Tout comme la présence des deux graphies dans *Lou Gai Sabé* de 1948, où l'on trouve des textes de Jean Lesaffre et Henri Mouly « *en grafia de l'Institut d'Estudis Occitans* ».

²¹¹ Dont une photo restée célèbre, le montrant transportant dans une brouette la tête en bronze (sauvée de la guerre) de Mistral, pour qu'elle soit réinstallée dans les jardins du palais Longchamp à Marseille. Acte éminemment anti-mistralien comme on peut le constater....

en est même de nombreux qui l'emploient outre Rhône (les publications du *Grelh Roergàs* par exemple) ... Et si le Marseillais Valère Bernard était président de la SEO, le majoral marseillais Pierre Rouquette a été un des fondateurs de l'IEO, le majoral montpelliérain Pierre Azéma était président de l'IEO, la majorale provençale Marcelle Drutel était membre de l'IEO²¹², le majoral provençal Émile Ripert était conseiller de l'*Escòla Occitana*, et la non moins provençale Farfantello (pseudonyme d'Henriette Dibon) représentait l'*Escòla Occitana* et le *Colège d'Occitania* aux fêtes données en l'honneur de Mistral à Maillane en septembre 1940²¹³. De nombreuses personnes sont membres et du Félibrige et de l'IEO, et il est même des sections départementales de l'IEO présidées par un membre du Félibrige. Cela n'empêche pas quelques intégristes provençaux, reprochant encore aux occitanistes de se réclamer eux aussi de Mistral, d'argumenter sans rire que « *si l'IEO est tant mistralienne que cela, elle n'a qu'à écrire selon les préceptes de Mistral et abandonner sa graphie et son idéologie panoccitane* ». ²¹⁴ Le demandent-ils aux félibres languedociens écrivant en graphie

²¹² Laquelle écrivait dans la revue *Aici e Ara* : « *Avès rasoun de dire e de marca que jau que d'à cha pau ôcitan e felibre fagon la pas pèr oubra miès tóutis ensèn, quinto que siegue la grafia.* » (cité par L. Durand)

²¹³ Voir *Lo Gai Saber* n° 190, septembre-octobre 1940.

²¹⁴ Lettre du Collectif Provence citée par L'Estaca, n° 19, février 2004. Lequel argumentaire poursuivait toujours sans rire, que « *toutes les études sérieuses* » montrent qu'il y a « *plusieurs langues d'oc* ». Mais on se garde bien de citer toutes ces études, sans doute parce qu'il y en a trop ? Et que d'ailleurs « *quand Mistral parlait de langue d'oc unique, sa langue de référence n'était pour lui que le seul provençal rhodanien en graphie mistralienne* ». Outre que la phrase n'a aucun sens, comment peut-on oser se prévaloir encore de Mistral lorsqu'on le contredit, on le bafoue aussi ouvertement ? Pire que tout, ce collectif a mis la main sur la Mairie de Maillane, et s'estime seul propriétaire de Mistral qu'il bafoue pourtant ouvertement en osant instiller son idéologie dans les dépliants même du musée Mistral (où par parenthèses, le provençal y brille par son absence, puisqu'il en est réduit à la portion congrue... d'une phrase de 10 mots). On y lit ainsi : « *F. Mistral est l'auteur d'œuvres exceptionnelles : Mireio, Calendau (...) et du grand dictionnaire des langues d'oc. Lou Tresor dóu Felibrige* », alors que le sous-titre même du dictionnaire est « *embrassant les divers dialectes de LA langue d'oc moderne* », comme chacun sait. Découvrant ces dépliants en 2011, et ayant écrit notre vive désapprobation du procédé qui consiste à laisser croire que ce serait la pensée de Mistral (nous avons usé des mots *falsification*, *tripatouillage*, d'autant plus *scandaleux* que cela se fait dans le musée même de Mistral), nous avons eu une réponse très ironique de Monsieur Moucadel (ancien maire de Maillane) nous apostrophant par un « *òu ! coulègo* », nous disant que nous avons « *perdu la boule (peta un cèule)* » et que nous ne sommes qu'une « *intégriste derrière sa bannière* », qu'il n'y a pas de falsification du tout puisqu'il n'y a « *pas de guillemets* » (sic !), et qu'il faut de toute façon « *moderniser Mistral depuis 140 ans* ». Il ressasse aussi que l'on ne peut défendre Mistral si on écrit « *Marselha* » et non « *Marsibo* » à la mistralienne (ce qui est totalement contradictoire avec l'argument de modernisation précédent). Il est donc nécessaire de rappeler à ce grand linguiste auto-proclamé que le lexique d'une langue n'est la propriété d'aucun auteur en particulier, d'aucun locuteur en particulier (même pas de monsieur Moucadel en ses terres maillanaises) et qu'il y a deux façons d'écrire la langue d'oc, ne lui en déplaise. Nous n'avons évidemment pas répondu à quelqu'un de visiblement aussi obtus (euphémisme) mais réécrit au Museon Arlaten (dont dépend celui de Maillane) en faisant remarquer que le Félibrige, l'IEO, le PEN club, ont toujours parlé de « *LA langue d'oc* », et que « **un conseil municipal n'est nullement habilité à s'exprimer en matière de linguistique, pas plus qu'un groupe de militants (parler/écrire une langue ne constitue pas une compétence linguistique suffisante). Seule la communauté scientifique des linguistes de cette langue est à même d'évaluer la notion de langue ~ dialectes ou variantes ~ parler, selon des critères scientifiquement définis (grammaire, syntaxe, lexique, intercompréhension, etc., qui sont totalement indépendants des deux graphies en usage pour écrire cette langue). Or cette communauté, française comme mondiale, parle elle aussi de « LA langue d'oc » qui connaît bien sûr, comme toute langue - l'espagnol, l'italien, l'allemand, la langue d'oïl - des variantes ou dialectes (le provençal, le languedocien, le limousin, etc.). Tout comme l'AIEO (Association Internationale des Études Occitanes), qui regroupe des chercheurs du monde entier de toute obédience et de toute graphie. Tant que la communauté scientifique n'a pas décidé majoritairement de changer le singulier en usage depuis toujours, ce n'est pas à l'Hôtel de Ville de Maillane de décider subitement du pluriel de la langue d'oc, qui plus est pour l'accoler à Mistral dans son musée !**

Le Museon Arlaten, autre grand œuvre de Frédéric Mistral, ne peut cautionner cette dérive anti-scientifique à tous les niveaux. Ce serait laisser croire qu'un conseil municipal est compétent en matière de linguistique, qu'il serait seul propriétaire de l'œuvre d'un auteur à qui on pourrait faire dire n'importe quoi par juxtaposition de mots, même s'il y a l'habileté suprême de ne pas mettre « les guillemets ». **L'honnêteté élémentaire est de s'en tenir à la formulation de Frédéric Mistral lui-même** « *FM... auteur d'œuvres... et du grand dictionnaire de la langue d'oc Lou Tresor dóu Felibrige* », puisque le sous-titre de son dictionnaire est justement « *embrassant les divers dialectes de LA langue d'oc moderne* ». Verrait-on les partisans du créationnisme s'exprimer sur un dépliant du Museum d'Histoire Naturelle à Paris en glissant incidemment une remarque créationniste à propos de la Galerie de l'Évolution, au nom de « *la modernisation nécessaire depuis Darwin* » ? Tout le monde réagirait violemment et à juste titre : il en est de même du texte incriminé qui révolte bien des locuteurs de la langue d'oc, qu'ils appartiennent au félibrige ou au mouvement occitaniste. En tant que lexicographe très au fait de l'histoire de la langue, elle ne pouvait que me faire réagir vigoureusement. ». Le Museon Arlaten ne nous a pas répondu. Nous avons appris récemment que sa conservatrice « *en avait marre de toutes ces vieilleries* » !! Mais qu'elle parte donc pour laisser la place à quelqu'un qui saura respecter et les collections et la langue occitane ! On ne la retient pas... Il est vrai que les conservateurs sont hélas tous formatés « *technocrates franciliens de la culture franco-française* » (cf. l'affaire récente du MUCEM où l'éradication de la culture occitane est un scandale, constaté par tous les visiteurs).

Mais ce cher Monsieur Moucadel vient de nous envoyer une deuxième lettre en ce mois de Juin 2013... car il a lu cet article. On imagine sans peine sa fureur, comme tout ceux de son bord, devant tant d'occurrences pour un mot soi-disant « *inventé* » au 20^e siècle (redisons encore que, fut-il de création récente, il n'en serait pas moins légitime). Cependant nous ne citerons que la première phrase de son courrier long longasse car nous n'avons pas perdu notre temps à lire des proses de cette eau-là. Les six autres destinataires de ce courrier, qui commençait si bien, l'ont peut-être lu. Voici donc l'introduction qui en dit long : « *Madamo (bord que « Coulègo », m'an di, es un pau trop famihié...)*

Telepatio, asard o man de Diéu ? Vai l'en saupre... Vaquí qu'emé dous cliques asardous ai tomba aièr de-vèspre sus voste espedidounage loungaru d'un corpus monumèntau mounte anas cacaluchant lis ôcurrènci benesido dóu mot "ôcitan" e de touto sa parentèlo."

Le ton est donné... Toujours aussi ineffable ce monsieur Moucadel. Finalement, nous avons peut-être eu tort de ne pas lire sa lettre jusqu'au bout ? Car peut-être contenait-elle au contraire une nouvelle occurrence des mots *occitan/Occitanie* qui nous aurait échappée et qu'il nous offrait gracieusement ? Encore que nous pourrions citer sa propre phrase puisqu'il nous en fournit une involontairement : c'est une occurrence comme une autre et ce serait du plus haut comique d'inclure dans le corps de notre article une « *occurrenci diabolizado dóu mot « ôcitan »* » pour l'année 2013. On se contentera de la laisser en notes... Ou peut-être nous annonçait-il que devant tant d'occurrences (« *corpus monumèntau* ») ses yeux s'étaient dessillés et que non, effectivement, *occitan/Occitanie* n'étaient ni des mots nouveaux ni des pestiférés anti-provençal qui méritaient tant de fureur de sa part et de ses collègues en idéologie ?

La formulation « **lis ôcurrènci benesido dóu mot "ôcitan" e de touto sa parentèlo...** » nous a fait redouter le pire (une nouvelle accusation d'avoir pété deux cercles, trois cercles, la barrique complète ?) et nous n'avons donc pas poursuivi plus avant. On notera que si les occurrences d'un vocable quel qu'il soit (ici *occitan/Occitanie* et associés) ne sont point « *bénies* » pour un chercheur mais « *banales* » car inhérentes à tout travail de recherche en lexiche, elles sont de toute évidence « *honnies* » pour monsieur Moucadel, sinon il ne pratiquerait pas tant l'ironie. Mais monsieur Moucadel n'est ni linguiste ni chercheur... Ce qui ne l'empêche pas, hélas, ni d'interpeller une lexicographe d'un plus que déplacé « *òu ! coulègo* » alors que nous n'avons pas gardé les cochons ensemble, ni de prendre personnellement des décisions de linguistes dans son canton de Maillane sur des documents officiels et sur le dos de Frédéric Mistral, ni d'écrire des âneries et des grossièretés (*petar un cèule*). Nous lui avons cependant répondu : « *Car Moussu Moucadel,*

classique ? Faut-il aussi rayer la phrase des statuts du félibrige qui laisse désormais à ses membres le choix de la graphie (ce qui semble la moindre des choses) ? On pourrait rétorquer en symétrique que « si vous êtes tant mistraliens que cela, pourquoi parlez-vous des langues d'oc au pluriel, en opposition au concept mistralien de langue unique (lisez donc le seul titre de son dictionnaire, à défaut de lire son dictionnaire qui comporte les variantes gasconnes, limousines, auvergnates, dauphinoises, niçardes, etc.), censurez-vous le mot même d'occitan avec son sens élargi, pourtant présent lui aussi dans le dictionnaire de F. Mistral, et employez-vous autant de formes bâtarde que Mistral rejetait vigoureusement » ? **Et pourquoi consacrez-vous votre vie à la production de tant de fiel et si peu à la défense de la langue...**

Que ces mots, Occitanie, occitan/langue occitane, d'une évidente commodité pour définir le territoire où se parle la langue d'oc sous ses divers dialectes, puisque correspondants à une communauté culturelle historique comme le définit simplement J. Anglade ci-dessus²¹⁵, que nous trouvons donc dans des revues et dans les statuts du Félibrige, en effarouchent toujours certains jusqu'au délire, se réclamant pourtant de F. Mistral par ailleurs, est donc pour le moins étonnant. Bien sûr ils effarouchaient déjà à l'époque quelques personnalités dont Jules Ronjat (pourtant acquis à l'unité de la langue d'oc) et le capoulier Pierre Dévoluy qui déclarait que « *aquén voucable « occitan » deu estre rigourousamen forobandi per touti li que « sabon lou secret » ou que volon l'apprendre* », ou qui ironisait sur la parution d'une revue « *Souto aquen titre (Occitania) que significo rên, que represento istoricamen rên... vèn de parèisse à Barçelouno em'à Toulouso uno revisto franco-catalano-esperantisto...* »²¹⁶. Outre que P. Estieu faisait remarquer que c'était la seule « salutation » insultante qu'il avait reçue de la part des responsables de revues félibréennes (qui, selon les us, saluent toujours amicalement la naissance d'un confrère qui défend la langue d'oc²¹⁷), outre qu'à rebours, la revue *Occitania* mentionnait bien au contraire dans chacun de ses numéros toutes les publications du pays d'oc quelle qu'en soit la graphie et plaidait donc pour la coexistence pacifique, faut-il expurger le dictionnaire de F. Mistral des deux entrées contenant le « *voucable occitan* », brûler les statuts du Félibrige, et envoyer aux gémonies à titre posthume J. Anglade et les propres capouliers ou majoraux du Félibrige M. Jouveau, B. Sarrieu, V. Bernard, L. Vabre, M. Drutel ? La hargne de P. Dévoluy contredisait sa belle profession de foi qu'il écrivait à Mistral, alors qu'il était pressenti pour devenir

Sabi pas se vous devi mereja o pas de me tourna escriéure ... essent qu'ai evidentament pas legi vostro letro çai sounto, pas mai luen que la premiero fraso. E coumo es ben dins lou toum de la premiero letro que m'avès ja mandado, cresi qu'ai ben rasonn de pas pèdre moum tems...

Mai me farai un plásé de cita aquesto premiero fraso, tan requisto coumo lei precedento. Còuralamen. Jousiano Ubaud

Comme nous l'avons écrit à Jean Lafitte, voilà un autre monsieur qui devrait nous remercier tous les jours de réactiver son désir de manger des « *ocitan* » grâce à notre article. Car s'il n'y a plus de bois, le feu tombe. Et l'ennemi juré, comme le feu, ça s'entretient et il faut toujours en avoir un à portée sinon le plaisir s'essouffle. Nous leur fournissons à tous deux et leurs frères en horreur d'occitans, une occasion inespérée, un nouvel os à ronger, une aubaine « *tres cop benesider aqueste cop* », pour réactiver leur plaisir : 43 pages d'occurrences à déguster pour se faire monter l'adrénaline. Mais comme l'alcool, à consommer avec modération : la dose conseillée est de lire deux occurrences par jour, mais pas plus (au-delà, risque de crise cardiaque). Et cela nous satisfait énormément de savoir tout le bien que nous leur procurons, gratuitement de surcroît... Donc tout le monde est gagnant, même la Sécurité Sociale. Que demander de plus, surtout que le travail *loungrut* a toutes les raisons de s'allonger encore au fur et à mesure de l'accessibilité des textes sur Internet (désolée, très cher monsieur Moucadel).

²¹⁵ Le fait qu'il n'y ait pas eu politiquement une Occitanie n'est donc certes pas un argument, ressassé encore et toujours à l'heure actuelle. Le félibre Pierre Azéma, rendant compte du livre de Charles Camproux, *Pèr lo camp occitan*, y relevait entre autre comme idées maîtresses : « *L'esistència, au mens mourala, d'una nacionalitat occitana (« la « nacioun en flour » evocada dins Calendau). Tòuta l'obra mistralenca es fondada sus la realitat d'aquela esistència e counsacrada a enaurà soun passat, counfourtà soun present, adralhà soun aveni. E même avans Mistral, desfantèt pas d'omes dau Miejour qu'èron enfiocats de la mema fe...* », « l'existence au moins morale, d'une nationalité occitane (la « nation en fleurs » évoquée dans Calendau). Toute l'œuvre mistralienne est fondée sur la réalité de cette existence et consacrée à rehausser son passé, conforter son présent et préparer son avenir. Et même avant Mistral, il ne manqua pas d'hommes du Midi qui étaient enflammés de la même foi... ». C'est un félibre qui l'écrit... (in *Calendau* n° 38, février 1936)

Il revenait plus tard sur cette idée en s'étonnant de cet argument de « l'histoire » repris par les détracteurs du mot Occitanie n'ayant pas de consécration historique à leurs yeux, « *couma se l'istòria en parè cas èra una causa facha, acabada, arrestada, e noun una causa en trin de se faire, en plena evoluciooun. Loungtems, lou revière de la lenga d'oc e tout l'ideal felibrenc soun estats coundannats au noum d'aquela faussa concepciooun de l'istòria. La vida e l'acioun dau Felibrige, dequè soun senoun una proutèsta contra las pretendudas fatalitats istouricas ? (...) L'astrada dau mot Occitania serà çò que la faran lous Occitans* », comme si l'histoire en pareil cas était une chose faite, achevée, arrêtée, et non une chose en train de se faire, en pleine évolution. Longtemps, le regain de la langue d'oc et tout l'idéal félibrén ont été condamnés au nom de cette fausse conception de l'histoire. La vie et l'action du Félibrige, que sont-elles sinon une protestation contre les prétendues fatalités historiques ? (...) Le destin du mot Occitanie sera ce que le feront les Occitans. » (in *Calendau* n° 87, juillet-septembre 1941)

²¹⁶ « *Ce vocable « occitan » doit être rigoureusement banni par tous ceux qui "savent le secret" ou qui veulent l'apprendre* », « *Sous ce titre (Occitania) qui ne signifie rien, qui ne représente rien historiquement, vient de paraître à Barcelone et à Toulouse une revue franco-catalano-esperantiste...* ». On appréciera l'agressivité et l'ironie de la rhétorique.

P. Dévoluy employait pourtant lui aussi, au discours de la Sainte-Estelle de Périgueux de 1907, les expressions fort globalisantes de « *lengo d'o* » au singulier, celle que l'on entend à « *Niço, Avignoun, Auriba, Toulouso, Peirgus* », « *Nice, Avignon, Aurillac, Toulouse, Périgueux* », et de « *Felibrige que segnourejo gaiamen sus touto la patrio d'O* », « *Felibrige qui règne gaiement sur toute la patrie d'Oc...* ». (cité dans *La Cigalo Lengadociano*, Juin 1907). Sémantiquement, il n'y a aucune différence, si ce n'est que dans un cas, pour décrire le territoire, il faut aligner une dizaine de noms de villes, qu'aucun adjectif n'existe pour qualifier la totalité, et que dans l'autre cas un seul mot ou adjectif suffisent. Mais Dévoluy et ses héritiers en idéologie ont décrété qu'ils étaient du côté du diable... Ils ont encore des héritiers contemporains du côté de Nice où l'on trouve en slogans « *d'accueil* » sur le site de Païs Nissart : « *Occitania fuora* » et « *Marseille et l'Occitanie ennemis héréditaires de Nice* ». Que d'affabilité ! L'ordre donné de « *entrez ici* » pour en savoir plus... ne donne guère envie d'entrer, au contraire de la formule de politesse limousine « *Chabatz d'intrar/Achever d'entrer* » qui est un accueil véritable. Chacun ses formules, et ici ses fureurs particularistes pitoyables. Il s'agit de promouvoir ses spécificités culturelles pour leur richesse, de voir ce qui nous relie, non de les opposer et les brandir à la face des autres. « *Entrer ici* » ? Non merci, sans façon !

²¹⁷ Les félibres roumanilliens n'avaient pas davantage salué la parution en 1877 de l'almanach languedocien *La Lauseto*, préparé par Xavier de Ricard et Auguste Fourès, pourtant écrit en graphie phonétique : mais ils étaient des « *félibres rouges* ». Voir Lucien Guiraud, *Au sujet des félibres rouges*.

capoulier : « *Emé l'esperit lou mai larg e toulerant poussible, parlarai, escriéurai, viajarai pèr l'afraïramen de tout lou felibrige...* ».²¹⁸
La façade, la façade, ou l'imposture totale...

De seguir.... À suivre

Ci-dessous, précieux document fourni par Jean-Philippe MONNIER. Il nous est apparu préférable de le présenter d'un bloc plutôt que de séparer les attestations date par date et de les répartir dans le fichier initial.

ENCORE UNE FOIS Á PROPOS DES TERMES « OCCITAN » ET « OCCITANIE »

L'exemple des registres paroissiaux d'Avignon aux temps classiques

La généalogie mène à tout y compris à la découverte de ce qui suit :

1594 25 déc. : ...Petrus filius Thomae Cou et Joanna Ravosse conjugum ... natus est **in provincia linguae occitanae in Insula de la Bartalassa** vulgo nuncupata, baptizatus per me Aegidius Paberanus canonicus...(paroisse St Génès)

1596 6 juil. : Anno que supra et die sexta mensis julii fuit solemnizatum matrimonium tribus banis publicatis inter honestum virum Johanes Massatum loci quinalo [Cugnaux probablement] **in provincia lingua occitana** ex una parte et honestam filiam Annam Rousse, filiam quondam....(paroisse N.D. la principale)

1605 7 juil. : ...inter Petrus Ferma **occitanum** et honestam filiam.... (id)

1605 7 juil. : « Anno que supra et die septa mensis julii, matrimonium per verba de presentis audita contractum fuit conviatis (?) et in facia Sancta Matris ecclesia solemnizatus inter honestum Joannem Petrum Froma(n) **OCCITANUM UTICENSIS** et honestam filiam Anna le Pelletier, presentis et testibus Antonio Mascaron et magistro Petro Marchant, in quorum fide me subsignatus X rector »

1606 20 janv. : ...solemnizat. nuptia corpore donatione inter Guillelm Bondret urbis dode(?) **in lingua occitanea** pres. habitant. presentis civitatis avenionensis et honestam filiam Anna Blaque...(id)

1607 14 mars (baptême de)... Raymondus Russus filius Antonii et Melquiore Teisseire villae Nemausensis (Nîmes) **in lingua oxsitana** (id)

1648 20 avril ...inter Aegidium Bertet loci Vilanova [Villeneuve-les-Avignon] **ex parte occitania** et Anna Amieve soluta avenionensis... (paroisse St Didier)

1668 14 août ... Franciscus Robau originari loci de Sadone [Saze] diocesis avenionensis **a parte occitania** et Magdalena Mourtiere originaria aven. matrimonio legitime contracto conjuncti fuerunt.(paroisse St Agricola)

1696 25 fév. : ... Joseph Aufan ex parrochia Sti Genesii de Comolassio [St Génès de Comolas] **in lingua occitana** et Mariam Legere...(id)

1703 22 mai : (rectification de mariage par procuration) : ...Francisca Anna Dalgue civitatis d'Anduse diocesis de **Alais in lingua occitanea**...(id)

1712 29 juil. : ...Dnum Henricum Leclerc ista civitate oriundum, et Dllam Elisabeth Cornier solutos ambos et habitatores urbis Alesia **in occitania**...(id)

1713 26 fév. : ...originarios ambos ex oppido Bellicadrensi **in occitania** ... (id)

1722 9 nov. : (mariage)...inter Ant. Sale,de Lunel **in occitania** et Mariam Annam Baussan.(id)

1722 15 nov. : (mariage entre Joseph Riquier et Anne André)...Merindol in occitania... (départ. de la Lozère)(id)

1724 27 juil. : (mariage entre Elzéar Gounet et Catherine Blanchet)...Dom. Henricus Icard vicarius perpetuus Podii Alti [Pujaut] **in occitania**...(id)

1724 12 sept. : (mariage entre J.André Calvet et Elisabeth Jouffroit) ...originar. loci de Angulis [Les Angles] **diocesis avenionensis in occitania**....(id)

1725 2 janv. : (mariage entre Jacques Bourguet et Madeleine Icard) soluta originaria de Angulis ujus **diocesis in occitaniâ**....(id)

1725 7 oct. : (mariage entre J.B. Galdemar et Elisabeth Saury)... in urbe de Espagnac **diocesis de Mende in occitanea**....(id)

²¹⁸ « *Avec l'esprit le plus large et tolérant possible, je parlerai, j'écrirai, je voyagerai pour la confraternité de tout le félibrige...* ». Cité par Mistral dans sa lettre du 6 avril 1901 à L. de Berluc-Pérussis, op. cit.

1727 5 août : (mariage de Louis Pignard, d'Orange avec)...Ludovica Bourret, solutam, originariam loci de Truel [quartier de Roquemaure] **in occitaneà...**(id)

1727 28 août : ... dominum Renauldum fine parochum somadrensem, vulgo **Somières in provincia occitaneà** diocesis nemaus...(id)

1727 30 août : (mariage de théodore Rosier et de Jeanne Olivier) originariam loci de Manoulet dioc. Vulgo Alez **in occitaneà** habitatricem pres.tis parochia...(id)

1728 18 mars : (mariage de Hiacynte Lalu et Marie Guigou) originariam Rupe Maura **in occitaneà...**(id)

1728 27 mai : ...inter Jacobum Roche, sutorem...originarium ex parochia S. Juliani d'Uzez in **provincia occitaneà** et Clara Maurin...(id)

1728 6 septembre :... Antoine Tardieu « loci de Venegean **in occitaneà** ...»(id)

1729 8 avril : (mariage de Guillaume Genty, de Beaumont près d'Aix) et ... Joannam Galdi orig. De Blema in parochia Sti Joannis, diocesis. De **Mende in occitaneà** ...»(id)

1729 9 août : ...Margaritam Blanc...originariam loci de Beaucaire, diocesis. d'**Uzès in occitaneà** ...»(id)

1729 28 août : (de Jacques Veyra)...loci de vez [sans doute Vers-pont du Gard] diocesis. d'**Uzès in occitaneà** ...»(id)

1730 7 juin : ... et Anam Coupât originariam loco d'**Alez in occitaneà** ...»(id)

1731 les 14/21/28 : ...inter Simonum Meyrier, hujus parochia, et Mariam Annam Alary loci de **Montpellier in occitaneà...**(id)

1731 8 nov. : ...Petro Girieu habit. huj. Parochia **agathensis in occitaneà...**(id)

1731 29 déc. : ...Dlham.Susannam Clat orig. Loci S. Ponti in **provincia occitaneà...**(id)

1732 21 janv.: ...Dom. Augustinum Seguinard...habit. urbis **nemausensis in occitaneà...**(id)

1733 19 avril : ...Joanam Blounier loci et civit. Monspellan. **In occitaneà** ...»(id)

1734 5 mai : ...Fulcrandem Calages, pistorem, originarium loci de **S. Martin de Triviers dioc. monpell. In occitaneà...**(id)

1735 16 fév. : ...in parochia S.Anna civit. **Monspelicens. In occitaneà...**(id)

1735 24 mars :...Petrum Repos,coquum...originarium **Monspell. In occitaneà...**(id)

1735 12 avril : ...Aegidius Court originarium loci de Sassine diocesis. **monspell. in occitaneà...**(id)

1735 18 oct. : ...et Delphinam Ginous, solutam, originariam loci d'Aiguemorte diocesis. nemausensis.(id)

1737 20 mars :... Guillelmum Chabert,orig. Loci de **la Coste in occitaneà...** et Margarita Gaillard orig. Dicti loci de **la Coste in occitaneà** ...»(id)

1737 4 mai : ...Franciscum Vidal, solutum, originarium **provincia occitaneà**, ex una parte et Francisca Mittan...»(id)

1737 25 nov. : ...et Mariam Bonhomme originariam loci de **Langogne in occitaneà** ...»(id)

1737 7 déc. : ...et Mariam Fabre, solutam,originariam loci de **Valliguières in occitaneà** ...»(id)

1738 7 déc. :... Dom. Laurentius Gilbertus Payot presbiter vicarius **villanova oppidis in occitaneà**...et Dlham Helenam de Bruges...originariam loci de **Aramon in occitania** ...»(id)

1739 24 janv. : ...André Gardelle, mercatorem,...loci de Servières diocesis. **mendes in occitaneà...** (id)

1739 14 fév. : ...e tabulis civitat. Montpellionis vulgo **Montpellier in occitaneà** ...»(id)

1740 15 janv. : (baptême de J. Ant.Cappeau dont le parrain est Joseph Mathias Cappeau,frère, au lieu de) Dom. Ant. Guillame de Caian, ill. nob., Reg a consiliis prepositus **in occitania** dispositoris... (paroisse N.D. la principale)

1740 14 août : ...Ludovicum Laplanche,orig. Loci de **Barjac in occitaneà** ...»(id)

1740 3 sept. : ...Jacques Fabre, coquum, orig. Loci de Belargue, diocesis. vulgo de **Beziers in occitaneà** ...»(id)

1741 25 avril : ...Domin. Andream Peyre, mercatorem...Orig. Loci de Pezenas diocesis.d'Agde generalitat montispellionis **in occitaneà**...»(id)

1741 25 avril : ...Bartholomeu Lacombe, fabrum lapiarium...solutum orig. loci de **Gilanet in occitaneà...**(id)

1741 9 juil. : ...Domin ; Andream Peyre, mercatorem...orig. Loci de Pezenas dioc. **D'Uzes in occitaneà...**(id)

1741 10 juil. : ...et domisellam Joannam Fabre, sive Fabrici...loci de **Valliguières diocesis. d'Uzès in occitaneà** ...»(id)

1742 5 fév. :...nter solemnia missarum habita est in paroquia **Boucoiran** dices. Utensis vulgo **Uzes in occitaneà...** (id)

1742 6 fév. : Andream Aubert agricult... orig. loci de S. Marcelli de Carrerei dioc. **Utens in occitaneà...**(id)

1742 11 juin :...Dominum Henricum Bonel,Ducem Regium...orig. Montispellieris **in occitaneà...**(id)

1742 2 juil. :...Joannem Guiraud...solutum,orig. loci de **Vezenobre in occitaneà...**(id)

1742 8 juil. :...Dni et marquionis **Villanova-Portiragnes, Les et Sauvian** et aliorum locorum...**provinciae occitaneae** ducis navium regalum...»(id)

1742 22 août : (mariage entre Pierre Ricard et Louise Claudin par le)... R.D Nadaul parochus des Angles hujus **diocesis avenionensis in parte occitaneae**,...Petrum Ricard, agrultore, solutum ...origin. et habit. loci **des Angles** hujus diocesis **in parte occitaneae**... (id)

1742 2 déc. : (J. Louis Saunier) agricultorem...solutum orig. **S. Mauriti de Cazevieille** diocesis. Utensis vulgo **Uzes in occitaneà...**(id)

1743 23 janv. : ...Guillelmum Lauron...orig. loci S. Andrea d'olerargues diocesis. **Utensis vulgo Uzes in occitaneà...**(id)

- 1743 18 fév. : (mariage entre Jeanne Dize et Louis Blanchon)...mercatoris et habitator. a **Vilanova hujus diocesis in Francia et parte occitanea**....(id)
- 1743 24 fév. : ...Petrus Vignal, rhedarium...solutum orig. Des **Cevennes in occitaneà**...(id)
- 1743 29 avril : ...I n present. paroquia et in villa **villanova-les-avignon hujus dioces. in parte occitaneà**...(id)
- 1743 14 juin : ...Frnciscum Laplanche,artificem...orig. loci de **Barjac in occitaneà**...(id)
- 1743 17 juil. : ...Joseph Foussat, sartorem ...orig. loci de **la Chapelette dioces. vulgo d'Uzes in occitaneà**...(id)
- 1744 20 janv. : ...in paroquia **villa moustausou dioces. carcassonensis in occitanèà**...(id)
- 1744 13 avril : ...in paroquia **Salva terra** hujus dioces. in **parte occitaneà**...(id)
- 1744 26 oct. : ...Joannem Baderon ...orig. loci de viols dioces. **montispellieris in occitaneà**...(id)
- 1744 13 déc. : ...Dum Bartholomeum Denis, fabrum carta,...in parochia **S. Baudelii nova urbis nemausensis in occitaneà**...(id)
- 1745 22 fév.: ...et Mariam Cauvin...orig. **urbis nemaus. In occitaneà**...(id)
- 1745 20 déc. : ...et Antonia Bertrand...solutam orig. loci de **Malioujols dioces. vulgo Mende in occitaneà**...(id)
- 1746 20 fév. : ...Joannem Baptistam Boyer...orig. Civitatis **Monspelliensis in occitaneà**...(id)
- 1746 26 avril : (mariage entre Pierre Geoffroys et Françoise Bonneaux) ...in parochia insula de **la Barthelasse** [la Barthelasse, entre Avignon et Villeneuve] hujus diocesis **in parte occitanea**....(id)
- 1746 28 avril : ...in parochia Sti Martini urbis **Limoux in occitaneà dioces. narbonensis**...(id)
- 1746 31 mai : ...ad parochia urbs **Sauve dioces. d'Alais in occitaneà**...(id)
- 1747 25 août : ...Joannem Delor, coquum...filium Petri et Joannae Vilaret **d'Alais in occitaneà**...(id)
- 1747 9 sept. : ...mandament ab R.D. parochum loci de Sabran dioces. **utensis in occitaneà**...(id)
- 1747 12 déc. : ...in parochia **S. Laurentii** de arboribus hujus dioces. **in parte occitaneà**...(id)
- 1748 18 fév. : ...in parochia de **Somières** dioces. nemausensis **in occitaneà**...'id)
- 1748 5 mai : ...et Dellam Joanna Paparel...orig.civit. vulgo **Montpellier in occitaneà**...(id)
- 1749 20 mai : ...tam in nostra parochia Sti Agricoli civitatis aven. , tam in parochia de **Salvaterra in occitaneà**...(id)
- 1753 20 fév. : (mariage de Guillaume Guillaumon avec Françoise David ...) ambo originarios et habitantibus loci **podì alti hujus diocesis avenionensis in parte occitania** .(paroisse St Didier))
- 1754 26 fév. : (mariage entre J.Arnaud, et Catherine Sorbière née à **Saze** mais vivant à Villeneuve-lez-Avignon où se publient les bans ...) ...pro parte **occitana** diocesis avenionensis.(id)
- 1755 10 janv. : (baptême de J. Bapt.Antoine Capeau) ...Dom.Antonii Guillelmi de Causan viri nobilis Reg. a consiliis praepositi **occitania** dispositoris...(paroisse N.D. la Principale)
- 1764 11 mai : mariage entre Marie Capeau, fille de Jean et d'Elisabeth Pellegrin, originaire et habitante d'Avignon et Paul Donis « originarius opidi vulgo **St Esprit** juxta flumen Rhodani **in occitanea provincia** ». (paroisse de la Madeleine)
- 1772 15 fév. : (mariage de M. Ursule Cappeau avec Louis David, de Roquemaure) « **Rupis Maura in provincia occitanea** ». (paroisse N. D. la principale)
- 1772 2 mars : (mariage de nobles Joseph de Carriere et Marie Victoire de Pallis ; témoins :)...consiliario procuratore Regis in urbe Sanctus Spiritus, et nobil. Petro Ludovico de Carrière, secretario, tabulario **comitorum occitaniae**.... (paroisse St Agricol)
- 1775 8 déc. : mariage d'Anne Cappeau, et de Georges Bertet «... originarium civitatis du **Puy-en-Velay in occitania** et habitorem ujus civitatis et parochia » (paroisse N.D.la principale)
- 1782 23 avril : (mariage de Louise Félicité Burbe avec J.Baptiste Dussonel,...) ... originarium civitatis **utencis** [Uzés] **in occitania**. (id)
- 1781 26 juin :...tam in parochia loci de **Remoulin diocesis ucetencis in provincia occitana** pro parte sponsi, quam in parochia gordarum diocesis cavallicensis in provincia provincia.

On voit clairement dans ce dernier exemple que, si les prêtres avignonnais savent parfaitement l'identité de langue entre le Comtat venaissin d'une part et les régions à l'ouest du Rhône d'autre part, l'Occitania pour eux était une entité politique, la part occitane du royaume de France. Le mot ne nomme plus l'ensemble du domaine de la langue et de la culture d'oc. Ainsi un regnicole, abandonnant l'île de la Barthelasse, terre « occitana » ou « occitanea », pour la rive gauche, n'est plus un occitan mais devient un avignonnais, un comtadin, ou un provençal. La Révolution et le français vont désormais bientôt faire de « la langue d'oc » curieusement « le » Langue d'oc. Ceci étant, le nom « Occitanie » et l'adjectif « occitan/occitane » étaient à l'époque, comme le montre cet échantillon puisé aux registres de baptêmes, mariages et sépultures d'Avignon pour la fin du XVIe et les XVIIe et XVIIIe siècles, largement utilisés, non seulement par quelques rares lettrés isolés et attardés mais par un très grand nombre de gens tant soit peu frottés de culture, comme l'étaient les curés des paroisses avignonnaises de ce temps-là. Une quinzaine de curés au moins utilisent ces termes (Antoine, Arnavon, Caulanier, Chiron, Dubois, Gregoire, Gros, Guillaumon, Isnard, Icard, Joubert, Lafanous, Lusignan, Paberan, Périlhier, Rolland, etc...). Ces prêtres de base n'étant pas des intellectuels de haut vol, il apparaît que l'usage des deux mots était assez courant dans la ville et la région. C'est un exemple de plus qui dément l'assertion faisant de ces mots une invention de quelques occitanistes d'aujourd'hui peu représentatifs de

l'usage historique réel. La vérité simple est que ce pays a été progressivement privé de son nom, conservé un temps pour sa partie centrale, et qu'il ne le retrouve que peu à peu de nos jours.

© Joan Felip Monnier – Mars 2013

© Josiane UBAUD, lexicographe – 2008/2020

Pour citer ce texte, mentionner : « Josiane Ubaud, *Usage des mots oc, occitan, Occitanie à travers les âges*, article sur le site personnel :

http://josiane-ubaud.com/usage_des_mots.htm »